A watercolor map of Europe is drawn on a piece of aged, yellowish paper. The map uses various shades of brown, tan, and green to represent different regions. A dotted line of small blue dots traces a path across the map, starting from the bottom left (Ireland) and moving eastward through the British Isles, France, Germany, and Poland, ending near the Baltic Sea. The paper has a torn edge at the top, with two pink tabs and a white piece of paper visible. To the right, a yellow tab is partially visible.

ADOLESCENCE EN MIGRATION

ERRANCES
CONTRAINTES

**LE
FOR
UM** BRUXELLES
CONTRE
LES
INÉGALITÉS

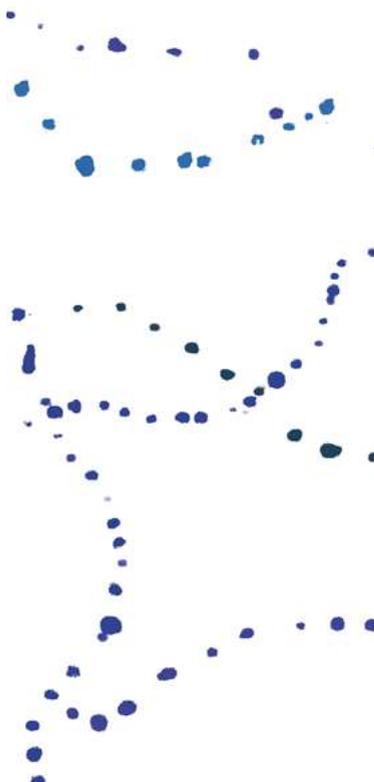


LE FORUM

réunit une cinquantaine d'organisations actives dans la lutte contre les inégalités sociales en Région bruxelloise. Dialogue avec les professionnels, consultation des personnes vivant la pauvreté, aide à la décision politique et analyse transdisciplinaire. En produisant des recommandations et des solutions, notre objectif est de sensibiliser l'opinion publique et le monde politique aux problèmes de la pauvreté en ville.

LE CREBIS

est une initiative du Forum-Bruxelles contre les inégalités et du Conseil Bruxellois de Coordination sociopolitique (CBCS), avec l'appui scientifique de deux centres de recherche, le CIRTES (UCLouvain) et METICES (ULB). Notre objectif est de renforcer les liens entre les mondes de la recherche et de l'intervention sociale en s'appuyant sur les principes de la recherche collaborative, la co-construction des connaissances et la non-hiérarchisation des savoirs.



CÉLINE GRAAS - MARJORIE LELUBRE

ADOLESCENCE EN MIGRATION

ERRANCES
CONTRAINTES

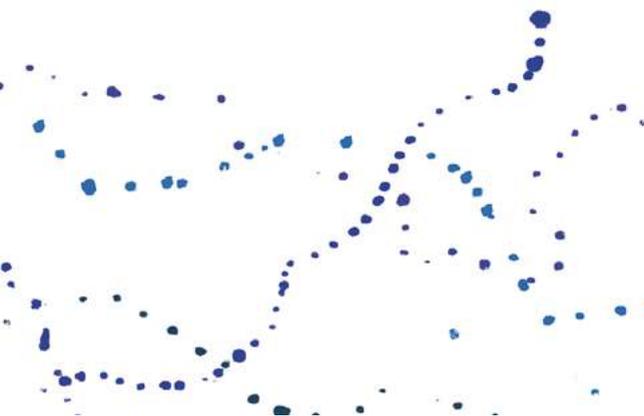


MARJORIE LELUBRE

est docteure en sociologie et coordinatrice du Crebis, Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales.

CÉLINE GRAAS

est sociologue et juriste de formation. Après plusieurs années en tant que travailleuse sociale de première ligne dans le domaine de la migration, elle travaille désormais en tant que chargée de recherche au Crebis.



Préambule

« On ne peut comprendre nos paysages urbains sans prendre en compte ces exclus qui participent à leur fabrication. » (Staszak dans Zeneidi-Henry, 2002, p. 5)

Si la ville apparaît comme un espace de liberté, d'échanges et d'opportunités, elle est aussi le lieu d'inégalités sociales de plus en plus marquées et où se concentrent diverses problématiques liées à la pauvreté. Dans les espaces qu'elle laisse vides, délaissés, viennent se réfugier les populations les plus vulnérables. Celles-là mêmes qui nécessiteraient une attention accrue de la part des pouvoirs publics viennent alors s'insérer dans ses recoins cachés, en marge et à l'abri du regard étatique.

À Bruxelles, parmi ces populations vulnérables, la présence de mineurs étrangers non accompagnés (MENA) autour de la gare du

Midi interpelle. Ces jeunes garçons d'origine maghrébine, âgés pour la plupart entre quinze et dix-sept ans, sont qualifiés de MENA dits « en errance » en raison de leurs conditions de vie ultra-précaires. Ils interrogent les prises en charge existantes, notamment parce qu'ils ne rentrent pas dans les cases préétablies de l'action sociale et qu'ils éprouvent des difficultés à s'engager dans certains dispositifs qui leur sont proposés. Quelles sont les caractéristiques de ce public ? Vers quels services peut-on orienter ces jeunes ? Comment concevoir un accompagnement davantage adapté à leurs besoins ?

Comme pour la plupart des groupes marginalisés, l'intervention des pouvoirs publics à leur égard est bien souvent répressive, ce qui contribue à leur judiciarisation (Colombo et Larouche, 2007). Cet ouvrage vise notam-

ment à changer la focale sur ces jeunes afin de mettre en lumière les phénomènes d'exploitation et les choix contraints dont ils peuvent être victimes.

UN CONTEXTE MIGRATOIRE SOUS TENSION

La gestion actuelle du phénomène migratoire, et les « crises » de l'accueil qui se succèdent, touchent également les personnes mineures. À plusieurs reprises depuis l'été 2022, des MENA sont restés à la rue, car Fedasil ne leur a pas trouvé d'hébergement.¹ Cette crise de l'accueil qui perdure change totalement la face du sans-abrisme à l'échelle d'un territoire comme Bruxelles. Depuis l'automne 2021, plus de 8 800 personnes ont demandé la protection internationale pour la première fois en Belgique et n'ont pas reçu d'hébergement² – auquel ils ont pourtant droit en vertu de la Convention de Genève. De véritables camps de fortune, avec des conditions de vie extrêmement précaires, voient le jour dans les rues des différentes communes bruxelloises. Par conséquent, il n'est plus possible, à l'heure actuelle, de parler du sans-abrisme sans parler de migration et inversement, avec une conséquence directe sur la manière de conce-

voir l'intervention sociale à Bruxelles.

Cette saturation des centres d'accueil en Belgique n'est pas un fait isolé et doit être replacé dans une perspective internationale plus large. Les Pays-Bas ont connu une crise similaire pendant l'été 2022. Même s'ils ont su déployer des solutions d'hébergement à court et moyen terme (logement de demandeurs de protection internationale dans des bateaux de croisière par exemple), le pays n'est pas à l'abri de se retrouver à nouveau dans une telle situation de manque de places d'accueil.

À l'échelle européenne, nous assistons depuis plusieurs années à un durcissement des politiques migratoires, marqué par le renforcement des pouvoirs de l'agence Frontex en 2016 et la volonté affichée par certains politiques de faire de l'Europe une véritable « forteresse européenne³ ». Cette intensification du contrôle et de la répression aux frontières

1 ➔ Source :

<https://www.rtbef.be/article/21-refugies-mineurs-d-age-dehors-toute-la-nuit-fedasil-avoue-qu-il-n-y-a-plus-de-place-pour-les-mena-11084180>

2 ➔ Source :

<https://www.levif.be/belgique/crise-de-laccueil-un-collectif-dong-autorise-a-saisir-pres-de-3-millions-deuros-sur-les-comptes-de-fedasil/>

3 ➔ Source :

https://www.lemonde.fr/international/article/2019/05/06/immigration-la-naissance-chaotique-d-une-europe-forteresse_5458842_3210.html

amène les migrants à ajuster leurs stratégies d'entrée et d'installation en Europe (Quiminal et al., 2013). Parmi ces nouvelles stratégies déployées, il y a notamment la migration de personnes mineures, vues comme plus susceptibles d'obtenir un droit de séjour. Certaines familles placent alors leurs espoirs sur leurs jeunes enfants, espérant parvenir en Europe ultérieurement grâce au regroupement familial. Cette nouvelle stratégie se reflète dans les statistiques : alors que le nombre de mineurs demandant la protection internationale en Europe s'était toujours situé entre 11 000 et 13 000 avant 2013, il atteignait 23 255 en 2021 (Chiffres Eurostat). Cette évolution européenne concorde avec les données belges : 3 219 MENA ont demandé la protection internationale en 2021, contre 765 en 2013 (Chiffres OE). Précision d'emblée que ces chiffres sous-estiment le phénomène de la migration des mineurs, vu qu'ils ne tiennent pas compte des MENA qui ne demandent pas la protection – tels que les MENA dits « en errance ».

Au-delà de la question humanitaire, la prise en compte de ces MENA revêt un double enjeu démocratique : non seulement, en termes de respect des conventions internationales et du principe juridique de l'intérêt supérieur des droits de l'enfant, mais aussi en matière de politiques de lutte contre l'exclusion sociale pour refaire du lien au sein des métropoles urbaines et favoriser la justice sociale.

UNE RECHERCHE QUI ÉMANE DU TERRAIN

Cette étude démarre d'observations concrètes sur le terrain, qui remontent progressivement aux autorités en 2020 et 2021. Les équipes de maraudes communales œuvrant aux abords de la gare du Midi (Saint-Gilles, Anderlecht et Bruxelles-Ville) signalent de nombreuses difficultés dans l'accompagnement de ces MENA dits « en errance ». Parallèlement, la garde pédiatrique de l'hôpital Saint-Pierre constate l'absence d'un réseau d'acteurs clairement défini pour assurer la prise en charge cohérente de ce public, les empêchant ainsi d'orienter correctement les jeunes après les avoir soignés.

De ces premiers constats naît une volonté, pour les trois communes concernées, de porter ensemble un projet d'accompagnement pour ces jeunes. Dans le cadre des contrats locaux social-santé, elles sollicitent alors l'association Projet Lama et le service de prévention d'Anderlecht afin de construire un protocole d'accompagnement médico-social. Ils font ensuite appel au Crebis, Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales, pour mener cette recherche. Le travail de recherche débute alors en septembre 2022 et se clôture par cet ouvrage, en mars 2024.

CE PROJET EST LE FRUIT D'UNE RÉFLEXION
ET D'UNE ANALYSE COLLECTIVE MENÉE PAR
UN GROUPE DE RECHERCHE CONSTITUÉ
DE DIX-HUIT SERVICES BRUXELLOIS

D'autres villes européennes rapportent la présence de ces jeunes garçons d'origine maghrébine, qui errent dans leurs rues et questionnent les modalités dites « classiques » de prise en charge. Diverses études ont été menées à ce sujet, parmi lesquelles nous pouvons citer l'étude du Collectif Trajectoire (2018) à Paris ou encore l'étude de Maria von Bredow en Suède (2019).

Notre étude se démarque toutefois par une double spécificité. Tout d'abord, par la production d'un diagnostic territorial permettant de mettre à jour les ressources existantes dans le réseau d'aide et de soins bruxellois, elle se centre principalement mais pas exclusivement – au vu de la mobilité du public concerné – sur les communes de Bruxelles-ville (quartier Anneessens), Anderlecht (quartier Cureghem) et Saint-Gilles (Porte de Hal). Ensuite, ce projet s'inscrit dans un processus

de recherche-action collaborative (cf. Encadré méthodologique). Il est le fruit d'une réflexion et d'une analyse collective menée par un groupe de recherche constitué de dix-huit services bruxellois, de secteurs différents et parfois éloignés, mais tous connectés par une préoccupation commune ; la prise en charge des MENA dits « en errance ». Par ce partenariat intersectoriel, la recherche va alors plus loin que la seule co-production de connaissances. Elle vise également à réunir des acteurs différents et qui se rencontrent peu autour de la table pour réfléchir à une problématique commune et repenser, ensemble, l'accompagnement de ces jeunes.

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Une recherche-action collaborative

Notre étude s'inscrit dans les fondements de la recherche collaborative, conformément aux principes énoncés, notamment, par Les chercheurs ignorants (2015). Elle vise à établir un dialogue entre diverses formes de savoirs, en leur accordant une égale légitimité et en refusant toute forme de hiérarchisation dans la co-création de connaissances. Trois catégories de savoirs sont fréquemment mobilisées au sein de la recherche collaborative :

- Le savoir théorique, généralement apporté par les chercheurs à partir de travaux antérieurs ;
- Le savoir professionnel, détenu par les acteurs de terrain, basé sur leurs formations et leurs pratiques quotidiennes ;
- Le savoir expérientiel, détenu par les personnes directement concernées par la thématique de recherche, ayant vécu ou vivant des expériences liées à celle-ci.

Le protocole méthodologique élaboré dans le cadre de cette recherche vise à croiser ces différents regards ; ceux des chercheuses du Crebis, des professionnels de terrain, et des jeunes MENA eux-mêmes. À cet égard, l'étude a été segmentée en différentes phases, chacune centrée sur un type de savoir particulier.

Dans un premier temps, nous avons mené quinze entretiens exploratoires avec des professionnels du réseau social-santé bruxellois afin de faire un état des lieux autour de la problématique des MENA dits « en errance » à Bruxelles. Les enseignements tirés de ces entretiens ont ensuite été analysés et enrichis par le savoir d'autres professionnels – ceux du groupe de recherche constitué pour l'étude. Ce groupe de recherche interprofessionnel, composé de travailleurs de rue, d'assistants sociaux, de coordinateurs, de tuteurs, etc., a adopté une posture de co-chercheur tout au long du processus. Il s'est réuni à quinze

reprises entre septembre 2022 et mars 2024, chaque séance permettant d'approfondir une thématique spécifique grâce à des outils méthodologiques variés : co-analyse d'extraits d'entretiens, cartographies participatives, marche exploratoire dans le quartier, etc. L'objectif de ces échanges était de produire, ensemble, les résultats de cette étude.

Dans un second temps, nous avons enrichi ces échanges du savoir expérientiel des MENA eux-mêmes. Cela s'est concrétisé d'une double manière. D'une part, par la réalisation de treize entretiens semi-directifs avec des MENA dits « en errance », en présence d'une interprète, selon les cas, en langue berbère ou en arabe classique, pour faciliter la communication avec le jeune. Deux entretiens ont été réalisés dans le bureau d'une association, les jeunes ayant été mis en contact avec l'équipe de recherche par une équipe mobile. Le reste des entretiens a été conduit avec des jeunes placés en Institution publique de protection de la jeunesse (IPPJ), mis en contact

avec l'équipe de recherche par leur tuteur.

Il est nécessaire de replacer les propos émis par ces jeunes dans le contexte dans lequel ils ont été produits. Ce contexte de privation de liberté a pu influencer leurs propos, notamment lorsqu'ils mentionnent la place centrale de la liberté dans leur vie, la nécessité de règlements souples dans les services auxquels ils ont recours, etc. Néanmoins, le placement en IPPJ représente un espace-temps particulier dans le parcours de ces jeunes, où ils sont localisables, dégagés des contraintes liées à la satisfaction de leurs besoins primaires et souvent, en situation où toute stimulation extérieure leur apparaît bienvenue, ce qui les rend plus enclins à accepter l'idée d'un entretien formel avec l'équipe de recherche.

L'ensemble des jeunes ayant participé aux entretiens a été rémunéré à hauteur de quarante euros. Chaque entretien a duré entre quarante-cinq minutes et une heure trente. Tous les

entretiens, sauf un car le jeune ne le souhaitait pas, ont été enregistrés et intégralement retranscrits.

D'autre part, nous avons rencontré les jeunes directement dans leur environnement, en rue, en accompagnant une équipe mobile lors de ses maraudes (douze heures d'observation participante) et dans un centre d'accueil de jour (vingt-huit heures d'observation participante). L'ensemble des jeunes a été informé de notre présence, et nous

avons tenté à chaque fois d'expliquer notre rôle et l'objectif de la recherche. Cette présentation a été plus ou moins explicite, en fonction du contexte. Lors d'interactions très brèves en rue, par exemple, il n'a pas toujours été possible de se présenter explicitement et il est alors probable que nous ayons été confondus avec l'équipe éducative.

UNE MISE EN RÉCIT

L'ouvrage se structure autour de cinq chapitres, dont tous s'ouvrent sur le récit d'un jeune que nous avons rencontré dans le cadre de notre étude. Cinq récits, qui se présentent comme autant d'invitations à percer les apparences, transcender les préjugés, dépasser les catégorisations... Pour révéler toute la singularité des histoires et des chemins de vie individuels parcourus par ces jeunes, et mettre en exergue la complexité de leur situation.

Le texte est traversé par de nombreux extraits⁴, donnant voix aux jeunes rencontrés ainsi qu'aux professionnels engagés dans la recherche. Cette parole a été, autant que possible, retranscrite de manière brute : sans restriction ou omission de certains éléments qui

4 ➔ Tous les prénoms utilisés dans cet ouvrage sont fictifs, afin d'anonymiser les propos des jeunes et des professionnels impliqués dans cette étude.

DES JEUNES HYPERVISIBLES DANS L'ESPACE PUBLIC ET DONT, POURTANT, LA PAROLE EST INVISIBILISÉE, IGNORÉE..

pourraient être jugés choquants, vulgaires ou politiquement incorrects. Même si, pour les jeunes s'exprimant en arabe, cette parole est dès le départ médiée par le recours à un interprète. Ce filtre de la traduction implique, irrémédiablement, une certaine perte d'informations. Cette démarche vise à offrir un espace, aussi infime soit-il, au vécu de ces mineurs étrangers. Des jeunes hypervisibles dans l'espace public et dont, pourtant, la parole est invisibilisée, ignorée.

Ces paroles qui se répondent, celle des professionnels d'un côté, celle des jeunes de l'autre, visent à reproduire un véritable dialogue au travers de ces lignes. Nous sommes convaincus que ces regards croisés sur une même réalité sociale enrichissent considérablement l'analyse de celle-ci.

D'une certaine manière, cet ouvrage se déroule, lui aussi, telle une histoire. Nous commençons par mettre en avant ses principaux protagonistes : les mineurs étrangers non accompagnés d'origine maghrébine, désignés par les professionnels comme MENA dits « en errance ». Ensuite, nous explorons le

cadre géographique, théâtre où se déploie le récit : le Maghreb, l'Europe et puis, plus particulièrement, les rues de Bruxelles. Un arrêt est fait sur les conséquences dévastatrices de leurs conditions de vie extrêmement précaires, abordant les problématiques liées à la consommation de substances psychoactives et les dommages sur la santé mentale. La description des autres acteurs de l'histoire s'enchaîne : le réseau social-santé bruxellois et le réseau informel. Et nous examinons comment ces éléments peuvent soutenir ou entraver les MENA dits « en errance ». Enfin, l'ouvrage se conclut en ouvrant de nouveaux horizons : quelles pistes d'actions privilégier pour améliorer leurs conditions d'accueil ? Quelles perspectives s'offrent à ces jeunes en Belgique et, au-delà, en Europe ?

L'errance, n'est, évidemment, pas l'apanage des MENA d'origine maghrébine, et la catégorisation de MENA dits « en errance » par rapport aux autres publics MENA présents sur le territoire peut être critiquée (cf. p.38). Le choix de l'errance comme fil conducteur dans cette étude s'explique par sa capacité à éclairer les trajectoires complexes des jeunes dont

nous traitons. Elle incarne bien plus qu'un simple déplacement physique, se transformant en une métaphore des parcours sinueux et des quêtes intérieures, qui se tissent dans les rues de nos villes. En adoptant l'errance comme axe central, nous explorons les liens entre les MENA et leur environnement, tout en examinant leur quête d'identité et leur tentative constante de trouver leur place dans un monde parfois indifférent. L'errance devient ainsi une clé d'interprétation des réalités dynamiques et complexes de ces jeunes en quête de leur propre itinéraire.

Des parcours d'errance donc, qui marquent, qui abiment, et que nous vous proposons de découvrir dès à présent.



IDENTITÉS multiples

ANAS, DIX-HUIT ANS, L'HABITUÉ

Anas est un jeune que nous rencontrons à de nombreuses reprises sur notre terrain, autant lors des maraudes qu'en centre de jour. Notre première rencontre avec lui a lieu sur l'Esplanade de l'Europe, à deux pas de la gare du Midi, un vendredi après-midi en plein mois de juin. Une des travailleuses sociales repère deux jeunes sous les arcades et les appelle avec de grands signes. Anas en fait partie. Il vient vers nous, fait directement la bise aux travailleurs présents et les appelle par leur prénom. Il parle assez bien français donc la conversation est aisée avec lui - même si, de temps en temps, il cherche ses mots qui ne lui viennent qu'en espagnol.

Originaire de Tanger, il vient d'avoir dix-huit ans. Ou plutôt vingt et un, selon l'interlocuteur en face de lui : « *la vérité, au Maroc, vingt-et-un ans, mais en Europe, dix-huit ans* ». Depuis quelques semaines, il n'est officiellement plus considéré comme un mineur étranger non accompagné (MENA) par l'État belge. Il exprime beaucoup de rancœur vis-à-vis de la Belgique parce qu'il estime que rien n'a été fait pour lui ici quand il était mineur et que maintenant c'est foutu, c'est trop tard. Un de ses amis est mort il y a deux jours d'une overdose dans un centre d'hébergement d'urgence. Cette mort brusque n'a fait qu'augmenter sa colère et son sentiment de fatalisme : « *nous les MENA, on est juste venus pour une vie meilleure* ».

C'est un vieux de la vieille, il occupe une place importante au sein de son groupe de pairs. Et pour cause, cela fait maintenant quatre ans qu'il est en Belgique, après plusieurs années



en Espagne, en France, et aux Pays-Bas. Il a quitté le Maroc quand il avait treize ans et il évoque sans peine cette vie passée et sa famille restée au pays. Il est le second, d'une fratrie de trois enfants. Le seul à avoir pris la route de l'Europe. Lors d'une rencontre dans un centre de jour, il fait défiler sur l'ordinateur des centaines de photos des différents stades de sa vie. Sur certaines, l'on retrouve ses amis d'enfance « maintenant ils sont tous en prison au Maroc et moi, en Europe. » Il est venu en Europe pour l'argent, parce que là-bas, c'est la galère. Sur d'autres, il pose fièrement, avec des habits de marque, devant divers monuments hautement symboliques : la Sagrada Familia, la tour Eiffel, l'Atomium... Des images qui participent à renforcer, pour ses proches restés au pays, l'imaginaire de l'eldorado européen.

Même s'il parle facilement de sa vie, il exprime une attitude de méfiance envers autrui : « Tu sais, moi ça fait sept ans que je suis en Europe, je ne fais confiance à personne. Les amis, ça n'existe pas. T'es tout seul, tu ne peux faire confiance qu'à toi-même. Ici t'es en prison, personne ne te regarde. Tu es plein de bleus, personne ne te regarde. »

Dans tous les pays traversés, il a fait l'objet, à un moment donné, d'une prise en charge répressive : il a encore les cicatrices d'un coup de couteau dans la poitrine d'une prison aux Pays-Bas ainsi qu'une balafre au visage, témoin de son passage dans la prison de Fleury à Paris. Il a notamment été interpellé pour vente de stupéfiants, mais en ce moment il essaye d'arrêter et de moins fumer parce que « tous ceux qui fument sont endormis. Moi je dois rester en forme pour si quelqu'un m'agresse. C'est pour ça que je fais 150 flexions par jour. »

Les services, il les connaît comme sa poche (il parle d'ailleurs de certains travailleurs sociaux comme de membres de sa famille) et il a fréquenté près d'une dizaine de lieux d'hébergement différents sur le territoire belge : « Il n'y a pas de meilleurs, ils sont tous pas bien. J'étais sans cesse transféré d'un centre à un autre parce que j'avais des problèmes. Une fois avec un autre marocain parce que j'écoutais de la musique le soir, problèmes. Une autre fois avec une personne parano, problèmes... »

La police de la zone du Midi le connaît bien

également. Il raconte que les autres peuvent donner de fausses identités quand ils se font interpellé, mais que ce n'est plus possible pour lui, ça fait trop longtemps qu'il fréquente le quartier de la gare du Midi quasi quotidiennement. La dernière fois, un policier lui a fait peur, lui a dit qu'il avait reçu une condamnation par défaut. À plusieurs reprises, il demandera aux équipes de l'aider à contacter son avocat pour avoir le fin mot de l'histoire : « *en plus elle dit avocat gratuit, mais c'est pas gratuit* ». On sent que ça le préoccupe, il ne parvient plus à dormir ces derniers jours.

Le jour de l'Aïd, les travailleurs sortent une grande nappe en papier blanche et invitent tous les jeunes à venir écrire dessus. Anas écrit en grand « Libertad hasta la muerte », la liberté jusqu'à la mort : « *la liberté, c'est le plus important.* »

Quand il parle de l'avenir, il explique qu'il aimerait être électricien. Qu'il avait commencé une formation dans un centre Fedasil, mais que tout s'est arrêté à ses dix-huit ans. Lors de notre dernière rencontre, il nous annonce qu'il doit quitter l'hôtel dans lequel il réside le soir même. Il ne sait pas encore de quoi demain sera fait...

Ce récit, c'est celui d'un jeune parmi plus d'une centaine de mineurs non accompagnés d'origine maghrébine qui arrivent sur le territoire bruxellois chaque année et errent dans ses rues - que ce soit pour quelques jours, quelques semaines ou quelques mois. Bien que tous partagent l'expérience commune de l'exil, de la traversée des frontières et de l'ancrage, pour un temps donné, dans les rues de la capitale, chacun porte néanmoins une histoire singulière, des spécificités et des aspirations personnelles qui les définissent individuellement. Ils ne constituent pas un groupe homogène, loin de là.

Malgré cette diversité, des fils conducteurs récurrents se dessinent au sein des parcours individuels. Tant de fils que nous explorons dans cet ouvrage afin de distinguer ces MENA des autres jeunes présents sur le territoire. Qui sont ces jeunes mineurs maghrébins, parfois désignés par les professionnels sous les appellations de « MENA en errance » ou « MENA de la gare du Midi » ?

BIEN QUE TOUS PARTAGENT
L'EXPÉRIENCE COMMUNE DE L'EXIL,
CHACUN PORTE UNE HISTOIRE SINGULIÈRE.

DES PORTRAITS... EN CHIFFRES

ENCADRÉ MÉTHODOLOGIQUE

Une difficile quantification du phénomène

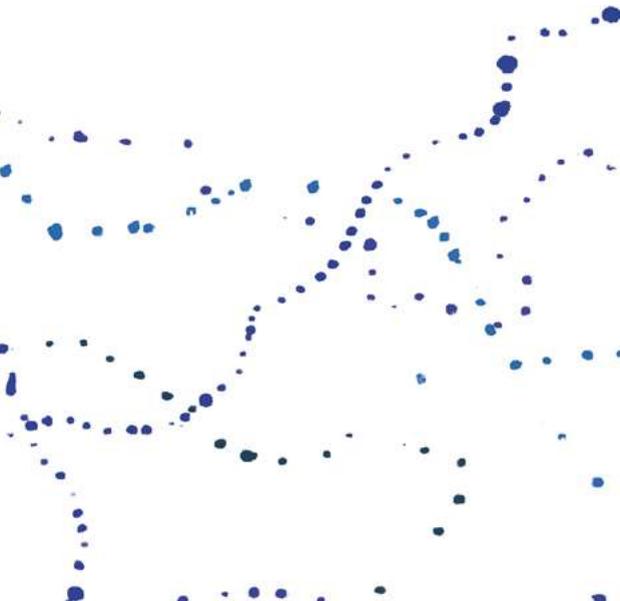
Quantifier précisément le nombre de MENA dits « en errance » qui se retrouvent, pour un temps, sur notre territoire, s'avère une tâche complexe. L'analyse combinée de plusieurs rapports d'activité permet toutefois d'observer de grandes tendances, et d'esquisser au mieux l'ampleur du phénomène et les caractéristiques sociodémographiques de ce public. Deux sources de données, distinctes mais complémentaires, sont mobilisées dans le cadre de cette recherche :

- D'une part, les chiffres associatifs, à travers le recensement des équipes mobiles qui travaillent directement, sur le terrain, avec les MENA. À l'exemple de SOS Jeunes qui, dans son rapport d'activité de 2022, dénombre 172 jeunes MENA d'origine maghrébine rencontrés par l'entremise de sa cellule "gare du Midi". Les chiffres de 2021 font état de 191 jeunes.
- D'autre part, les chiffres institutionnels, émanant de l'administration fédérale par le biais des signalements de mineurs au Service des tutelles (ST), rattaché au SPF Justice.

À la différence du rapport de SOS Jeunes, les chiffres issus de ce rapport concernent tous les premiers signalements de MENA d'origine maghrébine émis au ST à l'échelle nationale et donc pas uniquement des jeunes présents sur le territoire autour de la gare du Midi. De plus, certains jeunes utilisent des alias et peuvent être inclus plusieurs fois dans le compteur final. Pour cette double raison, les chiffres rapportés sont plus conséquents : le ST a enregistré 599 jeunes d'origine maghrébine entre janvier et novembre 2022.

Les écarts constatés résultent donc de deux contextes de récolte de données très éloignés l'un de l'autre. Dans tous les cas, ces données, souvent basées sur des témoignages sans documents d'identité, nécessitent une interprétation prudente, soulignant la complexité de cette réalité sociale en constante évolution.

Si l'on circonscrit notre étude aux MENA d'origine maghrébine présents sur le territoire bruxellois, c'est donc à minima deux-cents jeunes qui, chaque année, errent – pour un temps – dans les rues de la capitale.



LA BELGIQUE EST LOIN D'ÊTRE LE PREMIER LIEU D'ERRANCE SUR LE TERRITOIRE EUROPÉEN.

UN PUBLIC ESSENTIELLEMENT MASCULIN

Le public des MENA dits « en errance » est presque exclusivement composé de garçons. Sur les 191 jeunes rencontrés par SOS Jeunes en 2021, seules cinq filles ont été identifiées. Plutôt nées en Espagne ou en France, elles ont, suite à une histoire familiale compliquée, rencontré les MENA dans les réseaux étatiques de la protection de l'enfance et elles ont ensuite décidé, par « amour » ou « goût de la liberté », de suivre le groupe dans son errance. Si elles partagent certaines caractéristiques avec les garçons du groupe (consommation de substances psychoactives, vie en rue...), elles ont des parcours et des problématiques bien spécifiques qui justifieraient un tout autre travail de recherche. Dans la proportion globale des MENA signalés au Service des tutelles en 2022, elles sont également sous-représentées vu qu'elles constituent 15% de public (toutes nationalités confondues).

« On n'a quasiment que des garçons, mais on a quand même eu deux ou trois filles. Mais les filles, elles sont... C'est costaud. Il y a un drôle de rapport où on ne sait pas qui a emprise sur qui en fait. Et où on s'inquiète finalement pour la jeune fille, de ce qu'elle va faire dans la rue parce que c'est quand même chaud d'être dehors. Oui, parfois ça dépend : elle peut traîner avec le groupe ou parfois pas. C'est plus variable et c'est des profils difficiles avec beaucoup de violences vécues par ces jeunes filles. Mais il n'y en a pas beaucoup. Nous, on n'en a pas vu beaucoup. »

(S., professionnelle de l'intervention sociale)

Cette forte prégnance masculine dans le groupe impacte directement les dynamiques de sociabilisation qu'ils adoptent, façonnées par des logiques virilistes telles que la valorisation de la force physique, l'usage de la violence, les rapports de domination ou encore le culte de la performance et la nécessité de faire preuve de courage⁵. Tant de logiques qui s'avèrent essentielles pour faire face à la vie en rue et y survivre au jour le jour. Dans cet environnement souvent hostile, garder la face en surjouant sa virilité est une question de survie.

5 ➔ Ce qui n'est pas sans rappeler le nom du Rivotril qu'ils consomment, souvent appelé « Madame courage » (Cf. Chapitre 4).

DONNER SON ÂGE VA AVOIR DES CONSÉQUENCES DIRECTES PAR RAPPORT AUX POSSIBILITÉS D'HÉBERGEMENT ET DE PRISE EN CHARGE PROPOSÉES.

UN ARBITRAGE CONSTANT DE SON ÂGE

SOS jeunes rapporte la présence de MENA âgés de onze à dix-huit ans avec une majorité significative de jeunes entre seize et dix-sept ans (77%). La plupart des jeunes que nous avons rencontrés dans le cadre des entretiens et de notre travail de terrain corroborent ces statistiques. Ils affirment avoir quitté leur pays, en moyenne, vers l'âge de douze ans. Cet âge « plus avancé » renvoie au fait qu'ils arrivent souvent en Belgique après un parcours migratoire de plusieurs années depuis leur départ du pays d'origine. La Belgique est loin d'être le premier lieu d'errance sur le territoire européen et certains professionnels se demandent d'ailleurs si la Belgique n'est pas envisagée comme une « voie de garage » par ces jeunes, qui arrivent ici lorsque tous les autres plans ont échoué.

« Au départ, je voulais rester en Italie, mais j'ai appris que la personne chez qui je voulais aller, mon oncle, il est en prison. Alors, je suis passé en France. J'ai des amis en France. Mais la France n'a pas été bonne avec moi donc j'ai voulu partir en Allemagne. Et les gens qui passaient d'un pays à un autre pays m'ont dit : c'est plus cher de passer de France en Allemagne, cent-quarante euros. Moi, j'ai quarante euros. Quarante euros, il m'a dit, c'est pour aller en Belgique. Et moi, je suis arrivé en Belgique pour travailler un peu, deux/trois jours et puis passer en Allemagne. » (Ali)

Il est difficile d'obtenir des données sur leur âge véritable parce qu'ils recourent régulièrement à des âges et des noms erronés afin d'accéder à certains services, souvent réservés à une certaine tranche d'âge.

La minorité influence en effet la prise en charge et les services auxquels les jeunes ont accès, notamment parce que les mineurs sont doublement protégés : par les conventions internationales des droits humains et par les conventions internationales relatives au droit de l'enfant (p. ex. la CIDE). En tant que MENA en Belgique, il est par exemple possible d'obtenir une place dans un hébergement du réseau d'accueil officiel des demandeurs d'asile même si l'on ne demande pas la protection internationale. De plus, les mineurs sont rarement envoyés en prison pour des faits délictueux et ils ne peuvent pas être détenus en centre fermé dans l'attente d'un renvoi

forcé au pays d'origine. Bien souvent, plus un MENA est jeune, plus il va être considéré comme vulnérable et pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée.

« Les jeunes de moins de quinze ans, c'est là où on a le plus de possibilités de les faire entrer dans un réseau étatique. Au vu de leur jeune âge, ils vont être considérés comme vulnérables et on va pouvoir un peu choisir un centre adapté pour eux. Parce que le gros problème de tous ces jeunes, c'est qu'ils souhaitent rester à Bruxelles (grande zone urbaine) et la possibilité de centre donnée par Fedasil à Bruxelles est nulle. Dans 99,9 %, ils sont envoyés à Sugny (zone très rurale) quand ils ont plus de quinze ans et qu'ils ne demandent pas l'asile. Alors que si on accompagne un jeune de treize/quatorze ans à Fedasil, il va être envoyé à Bruxelles. »

(M., professionnelle de l'intervention sociale)

Si la minorité s'assortit de certains avantages, elle bloque aussi l'accès aux structures d'hébergement réservées aux adultes. Or, au vu du nombre de places limitées dans le réseau d'accueil non étatique pour les mineurs, il peut dans certains cas être nécessaire pour les MENA de prétendre être majeurs pour y accéder.

Donner son âge, qu'il soit ou non erroné, va donc avoir des conséquences directes par rapport aux possibilités d'hébergement et de prise en charge proposées aux jeunes MENA. Pour toutes ces raisons, Anas – dont le récit est présenté aux pp.14-16 – a maintenu pendant longtemps qu'il était mineur en Belgique,

même après avoir atteint la majorité. Il considérait cette démarche comme la plus avantageuse en fonction de ses besoins immédiats. Un exemple, parmi tant d'autres du terrain, qui nous montre la porosité de la frontière entre les mineurs et les jeunes récemment majeurs.

« Notre grosse partie du job, on va dire que ça va être les 16-20 ans. Quand je dis 20 ans, ils se disent enfin ils se déclarent mineurs. Mais voilà, ils ont entre 16 et 20 ans (...) on ne va jamais remettre en cause l'âge du jeune et de toute façon, on n'a pas à le faire. »

(M., professionnelle de l'intervention sociale)

En Belgique, la responsabilité de trancher officiellement sur l'âge du jeune revient au Service des Tutelles. En cas de doute d'âge émis par l'administration, le processus de détermination de l'âge passe par la réalisation d'un triple test osseux maintes et maintes fois décrié, notamment parce qu'il repose sur les tables de maturation osseuse de populations blanches et occidentales. Il reste cependant d'application en l'absence d'autres alternatives jugées comme suffisamment objectives par les pouvoirs publics.

L'absence d'harmonisation des pratiques européennes de reconnaissance, ou non, de la minorité renforce l'errance physique des MENA, les incitant implicitement à changer de pays dès qu'ils seraient reconnus majeurs sur un territoire déterminé.

« S'il a été déclaré majeur à Paris, il a fait tout ce qu'il pouvait, procédure, passer par tous les centres. Malheureusement il a été déclaré majeur à Paris, donc il vient tenter sa chance à Bruxelles. »

(S., professionnelle de l'intervention sociale)

L'âge de ces jeunes impacte également leur positionnement par rapport aux services d'aide et de soin : entre les plus jeunes, plus réticents, et les plus âgés, qui montrent une lassitude envers la vie en rue.

« Il y a plein de profils nettement hétérogènes, plein de situations évidemment, qui sont très différentes. Mais on voit quand même certaines choses en fonction de l'âge qui change. Souvent, il y a un moment où ils font le bilan en se disant putain, je n'ai toujours rien quoi. Je vais juste être majeur et je n'ai rien. Maintenant c'est perdu, pas de diplôme, je n'ai pas de métier, je n'ai rien eu. Les plus jeunes sont souvent les plus difficiles avec lesquels rentrer en contact. Les plus jeunes sont très méfiants, très fuyants. Les plus âgés sont blasés, ils ont tout vu, tout connu. »

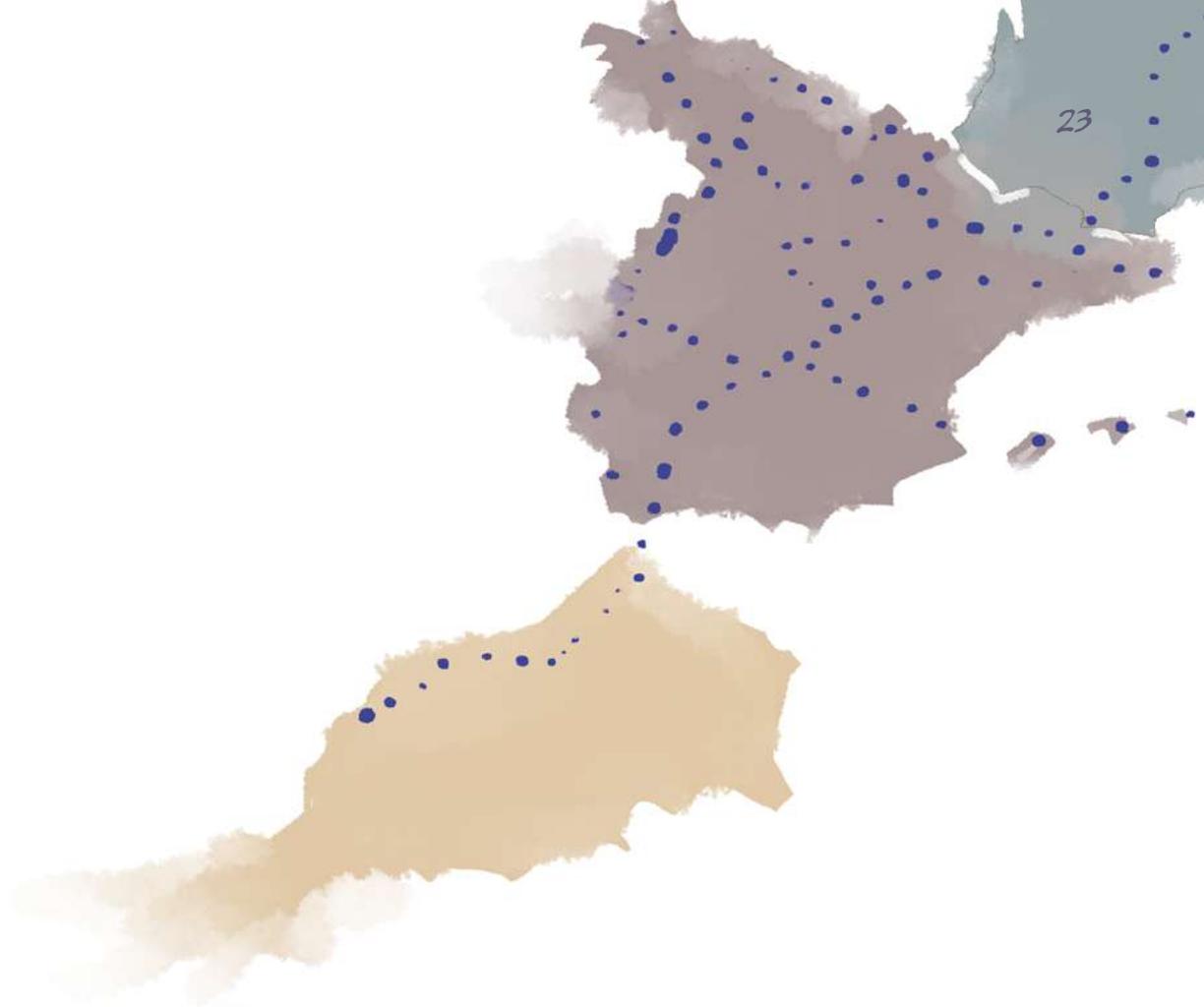
(S., professionnel de l'intervention sociale)

On l'a vu plus haut, Anas est de cette seconde catégorie. Après plusieurs années d'errance en Europe, il avait décidé de suivre une formation en alternance pour devenir électricien. Malheureusement, la date couperet de sa majorité a stoppé net cet accompagnement. Désormais désabusé, il est conscient que la Belgique ne dispose plus d'aucune solution

administrative à lui offrir, laissant comme seules alternatives la prison ou une vie prolongée dans la clandestinité. C'est aussi un parcours exprimé dans les entretiens que nous avons menés avec d'autres jeunes :

« C'est mon plus grand regret parce qu'en Espagne on peut dire que oui, j'étais vraiment mineur, mais j'avais aussi un cerveau de mineur qui ne comprenait pas que je jouais avec mon avenir et ça, c'est quelque chose que je regrette. Si j'avais eu la patience d'attendre, j'aurais eu les documents. Et j'ai préféré que ça aille plus vite. Donc ça je regrette. Faut pas faire sa vie à l'envers, mais si j'étais resté en Espagne, oui, maintenant je serais espagnol. »

(Ibrahim)



"FAUT PAS FAIRE SA VIE À L'ENVERS,
MAIS SI J'ÉTAIS RESTÉ EN ESPAGNE, OUI,
MAINTENANT JE SERAIS ESPAGNOL."

DES JEUNES ORIGINAIRES DU MAGHREB

Les MENA que l'on retrouve autour de la gare du Midi sont des jeunes issus du Maghreb, principalement du Maroc et de l'Algérie. Les chiffres de SOS jeunes de 2022 mentionnent une occurrence respective de 72% et 23% (avec 8% de jeunes Tunisiens) tandis que le Service des Tutelles rapporte 60% de jeunes se disant originaires du Maroc et 39% se disant originaires d'Algérie (pas de statistiques disponibles pour les MENA d'origine tunisienne).

« Les Algériens, on ne les voit pas beaucoup parce qu'il y a une grande communauté à Paris, ce qui fait qu'il y a très peu d'Algériens qui viennent sur Bruxelles. Nous on voit énormément de Casaoui, donc de Casablanca et de Tangerino, donc qui viennent de Tanger. »

(S., professionnelle de l'intervention sociale)

Les observations du terrain vont en ce sens. Un jour, accompagnées d'un MENA, M., et d'une travailleuse sociale, nous rencontrons dans la rue deux jeunes qui viennent d'arriver sur Bruxelles. Quand ils se présentent comme venant d'Algérie, M. jure : « *Fucking Algériens !*

Les algériens, c'est la France. Et les Marocains, la Belgique. »

Cet extrait est révélateur du jeu de partage des territoires, non seulement à l'échelle bruxelloise, mais aussi à l'échelle européenne (cf. Chapitre 2). Une sectorisation de l'espace où chacun se doit de rester dans le carré qui lui est attribué. C'est ce qui explique, en partie, la mobilité ancrée caractéristique des MENA dits « en errance » : l'ancrage dans certains quartiers déterminés de la ville est notamment dû au fait que les autres lieux sont déjà occupés par d'autres publics. Cette parcellisation de l'espace s'observe non seulement en fonction des nationalités (les MENA d'origine érythréenne et soudanaise, plutôt à la gare du Nord par exemple), mais aussi, parfois, en fonction de sa ville d'origine au pays.

En effet, pour ces jeunes, issus pour la plupart de quartiers périphériques de grandes villes telles que Casablanca ou Tanger, la ville d'origine est un élément clé dans leur construction identitaire. De nombreux exemples du terrain

LA NATIONALITÉ A DES INCIDENCES TRÈS CONCRÈTES SUR LE PLAN ADMINISTRATIF, ET SUR LE PLAN DE L'OFFRE SOCIAL-SANTÉ QUI LEUR EST OUVERTE, OU NON.

étaient cette affirmation. Sur leurs comptes Facebook notamment, ils sont nombreux à apposer un « Tangérino » ou « Casaoui » à la suite de leur prénom. Une autre anecdote de terrain est révélatrice : un après-midi, Anas nous raconte qu'il en veut à une travailleuse sociale parce qu'elle a été à la mer avec des jeunes casaoui, de plus hébergés dans un centre d'accueil et qu'eux, tangérinois, ont été laissés à la rue. Une nouvelle source d'injustice pour lui.

Loin de nous l'idée d'essentialiser les jeunes et de les rapporter uniquement à leur nationalité, voire à leur ville d'origine. Mais il est important de comprendre à quel point cet élément est un marqueur de leur identité – non seulement de celle qu'ils se construisent, mais aussi de celle qu'on leur impose – et que la nationalité a des incidences très concrètes sur le plan administratif, et sur le plan de l'offre social-santé qui leur est ouverte, ou non (voir pp.31-32).

Il semblerait également que la différence de nationalité, au sein des MENA d'origine maghrébine, induit des parcours migratoires différents – avec un passage quasi systématique par l'Espagne pour les Marocains, plutôt par l'Italie pour les jeunes Algériens et Tunisiens.

Sur le terrain, nous avons rencontré des jeunes des trois nationalités différentes avec, en effet, une forte prépondérance de MENA de nationalité marocaine. Si leurs parcours varient sensiblement, certaines problématiques, intrinsèquement liées à leur situation d'errance sur le territoire européen, restent inchangées : l'absence de projet migratoire fixe et déterminé, l'absence de perspective de droit de séjour, des polyaddictions et des conduites à risque ou encore une prise en charge à leur égard majoritairement répressive.



FICHE TECHNIQUE

Maroc, quelques éléments de présentation

La population du Maroc est de 37 millions d'habitants, dont environ un tiers (28,5%) sont des enfants de moins de 15 ans.

Les résultats relatifs au niveau d'instruction de la population âgée de 10 ans et plus montrent que 31,2% n'ont aucun niveau d'instruction (population n'ayant jamais fréquenté l'école, mais qui peut avoir suivi des cours d'alphabétisation), et 46,9% ont atteint le niveau de l'enseignement fondamental (primaire et collège) alors que la proportion de ceux ayant atteint le niveau supérieur ne dépasse pas 9,5 %.

Source : Enquête nationale sur la population et la santé familiale (ENPSF - 2018) - Ministère de la santé du Maroc

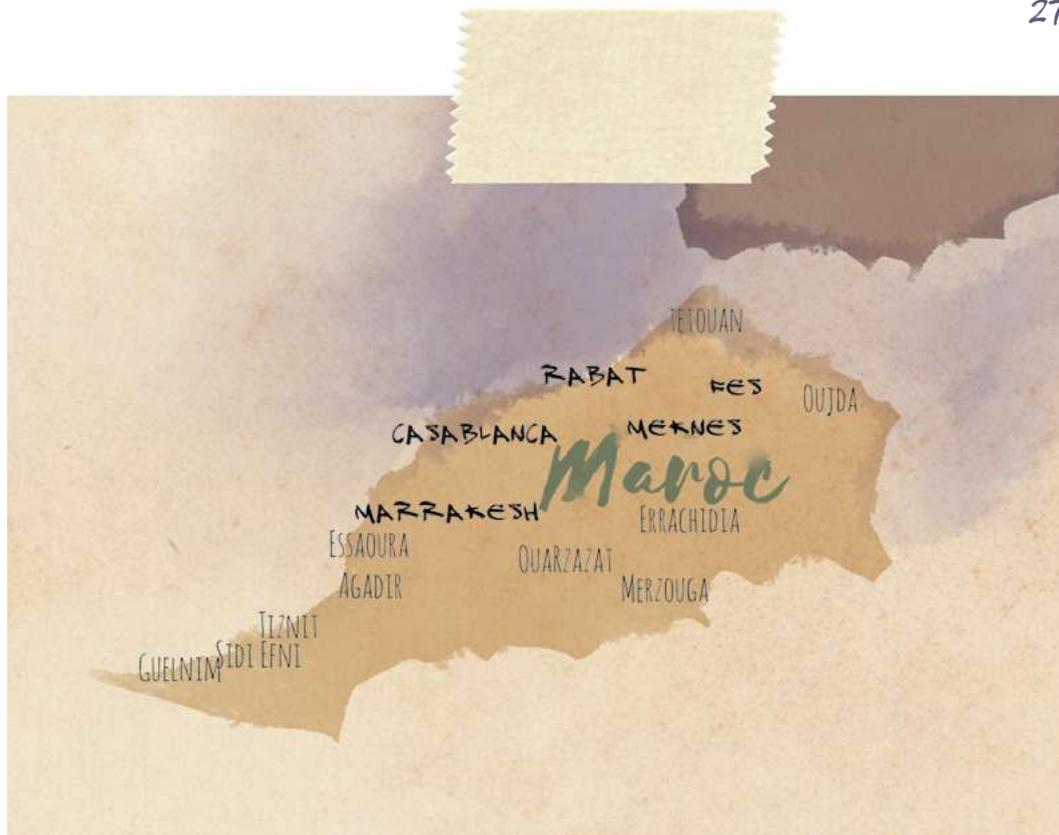
Le travail des enfants est un phénomène important au Maroc. Selon les estimations du Haut-Commissariat au Plan (HCP), 200 000 enfants de

7 à 17 ans sont économiquement actifs, soit 2,7% de ce groupe d'âge. Ce phénomène est particulièrement développé en milieu rural, où se concentrent 75% des enfants travailleurs du Maroc.

Source : HCP

En 2018, près de 30 000 enfants vivaient dans les rues du Maroc, et ce nombre ne cesse d'augmenter. Le fléau est facilement contextualisable : aujourd'hui, 65% de la population marocaine vit sous le seuil de pauvreté. Ainsi, la pauvreté et le chômage, qui touchent de nombreuses familles, et le manque de soins et d'affection reçus par certains enfants sont autant de facteurs qui poussent ces jeunes dans la rue.

Source : Bayti, asbl



Du point de vue de leur situation familiale, il semblerait que les MENA dits « en errance » soient principalement issus de familles avec des ruptures, des familles monoparentales, souvent marquées par l'absence du père et/ou dans une situation de pauvreté ou de la classe moyenne inférieure⁶.

Ce terreau familial, c'est notamment ce qui distingue les MENA en situation d'errance dans les quartiers de la gare du Midi des enfants des rues au Maroc. Les premiers gardent des liens, même s'ils sont parfois distendus, avec leur famille tandis que les seconds sont souvent orphelins, sans aucun réseau familial et ils disposent alors d'un moindre capital so-

cial, économique et culturel qui les empêche pour la plupart d'envisager la migration européenne. La persistance de ce lien avec la famille se marque pour la plupart des MENA dits « en errance » par l'envoi d'argent au pays afin d'aider leur mère et de changer leur statut au sein de leur famille, devenant une figure protectrice, voire indispensable dans l'équilibre familial.

6 ➔ Voir à ce sujet : Peyroux, O. (2020). Adolescents en migration ou les multiples facettes de la mondialisation. Administration & Éducation, 166, 25-28.

DES MINEURS ÉTRANGERS NON ACCOMPAGNÉS

UN STATUT LÉGAL, QUI OUVRE DES DROITS

Dans ce portrait, Anas évoque la perte de droits subséquente à la perte de son statut de MENA. Cet acronyme désigne un mineur étranger non accompagné c'est-à-dire, selon la loi-programme du 24 décembre 2002 sur la tutelle (dite Loi Tabita), toute personne de moins de dix-huit ans se trouvant sur le territoire belge, non accompagnée par une personne exerçant l'autorité parentale et ressortissante d'un pays tiers. Elle doit de plus se trouver dans l'une des situations suivantes : « - soit avoir demandé la reconnaissance de la qualité de réfugié ; - soit ne pas satisfaire aux conditions d'accès au territoire et de séjour déterminées par les lois sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. » (art. 5 de la loi Tabita). Appartenir à la catégorie « MENA » en Belgique permet d'accéder à toute une série de droits dont celui de se voir désigner un tuteur par le Service des tutelles en vue d'assurer sa représentation (art. 3 §2, 1^o de la loi Tabita) ainsi que le droit à une place dans un centre d'hébergement.

Cet accueil - de tous les publics de MENA - est une compétence fédérale, organisée

par l'agence fédérale chargée de l'accueil des demandeurs de protection internationale (Fedasil). Pour accomplir cette mission, Fedasil est soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles à travers l'administration de l'Aide à la jeunesse et la signature du Plan MENA en 2015. Cette convention de collaboration prévoit cent-trente places d'hébergement dans des dispositifs spécifiques de l'Aide à la jeunesse ainsi que quarante places en famille d'accueil à destination des MENA les plus vulnérables.

Le caractère supplétif de l'Aide à la jeunesse sur l'accueil des MENA est révélateur de la vision des pouvoirs publics sur ce public : pris dans la contradiction entre politiques publiques de protection de l'enfance et contrôle de l'immigration, ils sont avant tout considérés comme des étrangers en séjour irrégulier et non comme des enfants devant bénéficier d'un accueil adapté. Cette approche diverge notablement de celle adoptée par d'autres pays européens tels que la France ou l'Espagne, où la protection de la jeunesse est le principal responsable de l'accueil de ces jeunes (voir pp.48-49). De nombreux acteurs du secteur de l'enfance en Belgique plaident en faveur de ce dernier modèle. La Convention des droits de l'enfant de 1989 garantit en effet l'égalité de droits pour tout enfant présent sur le territoire, indépendamment de sa nationalité ou de la possession, ou non, d'un titre de séjour.

ENCADRÉ THÉORIQUE

Un système d'accueil en escalier

L'accueil des MENA tel qu'organisé par Fedasil est séquencé en trois phases.

La première phase, d'observation, se déroule dans les centres dédiés appelés Centres d'Observation et d'Orientation (COO), visant à confirmer la minorité du jeune et à identifier ses besoins sociaux, médicaux et psychologiques, et ce afin de l'orienter vers une structure adaptée. Bien que la durée théorique en COO soit de deux à quatre semaines, dans la réalité, cette étape s'étend souvent sur plusieurs mois en raison de l'engorgement des centres de seconde phase.

Dans la seconde phase, de stabilisation, le jeune est ensuite aiguillé vers une structure d'accueil collective avec un encadrement éducatif, le préparant progressivement à plus d'autonomie.

La troisième phase est celle de l'autonomie accompagnée. Elle concerne uniquement les jeunes de plus de seize ans dont la demande de protection internationale a été acceptée. Ils sont dirigés vers des initiatives locales d'accueil (ILA) d'un CPAS ou un logement individuel offert par une ONG/association - sous financement de Fedasil - pour se préparer à vivre de manière indépendante.

Source : Fedasil

Pour de nombreuses raisons (cf. Chapitre 4), ce parcours d'accueil linéaire n'est pas adapté aux besoins spécifiques de certains publics MENA. Une phase de pré-accueil, gérée par des acteurs associatifs tels que le Samusocial et la Plateforme Citoyenne, a été récemment instaurée pour renforcer cette offre et permettre d'élargir les publics MENA accueillis.

En pratique, les deux obligations de la Belgique (fournir un tuteur et un hébergement adapté aux MENA présents sur son territoire) sont mises à mal par le contexte migratoire national actuel : les institutions fédérales n'arrivent plus à remplir leurs missions, pourtant au cœur de leur travail. D'un côté, la Belgique ne dispose plus de suffisamment de tuteurs pour prendre en charge le nombre croissant de MENA (toutes origines confondues) sur le territoire. En date du 16 octobre 2023, près de 1300 mineurs étaient en attente de la désignation d'un tuteur. Or, sans tuteur, il n'est pas possible d'engager de procédure administrative telle qu'une demande de protection internationale par exemple. D'un autre côté, la crise⁷ de l'accueil que connaît actuellement la Belgique touche également les mineurs. À plusieurs reprises depuis l'été 2022, des MENA sont restés à la rue car Fedasil ne leur a pas trouvé de place dans un hébergement. Ce sont alors des associations qui se retrouvent à prendre le relais sur les fonctions étatiques. Mais elles arrivent elles-mêmes à saturation.

7 → Le terme de crise peut ici être remis en question par le caractère quasi structurel du manque de places ainsi que la non-volonté affichée de la Secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration (Nicole de Moore) de procurer une place d'accueil pour tout étranger demandeur de protection présent sur le territoire belge. Cette crise de l'accueil doit être envisagée comme la nouvelle norme d'accueil fixée par les pouvoirs publics dans le paysage migratoire belge, même si elle entre en contradiction avec les normes de droit international édictées dans la Convention de Genève de 1951.

UNE CATÉGORIE AVEC DIVERSES RÉALITÉS MIGRATOIRES

La catégorie MENA englobe une diversité de réalités migratoires. Usuellement, une première distinction est faite entre ;

- Les MENA demandeurs de protection internationale (DPI), majoritairement des garçons de nationalité afghane (Myria, 2022) qui s'inscrivent la plupart du temps dans les dispositifs de prise en charge et d'hébergements étatiques mis à leur disposition.
- Les MENA non demandeurs de protection internationale (NDPI) qui, quant à eux, sont plutôt hébergés au sein du réseau non-officiel (associations, citoyens...)

Ces deux groupes se subdivisent eux-mêmes en plusieurs sous-groupes hétérogènes. Par exemple, au sein des MENA NDPI, une distinction supplémentaire est opérée par les professionnels. D'abord, les MENA NDPI dits « en transit », majoritairement originaires d'Érythrée et du Soudan, visant à rejoindre le Royaume-Uni en transitant par la Belgique. Ils s'ancrent principalement, à Bruxelles, sur le territoire de la gare du Nord. Pour ce groupe, la Belgique n'est souvent qu'une étape en vue d'atteindre cet objectif et ils ne désirent alors pas, de prime abord, construire de pro-

jet de vie sur le territoire belge. Pour ces raisons, ils souhaitent bien souvent passer en dessous des radars de l'État belge et se font plus discrets des services de police. Ensuite, les MENA NDPI dits « en errance », public de cette recherche, qui se distinguent par l'absence de projet migratoire précis. Originaires du Maghreb, ils s'ancrent plutôt sur le territoire autour de la gare du Midi⁸.

Le principal critère de distinction entre ces trois groupes réside dans l'origine nationale, une caractéristique qui influe directement sur leurs possibilités de séjour en Belgique. En effet, contrairement aux deux premiers profils, les MENA dits « en errance » n'ont pas pour origine un pays en guerre, et la (relative) stabilité politique de leur pays compromet leurs perspectives de droit de séjour. De plus, la catégorie dans laquelle le mineur est placé détermine les solutions d'accueil et d'hébergement auxquelles il aura accès.

« S'ils sont non demandeurs d'asile, c'est directement Sugny (zone très rurale). Alors qu'ils savent très bien qu'un demandeur d'asile, il y a beaucoup plus de possibilités de centres : c'est Steenokkerzeel, c'est Woluwé (à Bruxelles), ... » (F., professionnelle de l'intervention sociale)

Des témoignages de professionnels soulignent les disparités dans la prise en charge, avec des jeunes non demandeurs de protection internationale dirigés directement vers des centres

fortement éloignés de tout centre urbain, tandis que les demandeurs (DPI) bénéficient de davantage de centres facilement accessibles, à proximité de villes, un profil de centres pourtant fortement sollicité par les MENA dits « en errance » pour le potentiel occupationnel incarné par la ville (activités socioculturelles et sportives, opportunités de travail...). Les MENA dits « en errance » sont également confrontés à des obstacles administratifs pour accéder à l'éducation.

« Regarde la différence par exemple, un jeune qui rentre en centre après avoir eu sa phase centre d'observation et d'orientation, c'est un mois, ensuite, il passe en seconde phase. Un Afghan, vu qu'il est enregistré à l'Office des étrangers, commence l'école le lundi. Moi, j'ai un jeune marocain. Je suis obligée d'appeler le centre tous les jours pour leur dire qu'il faut se bouger au niveau de l'école. Et tu as le centre qui dit « Ah, mais nous, on pensait que s'il n'avait pas un numéro de l'Office des étrangers, on ne pouvait pas l'inscrire ». Et ça fait quatre semaines qu'on est dans cette situation, avec le tuteur et moi qui relançons quotidiennement le centre ; avec le centre qui dit « Mais c'est des situations qu'on ne connaît pas très bien. Oui, oui, on va s'y mettre ». Le jeune, tout ce qu'il me dit, c'est « je ne comprends pas. Un Afghan, il est à l'école, il est arrivé trois semaines après moi et moi, parce que je suis

8 ➔ Suite aux événements de répressions à la gare du Midi à l'été 2023, cet ancrage est progressivement en train de changer (cf. Chapitre 2)



un Marocain je n'ai toujours pas accès à l'école. »
(C., professionnelle de l'intervention sociale)

Ces différences de traitement engendrent des frustrations pour ces MENA. D'autant plus qu'elles ne se limitent pas à des critères objectifs tels que la demande de protection internationale ou la possession d'un numéro de l'Office des étrangers. Elles résultent parfois de préjugés et de représentations subjectives des professionnels impliqués dans la prise en charge des MENA dits « en errance ». Par exemple, certains jeunes sont stigmatisés en raison de leur consommation de substances psychoactives, malgré des pratiques hétérogènes au sein du groupe. De plus, les autres catégories de MENA peuvent également être marquées par des pratiques de consommation et d'importantes souffrances psychiques à ceci près que la consommation est peut-être moins visible ou plus socialement acceptée (alcool et cannabis à la place des solvants et des médicaments par exemple).

« On devait faire un tri où à un moment donné, ils ont refusé que les jeunes ayant des consommations

trop fortes puissent entrer. Donc on était violents envers les jeunes en leur expliquant, mais en fait là, tu es beaucoup trop sous conso. Je ne veux pas t'y amener parce qu'aujourd'hui je te dis que si tu fais n'importe quoi là-bas, c'est tous les Marocains, tous les Maghrébins qui seront mis dehors. »
(C., professionnelle de l'intervention sociale)

Cette stigmatisation, accentuée par les conséquences administratives de leur origine nationale, renforce le sentiment d'exclusion sociale des MENA dits « en errance » à tel point qu'ils font de leur condition d'exclus et de leur indésirabilité sociale un marqueur de leur identité, qu'ils lient directement à leur nationalité.

« [En France], il y avait des hôtels mais c'était juste pour les afghans, les soudanais. Pour les marocains comme moi, il n'y avait rien. J'ai été voir plusieurs associations mais personne ne m'aidait. » (Amir)

DES JEUNES EN ERRANCE ?

« L'errance, par définition, (...) n'est jamais entièrement la norme : elle est ce qui tend vers sa transgression, en s'identifiant à son seuil ultime et fragile, tout en étant captive de ses marges et frontières, tenues en haleine sur sa ligne de crête. » (Namian, 2014, p. 35)

UNE AFFAIRE DE MOBILITÉ : ENTRE EXIL, NOMADISME ET ERRANCE

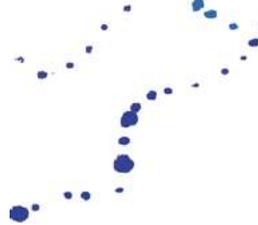
Nous visons donc, à travers l'utilisation du concept de MENA dits « en errance », un public bien spécifique parmi toutes les catégories de MENA présents sur le territoire belge. Mais quelles sont les réalités de vie derrière ce concept de l'errance ? Quels intérêts et quelles limites à l'utilisation de ce concept pour décrire les caractéristiques de ce public ?

Si l'on part de la définition usuelle de l'errance, on peut la considérer comme « action d'errer, de marcher longtemps sans but précis. » (Dictionnaire Larousse, 2023). C'est donc une notion intrinsèquement liée à l'idée de mobilité spatiale (voir infra), première dimension du concept d'errance, mais qui doit être distinguée dès le départ d'autres types de déplacements.

D'une part, l'errance se distingue de l'exil (Bolzman, 2014). L'exil implique un départ forcé d'un pays en raison de circonstances souvent liées à la violence, à la persécution politique, ou à des menaces graves. C'est une rupture imposée avec le lieu de vie habituel, engendrant la recherche d'un refuge ailleurs. L'errance, quant à elle, se caractérise par des déplacements indéfinis ou temporaires à travers un ou plusieurs territoires, sans nécessairement de destination précise. Elle peut résulter de ruptures familiales ou professionnelles, créant une forme de déplacement continu sans but clair.

Ainsi, la distinction fondamentale réside dans le caractère souvent forcé et la motivation sous-jacente à chaque expérience. L'exil est souvent lié à des facteurs externes contraignants, tandis que l'errance peut découler de choix personnels, de circonstances familiales individuelles complexes, ou d'une vie en marge des structures sociales conventionnelles.

D'autre part, l'errance se dissocie du nomadisme. Contrairement à la démarche du nomade, les jeunes en errance ne suivent pas un itinéraire déterminé, et leur déplacement n'est pas guidé par un sens prédéfini. Alors que le



LES JEUNES EN ERRANCE NE SUIVENT PAS UN ITINÉRAIRE DÉTERMINÉ, ET LEUR DÉPLACEMENT N'EST PAS GUIDÉ PAR UN SENS PRÉDÉFINI.

nomadisme implique une mobilité organisée avec des destinations claires, l'errance s'exprime par une mobilité sans but précis. Savoir où l'on va, ce n'est pas de l'errance ; la planification dans le temps, non plus.

Toutefois, les deux figures traduisent une conception de l'espace différente de celle du sédentaire. Là où le sédentaire perçoit un espace fini et limité, ces deux figures du « mobile » conçoivent un espace infini, une distribution sans espaces ni frontières. De plus, leur caractéristique distinctive n'est pas le mouvement constant, mais plutôt la potentialité de déplacement.

Chez les MENA dits « en errance », on retrouve cette mobilité spatiale sous la forme d'une ultra-mobilité à l'échelle européenne. Ils ont fait de la mobilité internationale un véritable *modus operandi*, même cela relève plus d'une stratégie de survie nécessaire que d'un choix volontaire : ils conçoivent l'Europe comme un grand pays au sein duquel naviguer pour accéder à des prises en charge et des opportunités différentes (cf. Chapitre 2).

LES PORTES FERMÉES DU DROIT DE SÉJOUR

Cette mobilité spatiale se réalise toujours aux marges de la société. Les MENA dits « en errance » se trouvent en effet dans des « situations-limites » où ils se maintiennent de justesse dans la société et sont toujours sur le fil du rasoir, proches de basculer hors de ses frontières. Ces situations sont directement liées aux possibilités – ou non, d'une existence légale en Belgique. Or, en raison de leur origine nationale, ces jeunes ne disposent pas de perspectives juridiques quant à leur droit de séjour sur le sol belge (voir encadré infra).

Le terme d'errance utilisé pour caractériser ces jeunes est dès lors intrinsèquement lié à l'errance administrative qu'ils subissent. Cette impossibilité de régularisation de leur droit de séjour est le principal marqueur de différenciation avec les autres publics MENA présents sur le territoire. Et de cette impasse administrative découle toute une série de conséquences concrètes pour les mineurs concernés. Elle empêche notamment les jeunes de se projeter dans le futur et de rentrer

dans des logiques de prise en charge à moyen et long terme des institutions.

« Il y a cette impossibilité d'avoir une existence administrative qui fait qu'on va se retrouver coincés un jour ou l'autre. Et même là, c'est difficile de dire à un jeune ; tiens le coup, tu vas avoir quelque

chose plus tard, alors qu'on sait que ce n'est pas le cas. C'est très très rare. Les jeunes arrivent ici, ils ont seize ans. La chance est grande que même s'ils font tout parfait, qu'ils font tout leur parcours, qu'ils vont à l'école, et cetera, qu'à dix-huit ans on leur donne quand même l'ordre de quitter le territoire. »
(F., professionnelle de l'intervention sociale)

ENCADRÉ THÉORIQUE

Les options disponibles aux MENA dits « en errance » en termes de régularisation/ droit de séjour en Belgique

Théoriquement, deux procédures d'octroi d'un droit de séjour en Belgique s'offrent aux MENA d'origine maghrébine.

Premièrement, il y a la possibilité d'une demande de protection internationale réglée par les articles 50 et suivants de la loi du 15 décembre 1980 ainsi que par la Convention de Genève de 1951. Elle implique de démontrer un danger pour sa vie, une crainte de persécution dans le pays d'origine. Pour les MENA originaires du Maghreb, c'est une voie

qui mène relativement peu à un droit de séjour notamment car le Maroc n'est pas considéré comme un pays en guerre ou à risque et que leur migration s'apparente davantage à des raisons économiques.

Deuxièmement, il y a la procédure de la solution durable, régie par les articles 61/14 et suivants de la loi du 15 décembre 1980 qui stipulent que le tuteur d'un MENA peut introduire une demande d'autorisation de séjour pour son pupille auprès de la Cellule Vulnérables de l'Office des

étrangers. À l'issue de cette procédure, il sera déterminé si une solution durable pour le MENA n'existe qu'en Belgique auquel cas un titre de séjour sera délivré au mineur. Les différentes conditions sont détaillées dans le texte de loi.

À la lecture de ces conditions, l'on réalise que pour les MENA d'origine maghrébine, si une procédure

durable est possible en théorie, elle ne leur est pas accessible en pratique, et ce pour deux raisons majeures. Tout d'abord, ils possèdent rarement des documents d'identité de leur pays d'origine. Ensuite, ils ne répondent pas aux conditions mêmes de la procédure à savoir une impossibilité d'être pris en charge dans le pays d'origine.

L'exemple ci-dessous est particulièrement parlant :

« Il va avoir dix-huit ans dans quelques jours. Il a tout fait. Ça veut dire qu'il a décroché de la drogue. Il est resté en centre. Il a commencé chez un patron. Il a fait tout ce qu'on lui a demandé, mais tout. Il a recontacté sa famille pour avoir des documents, etc. Mais alors lui, il n'en peut rien. Mais lui, il ne tombe pas dans les catégories en fait, même de possibilité d'avoir des papiers, c'est-à-dire qu'il remplit la condition maintenant école, centre, etc. Il a réuni des preuves d'identité, mais lui en fait, il a des parents au pays. C'est juste que sa mère s'est remariée et ne voulait plus vraiment de lui et donc l'a mis dehors. Et il n'y a pas

de graves maltraitances ou quoi. Mais dans notre loi MENA, ça ne passe pas parce que la mère ne peut pas se décharger de ses responsabilités comme ça. La Belgique n'est pas obligée d'accueillir des jeunes dont on n'a plus envie et donc il faut prouver en fait qu'on n'a plus de possibilité de famille ou de garanties d'accueil. Et donc lui, il a fait tout ce qu'on lui a dit et moi j'ai dû lui dire que, en fait, il n'était pas dans les conditions pour avoir même une chance d'avoir [les papiers] et donc lui le centre. Voilà, il va être mis dehors [du centre] ça fait deux ans qu'il a remis de l'ordre dans sa vie. C'est vraiment un chouette gars. Il travaille chez un patron, voilà tout va s'arrêter. »
(C., professionnelle de l'intervention juridique)

"SI LES PORTES SONT D'OFFICE FERMÉES, IL NE FAUT PAS S'ÉTONNER QUE CES JEUNES RESTENT EN MARGE."

Cette absence de perspectives de séjour est à nuancer à l'échelle européenne. En effet, la plupart de ces MENA dits « en errance » disposent en fait de possibilités d'avoir un titre de séjour en Espagne à leur majorité, sous certaines conditions.

« Beaucoup de jeunes ont en fait la possibilité d'avoir un titre de séjour à dix-huit ans en Espagne. Parce qu'il y a des facilités en Espagne, mais en attendant d'avoir dix-huit ans, ils parcourent l'Europe, notamment pour pouvoir trouver un moyen de faire de l'argent, et envoyer de l'argent au pays. »
(F., professionnelle de l'intervention sociale)

Certains jeunes exploitent les difficultés de communication entre certaines régions espagnoles et l'État central pour poursuivre leur itinérance en Europe et générer de l'argent. Ils reviennent périodiquement en Espagne pour signaler aux autorités qu'ils sont toujours présents. D'autres, cependant, ont grillé cette opportunité et ne rentrent plus dans les conditions requises.



« En Espagne, oui. J'avais des papiers, mais maintenant c'est terminé. Ils n'ont pas renouvelé mes papiers parce que j'ai trop de problèmes là-bas, tu sais. » (Youssef)

Pour les professionnels, cette absence de perspectives impacte négativement le recours des MENA au réseau d'aide et de soin :

« Comment vous voulez qu'il se motive à rester dans les règles sociétales alors qu'en gros, la société lui dit : maintenant que tu as fait tout ce que j'attendais de toi, tu n'auras jamais de papiers, évidemment. (...) Si les portes sont d'office fermées, il ne faut pas s'étonner que ces jeunes restent en marge et ne prennent pas ce qu'on a à leur proposer vu qu'on leur propose uniquement un parking jusqu'à dix-huit ans et puis on les remet à la rue. »
(C., professionnelle de l'intervention juridique)

Tant que ces jeunes n'ont pas de possibilités d'obtenir un droit de séjour, ils sont condamnés à une vie aux marges de la société. Cette marginalisation se traduit également dans les quartiers d'ancrage de ces jeunes à l'échelle bruxelloise : des quartiers plutôt défavorisés

LA BELGIQUE N'OFFRE AUCUNE PORTE DE SORTIE (EN)VIABLE AUX MENA DITS « EN ERRANCE ».

et des zones de frontières, entre communes, entre zones de police, dans lesquelles il est plus simple de se nicher dans les creux laissés par la société.

Soyons clairs, actuellement, la Belgique n'offre aucune porte de sortie (en)vable aux MENA dits « en errance ». Toutes les portes de régularisation administrative, pourtant théoriquement envisageables, demeurent en pratique fermées à double tour. Un constat accablant que nous partageons également les professionnels :

“Pour ces jeunes, le problème c'est qu'il n'y a aucune porte de sortie. La seule porte de sortie, c'est la prison de Haren.”

(G., professionnel de l'intervention juridique)

LES MULTIPLES MARQUEURS DE L'ERRANCE

En outre, d'autres dénominateurs communs à toute situation d'errance (Le Clève, 2020) sont identifiés dans l'analyse de la situation des MENA dits « en errance » : isolement

social et relationnel, inadaptation sociale, dépendances et addictions, souffrance psychique et conduites à risque. Ces dénominateurs traduisent la manière dont l'errance s'incarne également sur le plan psychique chez ces jeunes : santé mentale et consommation apparaissant comme les deux faces d'une même pièce (Cf. Chapitre 3).

La qualification de MENA dits « en errance » peut être questionnée. Comme toute catégorie socialement construite, elle s'avère limitée et limitante : dans les faits, d'autres publics de MENA sont concernés par les multiples problématiques de l'errance.

« On dit oui, ils peuvent venir dormir, s'ils ne consomment pas. Alors qu'au téléphone, à mes collègues de la gare du Nord, on ne va jamais remettre en question la consommation des MENA en transit. Et même ceux qui consomment, on va fermer les yeux (...), mais en fait les autres MENA consomment aussi, mais avec une consommation peut-être moins voyante. »
(S., professionnelle de l'intervention sociale)

C'est toutefois un concept qui nous permet, par sa triple dimension administrative/physique/psychique, de comprendre l'imbrication de besoins multiples et complexes pour ces jeunes. Il pointe la nécessité de déployer une prise en charge intersectorielle qui prenne en compte ces multiples aspects. Il permet également de saisir le processus de marginalisation dont ce public fait l'objet. L'errance est alors symptomatique de ces « incasables » ; ces catégories de personnes qui, à force de cocher trop de cases de l'intervention sociale, ne rentrent plus dans aucune⁹. L'errance remet alors en cause les catégories de personnes préétablies (les toxicomanes/ les mineurs/ les migrants) et supposées comme des entités finies et homogènes.

Il est également à noter que les dénominateurs communs de l'errance sont ceux que l'on retrouve, habituellement, chez les personnes sans-abri. Beaucoup plus rarement chez des jeunes de l'âge des MENA. La notion de jeunes dits « en errance » est alors préférée par les professionnels à celle de jeunes sans-abri - une appellation potentiellement trop confrontante pour ces jeunes

qui tentent bien souvent de mettre en place diverses stratégies afin de ne pas être identifiés comme tels dans l'espace public (forte attention à l'apparence et à l'hygiène, mise en scène de la réussite sociale sur les réseaux sociaux, etc.).

Pour toutes ces raisons, plutôt que de déconstruire totalement la catégorie de l'errance, nous faisons ici le choix de continuer à l'utiliser tout en étant attentifs, donc, à son aspect socialement construit et ses limites intrinsèques.

9 ➔ Pour approfondir le sujet plus global de l'errance chez les jeunes, se référer notamment au documentaire « Les Incasables » réalisé par le Forum-Bruxelles contre les inégalités en 2020, accessible à l'adresse : <https://www.le-forum.org/news/114/7/Les-incasables-le-documentaire>

Mobilités ANCRÉES



YOUNESS, 17 ANS, ET L'ENVIE DE DÉCOUVRIR LE MONDE

Après plusieurs semaines d'attente à cause des vacances scolaires, nous parvenons enfin à obtenir un rendez-vous à l'IPPJ pour y rencontrer trois jeunes. Avec l'interprète, nous sommes guidés dans une toute petite salle au bout d'un couloir mal éclairé qui sert également pour les rencontres avec les avocats. La salle parvient à peine à contenir la table, les trois chaises et le téléphone fixe qui ont été installés.

Quand Youness rentre dans la salle, c'est avec un immense sourire et clairement essoufflé. Il

commence directement par s'excuser, parce qu'il n'était pas au courant que l'entretien était cet après-midi et qu'il était en pleine partie de football.

Youness a dix-sept ans et il est né à Casablanca, au Maroc. Il dit avoir quitté son foyer familial vers douze-treize ans, il ne s'en rappelle plus précisément. Cela fait donc plus de quatre ans qu'il sillonne les routes de l'Europe : « *Moi l'image que j'avais de l'Europe c'est que tout était accessible, que c'était facile de trouver du boulot, je pensais que j'allais avoir plein plein d'offres et d'opportunités. Mais ce n'est pas vrai, ce n'est pas si facile l'Europe.* »

La Belgique est le cinquième pays européen par lequel il transite. Dans l'ordre, il nous dit avoir voyagé en Espagne, en France, en Italie, aux Pays-Bas et puis en Belgique. Ce par-

"J'ÉTAIS BIEN LÀ-BAS,
JE NE SAIS PAS POURQUOI
JE SUIS PARTI.
JE VEUX VOIR TOUTE L'EUROPE."

cours est sans doute, dans les faits, d'avantage sinueux et ponctué d'allers-retours, car à un moment de l'entretien, il évoque « la première fois » où il est venu en Belgique, il y a quelques années. Malgré son jeune âge, il maîtrise presque cinq langues différentes, marqueurs de tous les pays qu'il a traversés. Pendant l'entretien, il s'exprime d'ailleurs la moitié du temps en français et l'autre moitié en arabe.

Au fil de son récit, Youness semble guidé par une soif insatiable d'explorer le monde, le conduisant à se déplacer régulièrement d'un endroit à un autre : « *J'étais bien là-bas, je ne sais pas pourquoi je suis parti. Je veux voir toute l'Europe moi madame, c'est pour ça. Mais je sais plus. J'étais bien à Rennes, j'étais très bien mais moi je veux partir, je veux voir l'Italie, je veux voir... Non, je ne sais pas ce qui m'est arrivé. J'étais vraiment bien à Rennes mais j'avais envie de voir l'Italie (rires). Mon rêve d'enfant c'était d'aller en Italie, à Napoli.* »

Il passe tout de même deux ans en Italie, dont huit mois dans un centre d'accueil pour mineurs, et le reste du temps en étant hébergé chez des cousins. Sur place, il va à l'école et possède un titre régulier de séjour. Quand ses papiers arrivent à échéance, il quitte l'Italie pour trouver un travail mieux rémunéré. L'aspect lucratif est donc également un facteur clé qui motive sa mobilité : « *Madame parce que là-bas [en Italie] pas travailler. Prendre salaire 1000/1200 euros pour faire rien. Moi je veux acheter des vêtements, beaucoup de choses.* »

Contrairement à d'autres jeunes rencontrés dans le cadre de cette recherche, Youness a peu connu la vie en rue. Avant son arrestation, il habite d'ailleurs pendant plusieurs mois dans un appartement à Anderlecht avec deux amis, rencontrés en Italie, dont un homme majeur possédant un titre de séjour en Europe. Cet ami lui avait d'ailleurs trouvé, pour un temps, un travail dans le bâtiment.

C'est un des traits distinctifs du parcours de Youness : un réseau informel fort sur lequel il peut compter en cas de besoin, surtout pour des possibilités d'hébergement. Ce soutien important explique notamment son faible recours au réseau officiel d'aide et de soin – que ce soit à Bruxelles ou dans les autres villes traversées. Il garde toutefois contact avec certains de ses éducateurs au centre en Italie : *« C'est important parce que je ne suis pas un ingrat, je n'oublie pas les gens qui m'ont tendu la main. (...) ce qui était bien c'est qu'on était bien traités. Les éducateurs, franchement, ils nous considéraient comme leurs propres enfants. »*

D'ailleurs, il traîne assez peu dans les alentours de la gare du Midi dont il a eu une très mauvaise impression lors de sa première visite : *« franchement ça ne m'a pas plu, je n'ai pas aimé parce que j'ai vu des gens qui dormaient à même le sol et ça, j'ai pas aimé. »*. Ses lieux d'ancrage à Bruxelles restent limités et dépendent directement des opportunités d'hébergement : *« quand j'habite à [Anderlecht], je sors de Anderlecht, je reste à Anderlecht. Tout le temps dans le même parc, près de la station de métro. »*

Il explique que sa situation s'est dégradée à partir du moment où il a quitté son travail. Que c'est là qu'il a recommencé, après plusieurs

mois d'arrêt, à consommer des médicaments tels que le Lyrica et le Rivotril – médicaments qu'il avait découverts en Italie : *« Mais c'est pas bon. Tu ne réfléchis pas avec ça madame. Tu vas à la prison direct avec ça. Tu en prends quatre ou cinq et tu viens là direct. »*

Il a un regard empreint de recul sur les événements qui l'ont mené en IPPJ, il parle des mauvais choix, des mauvaises fréquentations... Mais il clôture l'entretien plein d'espoirs pour sa vie future, qu'il espère mener en Belgique : *« Maintenant je réfléchis pour prendre une autre vie madame. Je ne veux pas rester comme ça et faire des trucs comme ça pas bien. Je vais chercher un travail et arrêter. Vraiment c'est le plus important, pour que ma mère elle est bien, que moi je suis bien, ça madame c'est le plus important. Ici je ne suis pas bien. Tu restes dehors, tu es bien. Même tu as des bagarres, c'est pas grave, t'es dehors, tu sors. T'es avec ta maison, tes amis mais trouves toi des amis biens, c'est pas trouver des amis mals. »*

ILS SONT LES « ENFANTS DE LA MONDIALISATION ÉCONOMIQUE », ÊTRES À LA FOIS D'AILLEURS ET DE NULLE PART.

Tout comme Youness, la plupart des MENA dits « en errance » se distinguent par un parcours erratique qui transcende les frontières nationales : leur trajet migratoire se compose de divers temps d'enracinement et de déracinement à l'échelle transnationale. Bien que leur principale stratégie de survie repose sur une extrême mobilité à l'échelle européenne, caractérisée par l'évaluation des diverses formes de prise en charge, ils se définissent également, au sein des différentes villes traversées, par un ancrage fort sur un territoire restreint, au sein duquel ils peuvent s'appuyer sur des ressources spécifiques – à Bruxelles, le territoire de la gare du Midi :

« Leur quartier, leur maison, c'est la gare du Midi. Et leur famille, les copains de la gare du Midi. »
(F., professionnel de l'intervention juridique)

Ce double mouvement, qui peut sembler paradoxal, doit plutôt être envisagé comme une temporalité séquencée au sein de leurs parcours migratoires. C'est ce que nous traduisons dans cet ouvrage par le concept de mobilité ancrée (cf. Encadré théorique p. 62), coconstruit au fil de nos analyses et de nos travaux auprès des professionnels de terrain.

Incarnant un monde où biens, services et individus font l'objet de flux accrus, ils sont les « enfants de la mondialisation économique » (Frigoli, 2010), symboles d'un nouveau monde fait de flux transnationaux, êtres à la fois d'ailleurs et de nulle part.

UN AILLEURS SANS CESSÉ RÊVÉ

Au départ de ces parcours migratoires, un rêve. Un rêve collectif, porté par des pans entiers d'une génération qui se sent à l'étroit au sein des frontières instituées. Un rêve d'ailleurs.

La proximité géographique de l'Espagne et l'omniprésence de l'Europe dans les représentations participent à l'ouverture des imaginaires de ces jeunes d'origine maghrébine : un imaginaire résolument porté vers l'eldorado européen.

« Nous, on a été à Tanger. Et là, c'est frappant. Tu vois l'Espagne partout. Quand tu es à la côte à Tanger, l'Espagne, ça a l'air que tu peux nager vers l'Espagne, quoi. (...) Et en plus quand on était là, dans la musique, il s'agit de la migration, dans les conversations, il s'agit de la migration... Tout tourne autour de ça. » (I., professionnelle de l'intervention sociale)

Les jeunes rencontrés font d'ailleurs mention à de nombreuses reprises à cet ailleurs mythique, déjà fantasmé dans le pays d'origine. C'est notamment le cas de Omar, jeune tangérois rencontré lors de maraudes à Bruxelles, qui évoque la maison de sa grand-mère à Tan-

ger, en bord de mer, dans laquelle il avait l'habitude avec son frère, de monter à la fenêtre pour apercevoir les montagnes espagnoles au loin. Youness également, dans son entretien, évoque ses rêves d'enfants, empreints d'images de l'Italie et de voyages à travers l'Europe.

Ce mythe de l'eldorado européen est renforcé par les réseaux sociaux et les récits des amis déjà partis, les légendes de traversées épiques... C'est la force des histoires qui se transmettent :

« Je suis venu en Europe pour aider mes parents et puis d'un autre côté, c'est pour faire comme les autres, aller voir comment c'est la vie ailleurs en Europe. Et puis, tu ne peux pas ne pas penser à l'exil quand tu vois tous ces émigrés qui rentrent au bled en été (...) Oui, on en parlait comme le paradis quoi. » (Karim)

Il est aussi intrinsèquement lié à la modernité car pour ces jeunes, être moderne, c'est être consommateur. Leurs rêves sont portés vers la société de consommation. Lors de nos discussions sur le terrain, l'argent est d'ailleurs un référent valorisé. À l'exemple d'Anas qui

montre les photos de son compte Facebook. Sur une de celles-ci, il pose en survêtement de marque et devant des liasses de billets. Une autre photo le montre de dos, à Tanger, face à la côte espagnole et entouré d'émoticônes « dollar » et « billet ».

D'ailleurs, ces rêves de mobilité naissent bien souvent en réaction à un avenir qui apparaît de plus en plus bouché au Maroc, comme en témoigne Youssef :

« Au Maroc, il n'y a rien à faire, pas de travail, rien. C'est vraiment pas possible. J'avais juste mon père et ma mère, rien d'autre. Et c'est juste pour eux que le Maroc me manque. »

Emilie Duvivier (2010) utilise le concept d'imaginaire de l'ailleurs pour comprendre les logiques réflexives de ces MENA dits « en errance ». Un tel phénomène illustre le fait de concevoir la mobilité permanente comme seule voie possible d'accomplissement personnel, comme seule issue. En dehors de la mobilité géographique entre territoires, cette mobilité permanente englobe également la mobilité sociale, mettant en lumière les changements de statut et de positionnement au sein des différentes sociétés d'accueil.

" ALLER VOIR COMMENT C'EST
LA VIE AILLEURS EN EUROPE.
ON EN PARLAIT COMME LE PARADIS "

PARCOURIR LE MONDE ET VOIR CE QUE LA VILLE PROPOSE

Cet imaginaire de l'ailleurs est souvent l'un des premiers moteurs dans le parcours migratoire de ces jeunes. Un parcours loin d'être linéaire, émaillé de nombreux allers-retours entre différents pays européens, en fonction de leurs besoins du moment, des opportunités ou des contraintes qui pèsent sur eux. À l'exemple de Omar, rencontré en maraude, qui revient de quelques jours à Amiens et qui, après deux jours à Bruxelles, projette déjà de repartir en Espagne pour aller faire ses papiers et rejoindre son petit frère.

Les itinéraires migratoires des MENA dits « en errance », sont aussi variés que les individus qui les empruntent, chaque parcours étant unique et singulier. Certaines tendances générales peuvent toutefois être tirées de l'analyse attentive de ces parcours. Tout d'abord, l'impact de la ville d'origine du jeune est manifeste, influençant les modalités du départ et, par extension, les parcours migratoires qui en découlent. Les jeunes de Tanger ou de Fès, par exemple, suivent des logiques différentes pour atteindre la côte et empruntent des voies d'entrée en Europe distinctes. Malgré ces nuances liées à la ville

d'origine, certains pays revêtent une importance particulière dans les itinéraires des jeunes étudiés : l'Espagne, la France et la Belgique – entre autres – émergent comme des nœuds de passage cruciaux dans ce parcours d'ultra-mobilité européenne. Qu'est-ce qui motive le passage d'un nœud à l'autre ? Qu'est-ce qui les pousse vers un endroit ou, a contrario, les fait fuir d'une ville ?

UNE MIGRATION DÉTERRITORIALISÉE

Les MENA dits « en errance » affectent à chaque territoire européen une utilité spécifique, la possibilité de répondre à certains de leurs besoins. Dès que cet espace cesse d'apparaître comme une ressource, les jeunes vont alors développer de nouvelles stratégies pour poursuivre leurs objectifs : « l'absence de perspectives futures au niveau local fait progressivement naître un nouveau désir d'ailleurs » (Duvivier, 2010, p. 250). Cette extrême mobilité n'est pas le fait d'envies changeantes, mais plutôt de possibilités du moment, d'opportunités ou encore du type de prise en charge souhaité.

« Ils voyagent en fonction de leurs besoins. (...) Paris est connue comme ville lucrative, tu peux te faire de l'argent. Göteborg, en Suède, c'est connu pour être un peu plus tranquille, pour une prise en charge en famille si tu veux te reposer. Et Bruxelles est apparemment connue pour les drogues. Les drogues sont faciles à avoir à Bruxelles. » (I., professionnelle de l'intervention sociale)

Lors des discussions, les jeunes confirment l'observation des professionnels selon laquelle de multiples facteurs peuvent, potentiellement, influencer leur décision de quitter un territoire pour un autre. Nadem, par exemple, explique que c'est la recherche d'une meilleure prise en charge médicale qui l'a poussé à quitter, pour un temps, le centre collectif où il résidait en Belgique :

« C'était un bon centre, je me suis bien reposé, mais ça s'est compliqué parce que j'avais des douleurs. Je souffrais trop et ça ne guérissait pas. Je pensais qu'on ne me soignait pas bien, et quelqu'un m'a dit d'aller au Luxembourg car on me soignerait mieux. Alors, je suis parti au Luxembourg où je suis resté un mois pour qu'on me soigne, et puis je suis revenu à Bruxelles. » (Nadem)

D'autres jeunes évoquent le désir d'améliorer leurs conditions matérielles, notamment par le biais du travail :

« On m'avait dit que la Belgique c'est mieux que l'Espagne pour travailler, tu trouves plus facilement du travail en Belgique qu'en Espagne. (Question) Et c'est la réalité ou la réalité est différente ? Oui, c'est vrai. Si tu cherches du travail ici, tu en trouves. Si tu ne cherches pas, ça ne va pas te tomber dans les mains. Mais oui, il y a pas mal d'opportunités. » (Youssef)

Pour ces jeunes, naviguer entre les territoires européens revient donc à naviguer entre des types de prise en charge et des opportunités distinctes. Cette ultra-mobilité témoigne d'une certaine connaissance des MENA dits « en errance » sur le réseau de prise en charge européen. Elle atteste également d'un réseau dense de partage d'informations au sein du groupe de pairs.

Comprendre cette dynamique d'ultra-mobilité européenne nécessite de revenir brièvement sur les types de prise en charge existants en Europe. Nous allons ici aborder quatre pays – les plus récurrents (hors Belgique) lors de nos échanges avec les professionnels et les jeunes ; l'Espagne, la France, les Pays-Bas et la Suède.

Premièrement, l'Espagne. C'est le principal territoire d'arrivée en Union européenne des MENA d'origine maghrébine. D'ailleurs, d'après Alexandre Le Clève et Olivier Peyroux (2018), ces jeunes se cantonnaient presque

exclusivement à l'Espagne jusqu'en 2008. Avec la crise économique de 2008, le taux de chômage y a explosé et le pays est devenu de moins en moins attractif aux yeux, notamment, des MENA. Cette motivation économique les aurait donc poussés à aller voir plus loin que l'Espagne et à migrer vers d'autres villes européennes. Aujourd'hui, cela reste le seul pays européen dans lequel ils disposent de facilités dans l'accès à un titre de séjour :

« En Espagne, la loi est claire : lorsqu'un enfant étranger est reconnu mineur et en danger, les services de protection de l'enfance, en charge du mineur, demandent un titre de séjour. Les services de l'État ont alors neuf mois pour délivrer ce titre de séjour. (...) Si le mineur s'est vu octroyer un titre de séjour, il a de très fortes chances que celui-ci soit renouvelé à ses 18 ans, sans qu'il soit néanmoins assorti d'une autorisation de travail. Une condition, parmi d'autres, est cependant fixée par les autorités espagnoles : durant sa minorité, et après l'obtention du premier titre, le mineur ne doit pas avoir séjourné en dehors de l'Espagne plus de 6 mois consécutifs. Même si la délivrance d'un titre de séjour n'est pas automatique (...) il semble que les mineurs marocains soient convaincus qu'ils pourront obtenir un titre de séjour et qu'ils peuvent, dans l'attente de leurs 18 ans, aller visiter l'Europe. » (Ibid., p. 29)

La prise en charge de ces MENA est, tout comme en Belgique, particulièrement seg-

mentée. Si la gestion des politiques migratoires est une compétence du gouvernement central, les modalités d'accueil et d'hébergement dépendent des régions. Les jeunes profitent alors d'une désorganisation dans la communication entre les différentes régions espagnoles pour partir dans d'autres pays européens sans être considérés officiellement comme en dehors du territoire espagnol, revenant alors tous les ans pour renouveler leur titre de séjour en Espagne.

« Ils se disent : l'Espagne, c'est pour les papiers. Je délinque pas, je garde une ardoise vierge et je monte dans les pays pour envoyer à la famille et pour avoir un peu d'argent pour vivre. Parce qu'en Espagne, ils n'ont pas la possibilité de travailler. »
(R., professionnel de l'intervention sociale)

Chaque jeune vient justifier différemment son départ de l'Espagne. Si pour certains en effet, ce départ est dû à un incitatif financier, pour d'autres, il est la conséquence de conditions d'accueil déplorables ou encore de problèmes avec les autorités.

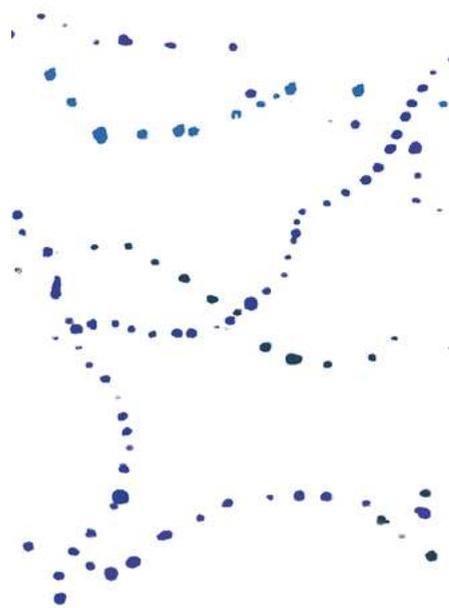
« L'Espagne c'est joli, il fait chaud. Mais c'est difficile de se faire de l'argent. » (Ali)

« Je n'aime pas les centres pour mineurs de l'Espagne. On était beaucoup dans la chambre, on ne mangeait pas bien. En Espagne ça n'a rien à voir, les centres là-bas n'ont rien à voir avec ceux qu'on peut trouver en Belgique ou en France. En plus de ce que je viens de dire, le traitement, l'attitude des éducateurs n'est pas correcte. J'ai réfléchi pour rester en Espagne pour prendre les papiers et tout, mais j'ai regardé les centres et alors j'ai réfléchi pour fuir. (...) Moi je viens en Europe pour être bien, pour être tranquille. Sinon moi je reste au Maroc mieux qu'en Espagne, que dans les centres de l'Espagne, c'est pour ça que moi j'ai fugué. » (Youness)

Soulignons qu'une part importante des MENA d'origine maghrébine qui arrivent en Espagne rentrent dans les dispositifs éducatifs proposés et ne s'inscrivent pas dans le parcours d'errance ultra-mobile que nous décrivons. Les MENA dits « en errance » présents sur le territoire autour de la gare du Midi ne représentent donc pas l'entièreté des MENA arrivés en Espagne.

Pour les jeunes qui décident de quitter l'Espagne, la France est habituellement la destination suivante. Sur place, c'est l'Aide à la jeunesse qui est compétente pour leur prise en charge. Mais, tout comme en Belgique, ils fuguent de la majorité des foyers dans lesquels ils sont placés et semblent faire l'objet d'une prise en charge davantage répressive, par la Protection judiciaire de la jeunesse (Peyroux,

2020). Du point de vue de l'hébergement d'urgence, plusieurs dispositifs d'accueil dans des hôtels ainsi que l'ouverture d'un centre spécifique à ce public à Paris ont été mis en place.



FICHE TECHNIQUE

Le centre Hors la rue en France

Hors la rue est une association créée en 2004 et qui a pour but d'orienter et d'accompagner les mineurs étrangers en danger sur Paris. Leur public cible d'origine était les mineurs roms contraints à mendier. Avec l'évolution du contexte parisien, leur cadre d'intervention s'est élargi pour prendre en charge les nouveaux publics de mineurs en danger présents sur le territoire - dont les MENA d'origine maghrébine.

Le centre Hors la rue, mis en place depuis 2021, est un dispositif d'hébergement exclusivement de nuit. Leur dispositif repose sur une

approche en entonnoir. Dans un premier temps, ils se concentrent sur un accompagnement en rue et, pour les douze jeunes identifiés par l'équipe comme les plus vulnérables, l'accompagnement se poursuit alors avec un accueil de nuit. Il y a donc une complémentarité dans les différents dispositifs. Une telle approche vise à « favoriser l'adhésion des jeunes les plus vulnérables à un accompagnement éducatif et médical soutenu » (Hors la rue, 2021, 18) en combinant logique humanitaire et éducative.

Source : <https://horslarue.org/>

Plusieurs des jeunes ayant d'abord transité par l'Espagne nous rapportent que c'est sur le territoire français qu'ils connaissent, pour la première fois depuis leur arrivée sur leur sol européen, des conditions de vie en rue ultra-précaires.

« Je ne connaissais personne en France. Je dormais en rue et du coup, parfois, on ouvrait les portes des voitures dans la rue pour dormir dedans. Chaque jour, je me débrouillais comme ça d'une certaine façon. » (Amir)

Pour les jeunes qui remontent davantage vers le nord de l'Europe, les Pays-Bas sont aussi une destination prisée. À l'analyse des entretiens, ce pays semble remplir une fonction d'endroit-refuge pour certains MENA dits « en errance », en particulier ceux qui seraient pris dans des situation d'exploitation, dans la drogue, ou qui nécessitent un moment de répit dans leur parcours. Ils associent ce territoire aux termes de « tranquillité », « repos » et « sécurité ». Sur place, le modèle d'accueil privilégié par l'Etat est celui des familles d'accueil.

« En Hollande, j'étais à Rotterdam, dans une famille. Une famille de l'État. Je suis resté un an, mais elle avait ses propres enfants alors je ne me sentais pas entièrement à ma place. (...) Mais j'étais reposé et j'avais de la sécurité dans cette famille. »
(Mohammed)

La Suède remplit des fonctions similaires pour les jeunes (von Bredow, 2019). Des prises en charge variées y sont déployées : placement en famille d'accueil, mais aussi des centres sécurisés avec un haut taux d'encadrement (2 à 3 ETP par jeune) ou encore des appartements partagés et encadrés.

« Là-bas, ce qui est bien, c'est qu'il n'y a aucune drogue de tolérée. Ils te le disent eux-mêmes que s'ils sont pris dans la rue en fumant un joint, ils peuvent aller en centre pour désintox là-bas. Donc c'est une période claire pour eux, c'est mise à l'abri,

pas d'assuétudes et bon centre, très bon centre, voire même la mise en autonomie. Mais ils savent très bien qu'à 18 ans, pas de papiers. En Suède comme en Belgique, pas de possibilité de papiers. Donc là, ils redescendent. » (S., professionnelle de l'intervention sociale)

Précisons que, si les jeunes associent chaque territoire à une prise en charge définie, leurs connaissances sur les procédures formelles d'accès au droit de séjour propres à chaque pays sont parfois très vagues, voire erronées.

« Aux Pays-Bas, il n'y a pas de centres de mineurs comme en Belgique c'est un autre système. Donc il faut d'abord aller introduire une demande d'asile et ensuite aller dans un centre d'arrivée. (Chercheuse) Tu sais qu'en Belgique ça peut aussi se passer comme ça ? Quoi, même en Belgique on peut demander l'asile madame ? Nous les mineurs on peut demander l'asile ? Je ne savais pas ! » (Youness)

« Non, je ne comprends pas grand-chose voire rien aux procédures. Je dois laisser faire les gens. Mais je ne suis pas encore prêt pour les papiers parce que je n'ai pas l'argent, je n'ai pas de travail, je n'ai pas de maison... Je n'ai pas... Tu sais... Plein de choses. »
(Youssef)

En conclusion, cette navigation dans l'espace européen en fonction des caractéristiques de chaque territoire amène à une migration déterritorialisée, détachée des diasporas na-

LEUR DÉPART D'UN LIEU EST PRESQUE SYSTÉMATIQUEMENT PRÉCÉDÉ DE DIFFICULTÉS QU'ILS CHERCHENT À FUIR.

tionales et qui se caractérise par une dissolution des attachements territoriaux. Dans ce contexte, les MENA dits « en errance » ne se limitent pas à une seule destination géographique fixe, mais plutôt à un réseau européen de connexions, de mouvements et de flux.

CHANGER DE TERRITOIRE, ASSURER SA SURVIE

Plus qu'un moteur, cette mobilité est également une stratégie de survie ; elle permet de fuir des situations qui deviendraient trop dangereuses ou d'obtenir des ressources essentielles telles qu'un travail, une prise en charge médicale, etc.

En outre, si les ressources et stratégies déployées par les MENA dits « en errance », comme la mobilité européenne, témoignent d'une certaine marge de manœuvre dans le chef des MENA, cette dernière demeure limitée. Ces stratégies leur permettent essentiellement de s'adapter aux circonstances qui échappent largement à leur contrôle, témoin

d'une maîtrise restreinte de leur environnement – ce que le sociologue Marc-Henry Soulet (2003) qualifie d'« agir faible » des personnes en situation de vulnérabilité.

Il est crucial de ne pas négliger les aspects plus sombres de ces déplacements, en considérant les problèmes que ces jeunes tentent d'éviter. Bien que leurs déplacements successifs soient motivés par le désir d'améliorer leur quotidien et de saisir de nouvelles opportunités, leur départ d'un lieu est presque systématiquement précédé de difficultés qu'ils cherchent à fuir (Duvivier, 2014).

« Il y en a clairement qui se disent : je suis grillé dans ce pays, je vais aller faire un autre pays. » (F., professionnel de l'intervention juridique)

« [En Espagne], j'étais dans un centre pour mineurs au début puis j'ai eu beaucoup de problèmes, des bagarres, à cause de la drogue, des problèmes avec la police, etc. Et donc je suis rentré dans une prison pour mineurs là-bas. Quand j'ai pu sortir, je suis venu en Belgique. » (Amir)

Enfin, si cette mobilité européenne est la principale ressource dont disposent ces MENA dits « en errance » et qu'elle est perçue comme un avantage à leurs yeux (se glisser entre les mailles du système, combiner les prises en charge différentes), elle peut aussi agir à leur désavantage. En effet, elle complexifie leur prise en charge par les différents services du réseau d'aide et de soin – notamment parce qu'elle entraîne une perte significative d'informations pour les différents acteurs impliqués et parce qu'elle compromet la continuité dans la relation d'aide et de soin.

UN ANCRAGE LOCAL LIMITÉ ET LIMITANT

LA GARE DU MIDI : ENTRE ATTIRANCE ET REPOUSSOIR

Comme nous l'avons développé plus haut, à côté de cette logique d'ultra-mobilité européenne, ces jeunes s'ancrent territorialement dans des quartiers bien définis. À Bruxelles, même si leurs lieux de prédilection varient en fonction des moments de l'année, ils se cantonnent majoritairement au territoire autour de la gare du Midi ;

« L'hiver, ils vont être plus au niveau du tunnel, c'est on va dire un lieu de conso et de tranquillité. Et parfois ils dormaient aussi ici. Mais par exemple, durant l'été, on n'en a pas vu au tunnel. (...) En fait, c'est assez changeant, mais ils restent quand même toujours dans le quartier. » (S., professionnelle de l'intervention sociale)

« Moi, je ne connais vraiment que la gare du Midi et les alentours. » (Abdel)

Précisons d'emblée que l'association directe et systématique avec ce quartier sur le territoire bruxellois semble de moins en moins s'observer. C'est en tous les cas ce que nous rapportent les professionnels de terrain ainsi que certains jeunes que nous avons interrogés. Avec l'actualité de l'été 2023 à la gare du Midi et l'augmentation subséquente de la répression dans toutes les rues alentour, le public qui fréquentait les lieux à l'origine – dont les MENA dits « en errance » – est, petit à petit, en train de les désertier. Nous ne disposons pas, à l'heure actuelle, d'assez de recul pour déterminer si les jeunes ont de nouveaux lieux d'ancrage (et le cas échéant, lesquels) sur le territoire bruxellois ou s'il s'agit plutôt d'une invisibilisation de leur présence dans l'espace public.

Les acteurs sociaux présents sur le territoire constatent en tous les cas que la situation sociale s'est progressivement détériorée à

l'automne 2023 et que les rapports sociaux entre les différents publics ancrés autour de la gare se sont conséquemment durcis, tendus. À tel point que, pour certains jeunes, la gare du Midi fait dorénavant office de figure repoussoir sur le territoire bruxellois : un lieu associé aux problèmes, à la violence et à l'extrême précarité.

« Alors déjà la gare du Midi c'est pas pour moi. Je ne reste pas là-bas parce que j'ai eu cette mauvaise impression dès la première fois où j'y ai mis un pied. (Question) Et pourquoi tu ne te sens pas bien là? Déjà il y a beaucoup de SDF, les bagarres, les embrouilles, voilà. » (Hamza)



FICHE TECHNIQUE

Le quartier de la gare du Midi (Bruxelles)

Dans les faits, ce quartier comprend trois quartiers distincts :

- Le quartier d'Anneessens, d'une superficie de 0,44 km². Il appartient à la commune de Bruxelles-Ville. C'est un quartier important par sa centralité géographique au sein de Bruxelles.
- Le quartier de Porte de Hal est un quartier dit « du bas de Saint-Gilles ». Il a, quant à lui, une superficie de 0,5 km².
- Le quartier de Cureghem, de la commune d'Anderlecht, est plus important en taille que les deux premiers vu qu'il représente une sur-

face d'1,6 km², avec plus de 25 000 habitants et près de 130 nationalités différentes.

Si la distinction entre ces quartiers revêt une importance, notamment en matière d'autorités compétentes, nous y ferons référence au sein de cet ouvrage comme à un territoire homogène : le quartier « de la gare du Midi ». Cette simplification est objectivement possible pour deux raisons : des indicateurs socio-économiques similaires - et plus faibles que dans le reste du territoire bruxellois - ainsi que le partage d'une série de caractéristiques intrinsèques (quartiers de transit, marginalisés...).

LE QUARTIER DE LA GARE DU MIDI EST LE CONTRAIRE D'UN QUARTIER GHETTO. IL SE REPRÉSENTE COMME UNE FENÊTRE SUR LE MONDE GLOBALISÉ.

Quatre caractéristiques centrales du territoire peuvent être relevées.

Premièrement, c'est un quartier de transit. Au sein du territoire plus global de Bruxelles, il fait effectivement office de quartier d'accueil pour les primo-arrivants.

« Celui qui connaît l'histoire de Cureghem, il connaît l'histoire de l'immigration en Belgique (...) Il faut savoir que ce quartier a toujours été un quartier d'accueil plein de vagues d'immigration. (...) C'est un quartier qui a été urbanisé au 19^e et depuis a accueilli les juifs, les Italiens, etc. Les Marocains dans les années septante qui eux sont un peu plus restés. Mais c'est quand même ce qu'on appelle un quartier de transit. C'est un quartier où les gens arrivent, s'installent et repartent. »
(R., professionnel de l'intervention sociale)

Deuxièmement, c'est un quartier ouvert sur le monde. Avec ses rues pleines de commerces de voitures destinées à la vente vers l'Afrique de l'Ouest (quartier Heyvaert), ses commerces syriens sur la Chaussée de Mons et ses nombreuses entreprises d'import/export vers l'Afrique du Nord, le quartier de la gare du Midi est résolument le contraire d'un quartier

ghetto. Il se représente comme fenêtre sur le monde globalisé : circulation de biens, de services, de personnes... Rien n'est fixe et tout circule.

Troisièmement, c'est un quartier stigmatisé. Il ressort du discours de nombreux acteurs de terrain que le quartier, et par extension, ses habitants – souffre d'une image défavorable à l'extérieur.

« On en fait un peu trop autour de la gare du Midi je pense. Il y a de la criminalité partout à Bruxelles mais on stigmatise le quartier. (...) Par contre c'est vrai que c'est sale, et je pense que le sentiment d'insécurité vient de là. »

(L., professionnelle de la sécurité)

La stigmatisation de ce territoire s'ancre historiquement. Une manière simple de l'illustrer est l'anecdote dite « de la banderole ». Elle remonte aux années 1990 quand une banderole communale sur laquelle figurait les inscriptions « Bienvenue à Anderlecht » a été installée à l'entrée de la rue Wayez, excluant symboliquement le quartier de Cureghem du reste d'Anderlecht. C'est une illustration parmi d'autres de la relégation dont le quar-

tier faisait l'objet. Il faut également se rappeler que jusqu'en 2006, les étrangers n'avaient pas le droit de vote au niveau communal, ce qui faisait de ce quartier d'immigration un lieu de peu d'intérêts pour les acteurs politiques qui n'y retrouvaient pas d'électeurs potentiels.

Aujourd'hui, ce ressenti de stigmatisation est toujours présent chez les habitants du quartier, particulièrement chez les jeunes. Dans un contexte sous tension, où la relégation reste latente, l'arrivée des MENA dits « en errance » n'est donc pas toujours forcément bien ressentie pour les premiers occupants de ces quartiers.

« Les jeunes d'ici, qui viennent du quartier sont déjà parfois fortement stigmatisés, ils veulent déjà se débarrasser de cette image et si t'as un jeune MENA, ça vient compliquer tout ça. »

(M., professionnelle de l'intervention sociale)

En effet, le territoire autour de la gare du Midi combine déjà de nombreuses problématiques (insalubrité, insécurité, misère sociale...) et les MENA dits « en errance » présents sur le territoire sont perçus comme un « problème » supplémentaire. La combinaison de ces problématiques entraîne chez les habitants du quartier un sentiment d'être constamment délaissés des pouvoirs publics – à l'image des polémiques de l'été 2023 sur le délabrement du quartier de la gare du Midi.

Un élément symptomatique de cette conception négative des MENA dits « en errance » sur le territoire est la manière dont les habitants y font référence. Les travailleurs nous rapportent l'usage des termes de « bledards », « d'Algériens » et la différenciation entre khoro/roloto et smeks¹⁰.

« Un smeks il arrive ici illégalement alors qu'un roloto, il est établi depuis une ou deux générations et surtout il a les papiers dont il a le droit, on va dire aux droits normaux et à cause de ce que tu (le MENA) fais, à cause de pourquoi tu voles, de ta consommation aux alentours de là où nous on vit, tu nous donnes une mauvaise image. »
(S., professionnelle de l'intervention sociale)

Pour cette population à forte composante belgo-marocaine, l'utilisation de ces termes permet alors de se mettre à distance, de se distinguer de ces nouveaux arrivants dans le quartier.

Quatrièmement, c'est un quartier frontière ; à la croisée entre quatre communes (Anderlecht, Bruxelles Ville, Saint-Gilles et Molenbeek) et trois zones de police (Bruxelles

10 ➔ La différenciation avec les khoro est utilisée envers les adultes aussi, dans une volonté des personnes nées en Belgique de se différencier des sans-papiers de manière générale.

Capitale/Ixelles, Bruxelles Midi et Bruxelles Ouest).

De manière tangible, l'axe routier de la petite ceinture (autoroute urbaine) marque la frontière entre la commune de Bruxelles-Ville et les trois autres. Mais la séparation entre les autres communes et zones de police relève plutôt de la frontière artificielle, dans le sens où elle ne s'ancre pas sur un élément physique probant. Pour autant, « *la frontière, même lorsqu'elle est artificielle, c'est-à-dire tracée en l'absence de tout élément de géographie physique susceptible de lui donner une inscription concrète sur un territoire (fleuve, chaîne de montagnes, bras de mer, etc.) apparaît naturelle.* » (Duez, 2018, p.1)

Cette supposée évidence des frontières n'est pas partagée de manière identique par tous les acteurs de terrain. Par exemple, pour les policiers dont le travail s'arrête et commence à ces zones bien définies, la naturalité de la frontière n'est pas remise en cause :

« *Molenbeek, c'est une zone de police. Anderlecht, c'est une autre zone de police. Donc voilà, un jour, je me souviens, je me plaignais d'un mec qui était mal garé en face de chez nous. Un flic m'a dit : ah, mais ce n'est pas ma zone de police.* » (M., professionnelle de l'intervention sociale)

Les autres acteurs de terrain, dont la compétence semble moins s'attacher à un territoire

déterminé, sont davantage dans le flou quant à ces frontières ;

« *Mais attends, ici, c'est Saint Gilles ou Anderlecht ? Nous on est situé à Saint-Gilles et c'est juste deux rues plus loin mais comme vous [le service de prévention d'Anderlecht] y passez pendant vos maraudes...* »

(J., professionnelle de l'intervention sociale)

Ces zones de frontière entraînent de nombreuses conséquences sur la prise en charge des publics qui y vivent et basculent constamment d'un territoire communal à un autre. Elle mène à la segmentation des acteurs sociaux, à un morcellement de la prise en charge et pose la question de leur type de collaboration (cf. Chapitre 4).

UN LIEU AUX MULTIPLES FONCTIONS

L'ancrage des MENA dits « en errance » au sein de ce quartier peut s'expliquer au vu de plusieurs fonctions clés que remplit ce territoire.

Tout d'abord, la gare du Midi est un point d'arrivée et de départ central, étant le seul arrêt des trains internationaux à Bruxelles, ainsi que le point de départ de nombreux trains internes. Elle s'érige donc en un emplacement doublement stratégique pour toute personne souhaitant disposer d'une grande mobilité à

l'étranger ainsi qu'au sein du territoire belge.

« Je suis venu avec des potes de France et on est arrivés à la gare du Midi et on est tout de suite allés s'installer là-bas. » (Abdel)

« Je me rappelle à la fermeture du centre [d'hébergement], on raccompagnait des jeunes et on ne savait pas trop vers où. C'était un groupe de dix jeunes qui, du coup, se trouvait un peu comme ça à la rue du jour au lendemain. Et donc ce qu'on a fait pour ça, un peu le truc de consolation, on leur a payé une glace dans la gare et en fait la plupart, il y en a trois qui sont partis aux Pays-Bas, il y en a un qui était là, je ne sais pas, je me tâte entre la France et... Et donc voilà, je crois que peut-être qu'il y a un côté sécurisant. C'est rassurant, je me dis à leur place, de se dire qu'ils ont plusieurs possibilités de partir ailleurs. »

(S., professionnelle de l'intervention sociale)

Outre les trains, les environs de la gare du Midi sont aussi connus pour ce que les professionnels de terrain appellent le « Blablacar informel ». Des voitures-taxis non-agrèées présentes en nombre autour de la gare et qui, pour une certaine contrepartie financière, diminuent le risque par rapport à un trajet dans des transports officiels tels que le train ou le bus.

L'arrivée sur le territoire de la gare du Midi n'est pas toujours un choix prédéfini et calculé de la part des MENA dits « en errance », mais

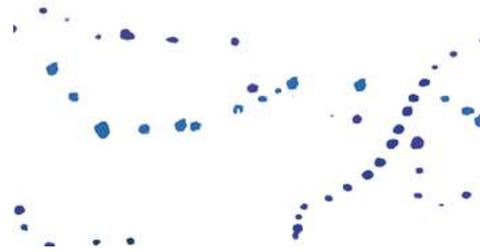
peut-être et surtout une question d'opportunité – par sa fonction de « point de chute ».

L'ancrage autour de cette gare s'explique également par un phénomène de cooptation ; c'est le lieu où se trouvent la grande majorité des MENA dits « en errance », où les nouveaux venus doivent se rendre pour retrouver des amis et connaissances du pays ou rencontrés lors du parcours migratoire.

« À Paris, ils savent qu'ils vont voir à Porte de la Chapelle, à Barbès. À Bruxelles, ils savent que s'ils veulent retrouver le groupe, c'est à la gare du Midi qu'il faut aller... Par exemple, un jeune s'est fait arrêter, il a perdu de vue le groupe. Et bien il va faire comme nous : il va marauder aux alentours de la gare du Midi jusqu'à retrouver un autre jeune. »

(E., professionnelle de l'intervention sociale)

« (Question) Et quand tu arrives dans un pays tu sais où aller pour rencontrer les copains ? C'est très facile. Quand t'arrives dans un pays que tu ne connais pas, tu te mets dans une place bien en vue, t'es tout seul, t'es là, puis des jeunes arrivent vers toi tout de suite, ça se passe tout seul, c'est très facile. (...) Moi je suis arrivé en train, directement à la gare du Midi à Bruxelles. » (Ibrahim)



Un autre élément de réponse se trouve dans l'accessibilité des biens et des services qui caractérise le territoire de la gare du Midi.

« Une fois que tu atterris à Bruxelles-midi, tout est accessible dans le quartier, que ce soit la consommation, les logements peu chers type squats, les snacks... Donc tu n'en sors jamais. »

(L., professionnelle de la sécurité)

C'est en effet un territoire qui se définit par une proximité avec des lieux stratégiques pour les MENA dits « en errance » - avec des lieux connus de consommation et de deal pour se fournir en drogues et en médicaments sur le marché noir, et avec de nombreux services d'aide et de soin sur le territoire. Des ressources informelles sont également accessibles, comme la présence de grands bâtiments industriels à l'abandon qui permet des possibilités de squat.

Le quatrième paramètre à prendre en compte, déjà abordé plus haut, concerne les avantages que représente la caractéristique « zone de frontière » de ce territoire. En effet, en tant que territoire marqué par des multiples frontières de zones de polices et de zones communales, son statut entraîne parfois une confusion dans les compétences de chacun et la création de zones d'ombres dans lesquelles il est plus aisé de transgresser les normes.

Concrètement, cela permet le développement plus important d'une économie informelle. Pour les MENA dits « en errance », c'est donc davantage d'opportunités de travail au noir par exemple (aux Abattoirs d'Anderlecht, au marché du Midi...), mais aussi de potentielles situation d'exploitation, profitant du fait qu'ils soient peu protégés par la loi dans de telles situations (cf. Chapitre 3 et 4). Cela permet aussi aux MENA d'évoluer dans ce quartier à la marge, en se glissant dans ses nombreux interstices pour échapper aux contrôles policier et communal et donnant l'impression aux acteurs concernés de jouer au chat et à la souris ;

« Nous, on joue au chat et à la souris. Par exemple, dès qu'un squat est vidé, comme on n'a pas de logements où les reloger et que la plupart n'ont pas de papiers, tu les retrouves dans le squat d'à côté la semaine d'après. »

(R., professionnel de l'intervention sociale)

L'aménagement du territoire vient également jouer un rôle dans cette possibilité de vie plus ou moins cachée aux marges de la société, avec la présence de nombreux recoins qui permettent d'être nulle part et partout à la fois, de voir sans être vu. Ajoutons à cela un flux important de personnes ainsi qu'un public avec une forte diversité ethno-nationale, et l'on comprend alors, pour les MENA dits « en errance », les facilités de se fondre dans la masse.

« J'imagine qu'il y a dans ce quartier plus de possibilités pour se fondre dans le paysage. Parce qu'à Woluwé¹¹, le mec, il se fait direct choper. »

(R., professionnel de l'intervention sociale)

De plus, le quartier de la gare du Midi comprend toute une série de repères culturels pour les MENA dits « en errance » ;

« Toutes les vagues d'immigration ont laissé leurs empreintes, leur passage. Mais il y a quand même une atmosphère, en tout cas dans certains coins du quartier qui est plutôt arabe. Oui, c'est probablement l'une des raisons, à mon avis pour cela que les gamins, ils s'installent dans le quartier, c'est qu'ici ils ont quand même quelques repères du code familial, du snack, etc. »

(R., professionnel de l'intervention sociale)

Ces caractéristiques du territoire la gare du Midi ne sont pas sans rappeler d'autres quartiers européens dans lesquels on trouve également une présence importante des MENA dits « en errance ». C'est le cas par exemple, à Paris, des quartiers de Barbès et de la Goutte d'Or¹², qui présentent des caractéristiques semblables : quartiers historiquement de migration, délaissés par les pouvoirs publics, avec une grande communauté maghrébine (plutôt algérienne, à la différence de Bruxelles), proche d'une gare et avec une facilité de gagner de l'argent de manière extra-légale.

Cependant, comprendre les raisons de l'ancrage des MENA dits « en errance » sur le territoire de la gare du Midi ne peut s'arrêter à cette liste non-exhaustive de caractéristiques. Cela nécessite de comprendre par ailleurs pourquoi ils ne se retrouvent pas dans d'autres territoires bruxellois : l'ancrage à la gare du Midi, est-il donc issu d'une libre volonté ou d'une volonté contrainte ? La réponse se trouve sans doute entre les deux pôles, d'une part liée aux avantages qu'offre ce territoire mais également, peut-être, parce que d'autres territoires sont déjà occupés.

Par exemple, la gare du Nord est déjà « habitée » par un certain profil de MENA plutôt originaire de l'Érythrée et du Soudan, que l'on nomme « les MENA en transit ». Comme nous l'avons vu précédemment (cf. Chapitre 1), ces deux publics semblent faire l'objet d'un traitement différencié par certains services ce qui peut créer in fine une certaine réticence pour ces MENA à cohabiter des espaces communs (y compris parfois dans les lieux d'hébergement).

11 ➔ Woluwé-Saint-Pierre et Woluwé-Saint-Lambert sont deux communes bruxelloises à indicateurs socio-économiques élevés.

12 ➔ Voir l'audio « la Goutte d'Or face aux mineurs isolés » (2020) <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/lsd-la-serie-documentaire/la-goutte-d-or-face-aux-mineurs-isoles-1061978>

LES MENA DITS « EN ERRANCE » SONT CONSTAMMENT PRIS DANS DES PROCESSUS DE TERRITORIALISATION ET DE DÉTERRITORIALISATION, D'ALTERNANCE ENTRE ANCRAGE ET MOBILITÉ.

ENCADRÉ THÉORIQUE

Le concept de mobilité ancrée

Alors que ces jeunes MENA dits « en errance » font preuve d'une extrême mobilité, à un niveau international, leur arrivée dans une ville se caractérise le plus souvent par un ancrage très marqué autour d'un territoire relativement restreint, comme observé à Bruxelles autour de la gare du Midi ou à Paris, dans le quartier de la Goutte d'Or et du Trocadéro (Trajectoires, 2018).

Nous avons souhaité rendre compte de ce paradoxe par le concept de « mobilité ancrée » qui invite à dépasser l'opposition classique entre

nomade (mobile) et sédentaire (fixé à un territoire déterminé) ; ils se retrouvent tantôt dans l'un et tantôt dans l'autre en fonction des moments de leur parcours. Les MENA dits « en errance » sont constamment pris dans des processus de territorialisation et de déterritorialisation, d'alternance entre ancrage et mobilité. S'ils sont donc définis par rapport à un territoire particulier à un instant T, comme c'est le cas dans cette recherche avec le territoire de la gare du Midi, il convient dans un même mouvement de les resituer « par rapport

à une pluralité d'espaces de vie qu'ils parviennent à connecter » (Duvivier, 2010, p. 255).

Cette mobilité ancrée peut se retrouver chez d'autres populations en situation d'extrême précarité, notamment les personnes sans-abri qui peuvent également faire preuve d'une grande mobilité, le plus souvent à un niveau national, passant de ville en ville, mais qui restent également attachées à un quartier spécifique, voire à quelques rues.

Cet ancrage territorial peut s'expliquer par la disponibilité des res-

sources sur un espace défini, mais il implique également des mécanismes de construction et de protection identitaires forts. En effet, après un parcours marqué par l'errance, le rattachement de ces jeunes à un territoire déterminé marque leur volonté de recréer un « sentiment de chez soi », et de sécurité. Pour une population où la mobilité est devenue un principe de survie, s'attacher, même d'un point de vue temporaire, à un territoire s'assimile alors à un mécanisme de protection identitaire vital pour ces jeunes.

LA VILLE ET SON POTENTIEL OCCUPATIONNEL

De manière générale, dans tous les pays traversés, les MENA dits « en errance » s'ancrent presque exclusivement dans des centres urbains, délaissant les zones rurales ou périurbaines. L'emplacement, au cœur de la ville, des services de soin et d'aide dont les centres d'hébergement, est d'ailleurs l'une des condi-

tions qui favorise l'adhésion de ces jeunes aux dispositifs.

« C'était à Malaga, je suis resté un petit temps dans un centre. Évidemment, un centre éloigné du centre-ville, en plein milieu de la brousse dans un bois. Donc, il n'y avait rien autour et donc ça ne m'a pas motivé à rester quoi. Une fois que vous franchissez le portail pour la porte du centre, il n'y a rien. » (Hamza)

"QUAND T'ES PRÈS D'UNE VILLE,
TU TE SENS VRAIMENT
APPARTENIR À LA SOCIÉTÉ."

« Pour moi, l'idéal c'est un centre dans une ville. Parce que si t'es dans la nature comme ici, tu restes dans l'isolement, ce n'est pas bien. Un ado, un jeune, il a envie de voir la vie, de découvrir les choses, de voir du monde, la vie, les choses qui bougent et ne pas être tout le temps dans la nature. Je pense que la nature, c'est mieux pour les personnes âgées (rires). » (Wassim)

Seul l'un des jeunes interrogés craint qu'une trop grande proximité avec la ville ne soit source de tentation. Signalons que ce jeune a un profil un peu spécifique, ancré à Bruxelles depuis un certain temps déjà, malgré son très jeune âge – quatorze ans –, avant d'être en IPPJ, il passait le plus clair de son temps en rue.

« Je crois que ce serait mieux si le centre est en dehors de la ville. S'il est dans une ville, tu peux sortir, tu vas avoir des tentations. En dehors de la ville, il y a beaucoup moins de tentations. » (Ahmed)

Cette appétence pour l'environnement urbain tient au potentiel occupationnel qu'offre la ville et aux différentes fonctions qu'elle peut remplir dans la vie de ces jeunes. La ville est un lieu où se distraire, rencontrer ses amis, mais elle représente aussi un faisceau d'opportunités, par exemple pour trouver un emploi sur le marché noir (principalement dans les métiers de la construction parmi les jeunes que nous avons rencontrés). Être au cœur de la ville, c'est aussi éviter d'être repoussé dans une périphérie, et ainsi, essayer de revendiquer une place dans le monde.

« Ils étaient proches de la ville. C'est mon critère pour un centre. Parce que quand t'es près d'une ville, tu as une vie sociale, tu sors, tu rencontres des gens, tu vois l'animation et, surtout, tu as des connaissances alors tu les rencontres, tu te sens vraiment appartenir à la société alors que quand tu es loin tu es isolé, t'es tout seul. » (Ibrahim)

Mais surtout, la ville, son tumulte et la présence de passants qu'elle implique, apparaît

comme un moyen pour éviter de penser, de trop réfléchir aux difficultés déjà traversées et à celles qui restent à venir. Il s'agit d'occuper son esprit pour éviter d'être trop brutalement confronté à soi-même.

« On est souvent... tu dois rester dans ta chambre, tu ne peux pas sortir alors du coup tu es là, tu réfléchis, tu réfléchis tout le temps. Quand tu vas te promener un peu dans la rue, tu vois les gens et tout, tu penses à autre chose et ça te distrait. »
(Mohammed)

Nous l'avons vu et nous l'aborderons par la suite, les MENA dits « en errance » ont souvent connu de nombreuses violences dans leur parcours, qui ne sont pas sans effet sur leur santé mentale au sens général du terme (cf. Chapitre 3). Pour ces jeunes, qui peuvent présenter de multiples traumatismes, s'occuper l'esprit de manière continue peut apparaître comme une stratégie de survie en soi – un moyen salvateur pour éviter une introspection trop douloureuse.



Un parcours QUI ABIME

MALIK, 16 ANS,
FAIRE FACE À
DE MULTIPLES FRAGILITÉS

Nous rencontrons Malik par l'intermédiaire d'une équipe de travailleurs de rue, médiateurs interculturels, spécialisés dans l'accompagnement des personnes en situation de migration et présentant des addictions. La rencontre a lieu dans les locaux de cette association, en présence de son travailleur référent qui se charge de la traduction.

Malik semble épuisé. Pendant tout l'entretien, il lutte pour ne pas s'endormir. Il se réveille au son des questions posées. Il est blessé, heurté par un tram. Il se déplace en béquilles.

Malik a 16 ans. Il est originaire de Tanger, au Maroc, dont il est parti alors qu'il n'avait que 11 ans. Il est resté environ 3 ans en Espagne, qu'il a dû quitter à la suite de nombreux problèmes avec la police et plusieurs incarcérations. Depuis, il erre entre différents pays d'Europe : Pays-Bas, Allemagne, Italie, Suisse, etc. Il a également vécu quelques temps en France, où il est resté en marge du réseau d'aide, en l'absence de pairs référents pour l'orienter. « *Je ne connaissais personne en France, je dormais en rue en France et, du coup, parfois, on ouvrait les portes des voitures dans la rue pour dormir dedans. Chaque jour, je me débrouillais comme ça d'une certaine façon.* »

Il est en Belgique depuis un an au moment où nous le rencontrons. Il y avait déjà fait un bref passage en 2021. Son retour s'explique par son souhait de rejoindre quelques amis,

"DES JEUNES DE MON ÂGE
M'EN ONT PARLÉ,
DU RIVOTRIL ET DU LYRICA,
POUR SE CALMER."

rencontrés en Espagne et qui sont désormais à Bruxelles.

Depuis qu'il est en Belgique, il a déjà connu plusieurs centres d'hébergement pour MENA. Il est actuellement hébergé dans un hôtel, par le biais d'une association. Il n'apprécie toutefois que peu cet endroit, qui n'est fait que pour dormir, alors qu'il est demandeur d'une prise en charge plus élaborée.

Un peu partout en Europe, Malik a connu de multiples centres, qu'il quitte parfois de son plein gré, car le centre se trouve trop loin de son point d'ancrage, car il entre en conflit avec l'équipe éducative ou dont il est exclu en raison d'un comportement jugé trop violent. « C'est chaque fois, ce n'est pas une question de rentrer en conflit avec les autres hébergés mais plutôt avec les gens qui travaillent là, les équipes avec qui ça ne se passe pas bien, donc, soit je décide de partir, soit je suis mis dehors. Ça dépend. Parfois, j'ai aussi l'impression que le centre ne m'aide pas forcément, je ne m'y sens pas bien et,

alors, je décide par moi-même de partir. Ça ne s'est pas passé à chaque fois pareil. »

Tout son discours est émaillé de faits de violence, de bagarres, de vols, de relations conflictuelles avec la police. Cette violence, il semble tour à tour en être la victime, mais aussi parfois, l'auteur. « Il y a plein de trucs qui se passent en Espagne. On est par groupes d'amis et, puis, on se met contre quelqu'un pour le voler, il y a des bagarres entre bandes etc. ». Au milieu de l'entretien, il raconte comment l'un de ses amis lui a volé ses médicaments et annonce qu'il va exiger que celui-ci lui en rende d'autres en échange.

Les médicaments, justement. Malik a commencé à en consommer alors qu'il était en Espagne. « C'est des jeunes de mon âge qui m'en ont parlé ». Du Rivotril et du Lyrica. « Pour se calmer ». A une époque, Malik consommait également des solvants, mais déclare avoir arrêté.

Actuellement, pris en charge par l'association qui nous a mis en contact, Malik bénéficie de prescriptions médicales pour se procurer le Lyrica et le Rivotril. Même sans cela, il sait de toute façon très bien où en trouver. « *C'est facile d'en trouver* ».

Cette prise en charge s'est mise en place car Malik présente des troubles de santé mentale. Pendant un temps, il s'est notamment beaucoup auto-mutilé. Il nous montre ses cicatrices. Un mal-être qui explique sans doute en partie son rapport à la violence vis-à-vis de lui-même et des autres.

Le traitement lui permet de se sentir mieux et d'espaçer les épisodes de scarification. Son référent, présent à l'entretien, explique : « *Donc, là, il prend un médicament pour son pied et sinon, il a un traitement de Lyrica et Rivotril qu'il prend, ça fait un moment. Il dit qu'il souffre beaucoup mentalement, que son père l'a laissé quand il était petit et c'est pour ça qu'il doit prendre les médicaments. Et c'est pour ça que quand il était plus jeune, il rentrait dans des bagarres tout ça. Il se scarifiait aussi à un moment mais là moins. Il s'est tatoué maman sur le bras tu peux voir, autour de ses cicatrices.* » Pendant l'entretien, le téléphone de Malik a sonné, « *C'est maman, plus tard* ».

Si d'aucuns envisagent la présence de ces jeunes garçons dans l'espace public des grandes villes européennes avant tout comme la source d'un sentiment d'insécurité, en raison notamment de faits de délinquance qu'ils commettent, s'intéresser aux parcours de vie de ces jeunes à leurs conditions d'existence dans les pays qu'ils traversent permet de poser un regard nouveau sur ces jeunes MENA dits « en errance ».

Ces comportements parfois imprévisibles et violents - envers eux-mêmes et/ou ceux qui les entourent - et les pratiques de consommation qu'ils adoptent peuvent être analysés à la lumière de la souffrance psychique qu'ils endurent et aux conditions de vie qui leur sont imposées. Santé mentale et assuétudes apparaissent comme les deux faces d'une même pièce et il importe de pouvoir traiter conjointement de ces deux questions pour assurer à ces jeunes un avenir au sein de nos sociétés.

LA CONSOMMATION DÉTOURNÉE DE MÉDICAMENTS, COMME TRAITEMENT PALLIATIF À LA SOUFFRANCE

ORIGINE ET RAISONS DE LA CONSOMMATION

Il est complexe de situer précisément le moment où la consommation de produits s'imisce dans le parcours de vie de ces jeunes. Si certains en ont fait l'expérience dès le pays d'origine, pour d'autres, elle intervient plus tard lors du parcours migratoire et de leurs déambulations dans les divers pays d'Europe. Le premier contact se fait, le plus souvent, dans le cadre du groupe de pairs, sous les conseils et propositions d'autres jeunes ou par simple effet d'imitation, comme pour Oussam « *C'est des amis à moi qui m'ont dit d'essayer. Enfin, ils m'ont pas dit "prends, prends" mais j'ai vu mes amis en prendre et donc j'ai essayé* », ou pour Karim « *Et puis, mes amis en prennent, moi, aussi, je prends* ».

Dans d'autres cas, ce sont des adultes qui proposent cette première prise, le plus souvent, en vue de pouvoir soumettre le jeune à une certaine forme d'exploitation, comme

nous le verrons dans la dernière section de ce chapitre.

Comme le souligne l'extrait ci-dessous, cette première mise en contact avec le produit peut donc intervenir dans des configurations très diverses, notamment dans le cadre d'une prise en charge médicale dans l'un des pays d'accueil, comme ce fut le cas pour Abdel, qui s'était fait prescrire du valium dans un centre d'hébergement, en France, et qui, faute d'en trouver à son arrivée à Bruxelles, se tourne vers le Lyrica et le Rivotril sur les conseils de ses amis.

« *[C'est une population] qui vient avec des consommations généralement du pays d'origine ou qu'ils ont acquises sur le chemin de la migration. Là je parle, par exemple, du Rivotril ou de solvants, ou de colle, enfin, des choses comme ça. Parfois, pour ces patients, ça été un médicament qu'on a instauré à un moment dans un camp ou dans un centre de prise en charge, d'asile dans un pays européen par exemple. Parfois, c'est des consommations de rue qu'il y avait dans le pays d'origine.* » (N., professionnel spécialisé dans la prise en charge des assuétudés)

S'il est difficile d'estimer le moment où la consommation fait son entrée dans le parcours de ces jeunes, les raisons sont tout aussi complexes à cerner. Pour autant, leurs discours laissent paraître que si cette consom-

mation peut parfois avoir débuté pour des raisons « récréatives » ou pour s'intégrer dans un groupe de pairs – la consommation devenant un signe d'appartenance (Duvivier, 2014) -, l'installation de ces pratiques de consommation dans le temps répond à une autre logique : supporter, physiquement et psychologiquement, la situation de survie quotidienne dans laquelle ils sont plongés.

« Je ne veux pas te mentir, j'ai essayé toutes les drogues qui existent sauf l'héroïne que je n'ai pas essayée, parce que ça fait peur l'héroïne. Vivre dans la rue, t'es obligé de prendre des drogues pour pouvoir survivre parce que tu as froid, tu ne te sens pas en sécurité, tout tourne dans ta tête, t'as des angoisses dans ton cœur, t'es pas bien et, en plus, il te faut du courage pour faire des choses. Et tout ça la drogue te le donne. (...) J'ai commencé le hashish et l'alcool au Maroc. Et, en Espagne, j'ai commencé les médicaments et, après, j'ai commencé à consommer aussi de la cocaïne, la colle et voilà. » (Ibrahim)

En effet, les professionnels de terrain partagent un constat commun : le lien entre la précarité de la situation de ces jeunes et leurs consommations ainsi que l'aggravation de cette dernière (mise en place de poly-addictions et d'une augmentation progressive des doses consommées, comme le décrit Ibrahim) au fur et à mesure que leur environnement se

dégrade, provoquant un cercle vicieux.

« Mais ces jeunes, leur consommation est situationnelle, c'est lié à la vie en rue. Donc si on n'arrive pas à donner à ces jeunes un peu plus de stabilité et de les retirer déjà de la rue. Je ne sais pas comment on va tacler la conso. » (J., professionnelle de l'intervention sociale)

Aussi, quel que soit le point de départ de cette consommation, son maintien ne peut se comprendre que dans l'imbrication des conditions de vie altérées dans le pays d'origine, des épreuves liées au parcours migratoire, mais aussi et surtout dans les conditions de vie de ces MENA dits « en errance » dans les pays d'accueil. Il importe donc de relier cette consommation à la situation d'extrême précarité dans laquelle ces jeunes évoluent. La faim, le froid, la peur ... Il s'agit d'endurer ces conditions, ou de tenter d'y faire face en recourant à des substances qui anesthésient certaines souffrances.

« C'est obligé, quand tu es dans la rue, c'est obligé, c'est normal, je prends aussi. Je prends des médicaments et du haschich. » (Wassim)

« On a appris que les solvants, pour beaucoup de jeunes, avaient l'effet de couper les sensations de faim et sensation de froid. Et, donc, c'est vrai que dès qu'il fait froid, dès qu'il fait mauvais, on voit beaucoup plus apparaître les solvants. (...) On voit très fort un lien entre le moment où

ils ont une petite solution d'hébergement qui dure un peu et des moments où il n'y en a pas et, donc, ils consomment. Souvent les jeunes qui consomment, ce sont vraiment ceux qui n'ont pas d'autres solutions. Et c'est un échappatoire quoi. »
(M., professionnelle de l'intervention sociale)

"VIVRE DANS LA RUE,
T'ES OBLIGÉ DE PRENDRE
DES DROGUES POUR POUVOIR
SURVIVRE."

USAGES ET TYPES DE PRODUITS

Parmi les treize jeunes avec qui nous avons pu mener des entretiens plus approfondis, seul l'un d'entre eux a déclaré ne rien consommer, si ce n'est du haschich, que beaucoup de ces jeunes ne considèrent pas comme une drogue en soi. Pour les autres, cette consommation tourne principalement autour d'un usage détourné – en termes de dosage - de certains médicaments, que sont le Lyrica et le Rivotril, et de solvants (qui sont « sniffés » sur des mouchoirs ou dans des sacs en plastique, parfois partagés en groupe), de haschich et, plus rarement, de certaines drogues dites dures comme la cocaïne¹³.

13 → Pour une description détaillée de ces produits et de leurs effets, voir : <https://fedabxl.be/site/wp-content/uploads/2023/11/Guideline-MENA.pdf>

FICHE TECHNIQUE

Médicaments consommés

Rivotril®

Le Rivotril® est un médicament à base de clonazépam, une benzodiazépine, disponible en comprimés, solution buvable et injectable. Il possède des propriétés sédatives, hypnotiques, anxiolytiques, amnésiantes et anticonvulsivantes. Principalement prescrit pour traiter l'épilepsie chez les adultes et les enfants, il peut également être utilisé pour l'anxiété et certains troubles psychiatriques et du sommeil. Cependant, sa consommation comporte des risques d'effets secondaires tels que somnolence, maux de tête et dépendance physique. L'arrêt brutal peut entraîner des symptômes de sevrage graves, nécessitant un protocole d'encadrement.

Lyrica®

Commercialisée sous le nom de Lyrica®, la prégabaline est prescrite pour traiter les douleurs neuropathiques, l'épilepsie et les troubles anxieux généralisés chez les adultes. Disponible en gélules ou en solution buvable, elle présente des effets indésirables tels que vertiges, somnolence, maux de tête, euphorie, confusion, et peut diminuer la tolérance aux opioïdes, augmentant le risque de surdose en association.

Source : Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) (2022). Usages de drogue et conditions de vie des mineurs non accompagnés. Notes.

L'usage préférentiel de ces produits est à comprendre pour plusieurs raisons. D'une part, que la consommation ait débuté ou non au sein du pays d'origine, ces différents produits sont relativement disponibles au Maghreb, particulièrement pour les plus jeunes. Pour des raisons culturelles, leur consommation serait mieux « tolérée » que l'alcool qui fait l'objet d'un tabou important, notamment religieux, mais également d'une interdiction au code pénal (Chaudat, 2020). De plus, cette consommation peut apparaître comme plus discrète, le médicament pouvant être dissimulé plus aisément et ne dégageant pas d'odeur comme l'alcool.

D'autre part, l'existence d'un marché noir important à Bruxelles rend ces produits relativement accessibles. Pour les médicaments de type Rivotril et Lyrica, plusieurs stratégies permettent d'ailleurs également de se les faire prescrire en Europe. Les différents solvants sont, quant à eux, en vente libre. Enfin, le coût relativement peu élevé de ces produits les rend d'autant plus attractifs. Les échanges, les « prêts », les invitations à partager sont aussi plus nombreux en raison de ce coût relativement bas.

« Oui, les médicaments, c'est plus facile à s'en procurer parce que c'est un médicament, c'est légal. Donc, si on t'arrête, tu dis que c'est un médicament. Donc c'est beaucoup plus facile et c'est un

peu moins cher mais je trouve que ça fait des effets très mauvais après parce que, dans ta tête, tu commences à ressentir le besoin d'en reprendre, alors, tu cèdes plus facilement. Donc, les médicaments, c'est plus facile mais plus dangereux. Pour te dire à quel point c'est facile, quand j'étais en Italie, je suis allé voir dans un hôpital et j'ai dit que j'étais en crise parce que je suis malade et que, moi, on me prescrivait ce médicament là et la psychologue qui m'a reçu à l'hôpital m'a prescrit et je suis parti avec ça à la pharmacie, j'ai payé à peine quelques euros et je suis ressorti avec la boîte de médicaments. »

(Ibrahim)

« Et il y a un gros marché noir ici. C'est une grosse plaque tournante entre le Rivotril et le Lyrica entre migrants. C'est vraiment la migration qui a amené ces médicaments ici en Europe et notamment à Bruxelles. Et c'est 50 cents le médoc au marché noir. Sinon, il y a toujours bien, d'une manière ou d'une autre, ils arrivent à ce qu'un médecin leur en prescrive. »

(J., professionnelle de l'intervention sociale)

Cette facilité d'accès a été unanimement reconnue par l'ensemble des jeunes que nous avons rencontrés, d'ailleurs parfois amusés par cette question, tant ce libre accès leur apparaissait comme une évidence.

« Acheter un ou deux grammes de haschich pour faire un joint, ça c'est facile et acheter des médicaments, c'est très facile, pour le reste, je ne sais pas parce que je n'ai jamais acheté. » (Hakim)

Certains MENA ont une consommation plus avancée et ont déjà expérimenté d'autres produits, comme la MDMA ou la cocaïne. C'est notamment le cas pour Ibrahim et Ali.

« J'ai commencé le hashish et l'alcool au Maroc. Et en Espagne, j'ai commencé les médicaments. Et après, j'ai commencé à consommer aussi de la cocaïne, la colle et voilà. » (Ibrahim)

« Je consomme depuis la Tunisie, de la cocaïne. J'ai commencé avec un peu de cocaïne à Tunis. La première chose que j'ai apprise, c'est la cigarette, puis après, on a monté d'un grade, ce n'est pas de la marijuana chez nous, c'est tout de suite du haschich. Un peu de cocaïne. Mais la cocaïne, c'était de temps en temps, ce n'était pas quelque chose... parce que c'est très cher. Ce n'est pas comme ici. Ici, comment dire, un gramme, c'est 25 euros, 30 euros, dans la Tunisie, c'est 90 euros. Plus cher. Quand tu travailles une semaine, tu auras une dose. Dans mon quartier, c'était un quartier connu pour vendre de la cocaïne. » (Ali)

Ces jeunes ont progressivement acquis une connaissance poussée des produits et de leurs effets. Ils établissent une relation « affective »

avec le produit, lui conférant des surnoms en fonction par exemple de leur couleur et/ou des effets des produits (Flye Sainte Marie, 2021 ; OFDT, 2022).

« Non au Maroc, en Algérie, c'est saroukh (rires), la fusée, parce que ça te fait décoller (rires). » (Oussam)

« Alors ce qui est intéressant, c'était que tous ces médicaments avaient des petits surnoms. On avait la bleue, la fusée, le taxi qui dégage. On sent qu'il y a un rapport, presque une espèce de relation affective comme ça. Et donc c'est souvent en lien avec la couleur du médicament. Ce n'est pas sans lien aussi avec le fait que c'est très compliqué de prescrire des génériques parce qu'ils veulent que ça ressemble aux médicaments dans la boîte, que ça ait la même forme, la même couleur. » (N., professionnel spécialisé dans la prise en charge des assuétudes)

Dans leur usage thérapeutique, le Lyrica et le Rivotril ont pour effet de diminuer les angoisses et les sentiments de mal-être physique et psychique. Consommés fréquemment et à forte dose, parfois en interaction avec d'autres produits, ces médicaments vont également avoir pour effet de désinhiber les jeunes et leur donner une impression de puissance. Le Rivotril se voit ainsi surnommé « mère courage ». Se donner du courage notamment lorsqu'il a fallu entamer le parcours migratoire dans des



conditions plus que périlleuses (sur de petits zodiacs ou sous les camions, à proximité des amortisseurs, comme nous l'a raconté Ali) ou lorsque dans le pays d'accueil, les stratégies de survie économiques impliquent des faits de délinquance plus ou moins importants.

« C'est pour oublier ce qu'ils ont vécu et surtout pour oublier ce qu'ils vont faire. Il y a un peu la religion qui rentre en compte, c'est pour dire qu'ils ne sont pas des mauvaises personnes mais à un moment, ils vont arracher la chaîne d'une vieille personne, ils vont arracher son sac... Ils savent, ils se rendent quand même compte qu'ils donnent de la violence à leurs victimes, donc, c'est aussi se relever le lendemain matin, ils ne savent pas ce qu'ils ont fait. » (F., professionnel de l'intervention juridique)

*« C'est juste que ça te fait faire des choses que tu ne ferais pas consciemment. Je veux reprendre le contrôle de ce que je fais. Tu pourrais vraiment faire n'importe quoi avec ça, quand tu es sous conso. *no good* donc quand je sors de là, je ne veux plus jamais toucher à ça. »* (Oussam)

Cette surdose médicamenteuse n'est pas non plus sans effet sur leur état psychique. Il s'agit alors de s'anesthésier – de planer, d'être stone - pour oublier les traumatismes liés aux ruptures au pays, au parcours migratoire ou aux conditions de vie actuelles, qui ont souvent plongé le jeune dans une grande déception. Comme le résumait très bien Wassim *« pour t'étourdir dans la rue. Pour un peu oublier tes soucis. »* et Mohammed, *« pour ne plus réfléchir, pour être tranquille, pour vider la tête pour pouvoir dormir aussi ».*

Face à cette connaissance poussée des produits et de leurs effets, certains auteurs (OFDT, 2022) et professionnels de santé bruxellois évoquent un phénomène d'automédication chez ces jeunes, qui, en utilisant ce type de médicaments, ne sont pas loin d'un usage médical « correct » - si les dosages étaient respectés.

« Les médicaments qu'ils utilisent sont tous, sauf les solvants, des médicaments qui traitent

en fait l'anxiété, l'insomnie. Et donc c'est quand même assez frappant de dire qu'ils ne sont pas très loin d'une utilisation correcte, entre guillemets, médicale de ces médicaments. Ils en abusent d'une certaine manière parce qu'ils prennent des doses beaucoup trop fortes. Mais une bonne partie de l'usage de ces médicaments sont quasiment correcte du point de vue des guidelines médical, des troubles anxieux. » (F., professionnelle spécialisée dans la prise en charge des assuétudes)

Cette automédication s'inscrit toutefois dans le cadre de conduites à risques, notamment par un usage simultané de différents types de produits dont les effets interagissent au risque d'entraîner des conséquences lourdes sur leur état de santé ainsi qu'un important surdosage. Tout comme les surdoses, les sevrages brutaux – en l'absence de produits disponibles, ou suite à une arrestation ou l'entrée dans un centre qui ne dispose pas d'équipe médicale sur place – ne vont pas sans causer des effets sur ces jeunes, qui subissent de plein fouet les symptômes du manque et qui placent les professionnels dans des situations ingérables face aux conséquences de cette consommation non cadrée.

Plus globalement, il s'agit donc de repenser l'acte de consommation en lien avec l'état psychique de ces jeunes qui, lors de leur parcours migratoire, ont souvent vécu des événements

traumatiques. Alors que la migration représentait pour eux le lieu de tous les possibles, du nouveau, leurs conditions de vie dégradées dans le pays d'accueil peuvent les plonger dans une profonde dépression. Santé mentale et consommation font inextricablement partie d'un mouvement commun.

« Énormément te disent qu'en fait, c'est leurs médicaments et que ça leur fait du bien et que ça leur permet d'aller mieux. (...) On a des jeunes qui ont des problèmes psychologiques dus au fait de leur errance, dus au fait des grosses problématiques familiales qu'ils doivent avoir à la base. Ils ont des problématiques de traumatismes sans doute liées au phénomène migratoire lui-même et ils sont dans une logique de survie une fois qu'ils se retrouvent dans le pays d'accueil. Plus le fait qu'ils se retrouvent en bande avec un effet entraînant (...) Le problème de la consommation est franchement l'arbre qui cache la forêt en fait (...) si on ne comprend pas les raisons pour lesquelles ils sont dans des logiques de consommation, c'est compliqué de vraiment les aider. » (N., professionnel spécialisé dans la prise en charge des assuétudes)

UNE SANTÉ MENTALE MALMENÉE

DES ATTEINTES RÉPÉTÉES DANS UNE ÉTAPE CRUCIALE DE CONSTRUCTION IDENTITAIRE

Les violences rencontrées dans le pays d'origine et durant tout le parcours migratoire et les conditions d'accueil, souvent délétères, vécues par ces jeunes dans les différents pays européens qu'ils ont traversés, ne sont pas sans conséquences sur leur santé mentale. Des difficultés d'autant plus prégnantes alors que ces jeunes adolescents sont en pleine construction de leur identité (Dumont et Stitou, 2019).

« J'ai commencé (la prise de médicaments) en Espagne. Parce que j'ai sauté de sept mètres de haut parce que je voulais mourir. Depuis, on m'a donné beaucoup de médicaments dont le Lyrica et le Rivotril. Et, donc, j'étais très très nerveux avant, là, ça va mieux mais je pouvais avoir des comportements très agressifs et auto-agressifs et, donc, depuis je dois prendre les médicaments. Donc, les médicaments m'aident à être moins nerveux. Oui, parce que sans médicaments, je suis très très mal. » (Youssef)

Ces fragilités mentales s'expliquent par des facteurs de vulnérabilité multiples. Tous les MENA, qu'ils soient ou non en errance, passent par une étape de deuil, de perte de leur environnement social originel (culture, famille, etc.), environnement qui constitue chez chacun un facteur de protection psychique essentiel.

« Donc, l'école, la famille, les amis, le pays, la culture, tout ça, on le perd. Donc ça, c'est comme un manteau qui protège ou une enveloppe qui protège, qu'on perd. Donc ça nous rend très vulnérables. C'est un peu comme marcher sans avoir de peau. » (T., professionnel de la santé mentale)

Cette perte de repères s'associe également à l'obligation pour ces jeunes de s'adapter très rapidement à un nouveau cadre culturel qui peut entrer en dissonance avec leur cadre de référence originel (Nathan, 1986). L'obligation de se maintenir dans une autre culture, c'est-à-dire apprendre une nouvelle langue et des nouveaux codes de conduite est d'autant plus un facteur de fragilisation mentale que l'épreuve se répète à de multiples reprises durant le parcours migratoire. À chaque changement de pays, le jeune est potentiellement soumis à un stress acculturatif c'est-à-dire une « tension psychique que vivent les personnes d'origine étrangère lorsqu'elles se retrouvent aux prises avec des conflits de modes de vie, de valeurs, de modèles éduca-

CES JEUNES SONT LOURDEMENT EXPOSÉS À UN NIVEAU DE STRESS CHRONIQUE SUR UN MOMENT DE VIE PLUS OU MOINS LONG.

tifs dans la société d'accueil » (Bivort et al., 2019, 25).

De plus, par leur situation d'errance, ces jeunes sont lourdement exposés à un niveau de stress chronique sur un moment de vie plus ou moins long. Ne pas pouvoir se projeter dans un avenir, ne serait-ce qu'à court terme, être continuellement dans l'incertitude quant à la satisfaction de ses besoins primaires, devoir se protéger constamment des dangers de la rue sont autant de source de stress qui rythment le quotidien de ces jeunes et les placent dans un état de veille obligatoire, sans possibilité de relâchement.

« J'utilise souvent la métaphore du téléphone. Si tu dois le porter bras tendu pendant 30 secondes, ça ne pèse pas très lourd. Par contre, si tu dois porter ce même téléphone pendant des heures, le poids va te sembler incommensurable. C'est la même chose avec le stress chronique, c'est un stress qui est là constamment, chaque jour, 24h/24h. » (T., professionnel de la santé mentale)

Enfin, ce sont des jeunes qui ont été soumis, tout au long de leur parcours migratoire (que

ce soit avant leur départ, lors du trajet pour arriver en Belgique ou même pendant leur séjour sur le territoire belge), à un taux de traumatismes très élevé. Il faut ici être attentif à ne pas faire de raccourci : « *l'impact traumatique de la migration n'est ni constant ni inévitable* » (Torracinta, 2019, 27), car chaque être humain répond de manière différenciée à un même évènement extrême. Cependant, on peut affirmer que l'occurrence de ces événements extrêmes à risque de trauma est bien plus élevée chez les MENA dits « en errance » que chez la population générale. Et que, de nouveau, leur jeune âge implique des conséquences spécifiques.

Lorsqu'ils arrivent sur le territoire bruxellois, ces jeunes ont souvent déjà accumulé plusieurs années d'errance, durant lesquelles les événements violents ont été omniprésents. Que ce soit durant le voyage en tant que tel, à l'image de Wassim, qui caché, dans un camion durant plusieurs heures, sera hospitalisé d'urgence à son arrivée en Europe à cause des brûlures engendrées par la proximité du moteur, duquel il ne se sera pas éloigné de peur d'être découvert ; ou de Ali, agressé à Bruxelles par

ENCADRÉ THÉORIQUE

Le traumatisme psychique

Le traumatisme psychique est défini comme le fait pour un individu d'avoir vécu une expérience psychotraumatique : « c'est-à-dire un événement exceptionnel violent et menaçant pour la vie ou bien l'intégrité physique ou psychique de l'individu, tel qu'agression, accident, catastrophes ou événement de

guerre, mais aussi de l'avoir vécu sur le mode du trauma, dans l'effroi, l'horreur et le sentiment d'impuissance et d'absence de secours. »

Source : Liébert, P. (2015). Définition des traumatismes psychiques précoces.

le tenancier d'une épicerie qui l'avait vu dealer dans la rue. C'est alors la police qui interviendra pour le protéger des coups.

Être soumis de manière répétée à de tels épisodes, devoir faire preuve d'une vigilance extrême à une étape de sa vie qui devrait être marquée par une relative insouciance influe irrémédiablement sur la santé mentale de ces jeunes et sur les comportements qu'ils adoptent pour tenter d'y faire face.

En effet, ces différentes vulnérabilités qui marquent leur processus de développement impactent leurs relations sociales, marquées

par des troubles de l'attachement. Ces jeunes se caractérisent alors par une attitude de méfiance généralisée vis-à-vis des adultes qui les entourent, notamment les professionnels en charge de leur accompagnement dans les différents pays d'accueil.

« *Dans la vie, il faut avoir un coffre à outils et eux, il leur manque des outils qui sont très importants pour mener leur vie. L'attachement est un de ces outils important. Chaque relation qu'on développe plus tard dans la vie, on le fait à partir du processus d'attachement qui a pu s'établir chez les jeunes. Et ici on voit un groupe qui est vraiment à risque parce que l'attache-*

ment n'est pas bien fait, donc ça implique beaucoup de choses, leur coping n'est pas adapté. (...) Ces jeunes ont très peu confiance, ils se caractérisent par une grande méfiance envers les autres, c'est un signe que l'attachement est perturbé » (T., professionnel de la santé mentale).

Dépasser cette méfiance, construire un cadre relationnel sécurisé et sécurisant constitue l'un des piliers fondamentaux de toute approche à destination de ces jeunes, qui font de la qualité de la relation qu'ils parviennent à nouer avec les équipes de professionnels en charge de leur accueil une composante essentielle dans le développement d'un sentiment de bien-être.

Accepter ces fragilités mentales et leurs possibles effets est une première étape essentielle pour garantir un véritable accueil et offrir une place à part entière de ces jeunes dans nos sociétés.

UNE RÉSISTANCE À UNE PRISE EN CHARGE THÉRAPEUTIQUE « CLASSIQUE »

Si les jeunes rencontrés ont témoigné avec une relative aisance de la place des pratiques de consommation et assuétudes dans leur quotidien, la question de leur santé mentale, ou, plus généralement, de leur bien-être mental a été plus complexe à aborder, si ce n'est

au détour de quelques petites phrases, lâchées timidement. Lorsque nous les interrogeons sur les effets recherchés lors de la prise de certains médicaments ou autres substances, plusieurs de ces jeunes ont ainsi évoqué ces produits comme de possibles béquilles « pour aller mieux dans sa tête », « pour se vider la tête », « pour oublier les soucis et pouvoir dormir », amenant certains professionnels à évoquer ces pratiques comme pouvant relever d'une automédication face à des troubles anxieux et de possibles angoisses.

Ce recours aux substances psychoactives devient alors une stratégie de coping que les jeunes peuvent mettre en œuvre pour faire face aux symptômes de mal-être psychique. Par stratégie de coping, l'on entend ici tout « acteur stabilisateur permettant au sujet de maintenir une adaptation psychosociale pendant les périodes de stress » (Sordes-Ader et al., 1997). Toutefois, ces stratégies ne sont pas nécessairement socialement adaptées et peuvent ne pas correspondre aux comportements attendus dans notre société (l'usage de substances est par exemple fortement stigmatisé), renforçant le mal-être qui naît de la dissonance entre cadre culturel externe et intériorisé. Il importe donc de pouvoir proposer à ces jeunes d'autres stratégies pour faire face à leur mal-être.

Or, si le médicament apparaît comme une solution possible pour ces jeunes, une approche thérapeutique dite classique – une prise en charge médicale individuelle par un professionnel de la santé mentale – est souvent rejetée par le jeune, notamment en raison de barrières culturelles fortes. Une réticence qui existe également chez d'autres publics. L'impossibilité de s'exprimer dans sa langue maternelle et de disposer des termes communs pour décrire ce que l'on ressent constitue des obstacles supplémentaires en la matière pour les MENA.

« (Question) Tu as déjà été voir des médecins ou des psychologues pour parler un peu quand tu te sentais moins bien ou tu gardes tes problèmes pour toi ? Non, non, je ne suis pas fou moi. »
(Oussam)

« Et être vigilant aussi à la barrière de la langue et la différence culturelle des jeunes. Et je sais qu'au niveau psy, c'est assez parlant. Pour beaucoup de jeunes, ce n'est pas aussi ancré que chez nous. Et encore, c'est difficile de pousser la porte d'un psy, quand on est belge, quand on a grandi en Belgique, mais je pense que pour des jeunes, c'est encore plus connoté "Je suis fou" et donc, ils ont tendance à être beaucoup plus réticents à voir un psy. »
(N., professionnelle de l'intervention en santé mentale)

À cette résistance des jeunes MENA à accepter une prise en charge thérapeutique s'ajoute la forte saturation des services en santé mentale à Bruxelles, et plus largement en Belgique francophone, d'autant plus lorsqu'on considère les spécificités de ce public, à savoir son jeune âge, son extrême mobilité et les effets multiples et complexes du parcours migratoire.

« On sait bien, le secteur de santé mentale, il est hyper bouché. On galère à faire des réorientations pour le public adulte et pour les enfants, on sait que c'est de plus en plus difficile, quand on voit les chiffres au niveau des mutuelles. Donc, on peut imaginer que pour les publics particuliers, c'est encore plus difficile. Le temps de réorienter, si on peut avoir une place, le jeune est déjà parti. »
(A., professionnel de l'intervention sociale)

Pour faire face à ces différents obstacles, des services tentent de développer des alternatives qui peuvent à la fois être perçues comme des moyens d'accroche pour amener le jeune vers une stabilité, une recherche de bien-être mental avant d'entamer une prise en charge médicale et thérapeutique ad hoc, soit comme en complémentarité de cette approche thérapeutique individuelle. Ces alternatives peuvent notamment passer par l'art-thérapie, la mise en place de groupes de parole ou encore, des moyens plus détournés comme des activités sportives et ludiques,

qui permettent de travailler la confiance en soi et surtout, en l'autre. Lors de certains de nos entretiens, nous avons pu noter l'enthousiasme de certains jeunes face aux propositions d'activités sportives, particulièrement le foot.

« Ce qui sort un peu du cadre vraiment psy, en entretien individuel, et tout ça, comme l'art-thérapie, comme via le sport, et tout ça, c'est vraiment des choses qu'il faut creuser, parce qu'effectivement, la vision d'un psychologue et d'une prise en charge santé mentale ici, en Europe, peut paraître vraiment très, très, très étrangère. Et donc, c'est y aller par les intérêts du jeune en premier lieu, pour pouvoir ouvrir sur d'autres choses après, sur une prise en charge, peut-être plus adaptée ou plus spécifique. »
(S., professionnelle de l'intervention sociale)

LA NÉCESSITÉ D'UNE BASE SÉCURITAIRE MINIMALE, PHYSIQUE ET ONTOLOGIQUE

En outre, il convient de rappeler que la prise en charge des problématiques de santé mentale – et des assuétudes – chez ces jeunes ne peut se faire que s'ils disposent avant tout d'espaces sécurisés dans lesquels se poser/reposer/déposer et au sein desquels leurs besoins primaires, notamment, seront pris en compte. Sans cette base sécuritaire, il semble impossible pour ces jeunes et les profession-

nels qui les entourent de prendre soin de leur bien-être mental.

De même, ne pas disposer de perspectives sur le long terme n'est pas sans lien avec les problématiques de santé mentale rencontrées par ces jeunes. Le stress et l'angoisse qui accompagnent l'instabilité administrative de leur statut sont des facteurs aggravants de leur état mental. Envisager de travailler sur la santé mentale de ces jeunes, c'est aussi plus largement pouvoir leur offrir un avenir sur le territoire dans lequel ils évoluent, afin qu'ils puissent s'y stabiliser et s'y projeter réellement. Il s'agit d'offrir à ces jeunes une sécurité ontologique, qui leur permette d'envisager leur existence plus sereinement à court, moyen et long terme. Sans cela, il est illusoire de penser pouvoir véritablement « prendre soin » de ces jeunes. Disposer de perspectives d'avenir est essentiel dans la construction d'un environnement sécurisé pour les mineurs.

La complexité des problématiques, profondément imbriquées, que vivent les MENA dits « en errance » nécessite, entre autres, de prendre en compte les trajets individuels de migration et la dimension profondément culturelle et contextuelle de leur mal-être (Radjack et al., 2012). Sur base des éléments que nous venons de développer, trois piliers sont considérés comme essentiels pour le développement psychique « régulier » des MENA dits

IL N'EST EN REVANCHE PAS CONCEVABLE DE RÉALISER UN TRAVAIL EN PROFONDEUR SUR LES TRAUMAS, SANS UNE STABILITÉ DANS LA SITUATION PHYSIQUE ET PSYCHIQUE DU JEUNE.

« en errance » ayant vécu des traumatismes (von Bredow, 2019).

Tout d'abord, il s'agit d'assurer la continuité et une stabilité dans l'accompagnement. Concrètement, « faire continuité », c'est par exemple parvenir à faire le relais entre les différents services auxquels le jeune fait appel ou encore travailler à une transition plus encadrée après les sorties de certaines institutions, notamment les établissements dans lesquels ils sont envoyés suite à des faits de délinquance. Assurer ce suivi au travers des différents espaces européens est d'ailleurs l'un des souhaits de nombreux professionnels du secteur.

Ensuite, c'est permettre le déploiement de relations sociales positives, basées sur la confiance. On évoque ici des relations à plusieurs niveaux : avoir un réseau social informel avec des gens de sa propre culture, avoir une relation de compréhension, d'écoute et de respect avec au moins un « adulte de référence », considéré comme une figure d'autorité positive et avoir des contacts avec des jeunes du même âge dans un autre contexte que celui de la migration. Cet entourage po-

sitif contribue à ce que le jeune puisse sentir que son existence est reconnue, qu'il a de la valeur aux yeux de quelqu'un.

Enfin, c'est s'appuyer sur des stratégies d'adaptation (coping) pour être capables de supporter les défis de la vie de manière positive.

La création de ce lien de confiance n'est pas chose aisée. Elle est notamment mise à mal par l'épreuve du « soupçon » (Bricaud, 2006) par laquelle passent l'écrasante majorité des MENA. Cette épreuve fait référence au fait que dès le départ, pour être considéré officiellement comme un mineur aux yeux de la loi, ils doivent bien souvent se soumettre à un test d'âge – pourtant de plus en plus décrié par les autorités scientifiques – afin de vérifier leur minorité. Dès le départ, la parole des jeunes est ainsi remise en cause.

Enfin, si un travail à court terme, pour les situations d'urgence et les cas de psychose est envisageable, il n'est en revanche pas concevable de réaliser un travail en profondeur sur les traumatismes, sans une stabilité dans la situation physique et psychique du jeune. Ce pos-



tulat d'une nécessaire stabilité permet d'insister sur le fait que les problèmes psychiques ne sont pas tant dus à la personne en elle-même mais plutôt au contexte dans lequel cette personne évolue : si un travail sur le contexte est impossible, un travail sur le fond l'est également.

« Parfois, ça prend des années. Il faut d'abord stabiliser sa vie et, puis, on peut travailler les traumas antérieurs qu'on a subis. Il ne faut pas oublier, traiter un trauma, ça c'est une thérapie qui met beaucoup à l'épreuve. Ce n'est pas facile, c'est toujours être exposé aux tourments, ça met à l'épreuve. Donc tant qu'on n'est pas stable, ça peut faire plus de mal que de bien (...) Il faut plutôt une thérapie de soutien sur l'ici et maintenant. Qu'est-ce qu'on peut faire pour atténuer un peu les symptômes les plus aigus. »
(T., professionnel de la santé mentale)

UNE VIOLENCE INTÉRIORISÉE, SUSCITÉE ET EXPLOITÉE ?

En janvier 2024 s'est ouvert à Paris un vaste procès, dans lequel comparaissaient six prévenus, des majeurs issus de la communauté arabophone, « pour avoir contraint des mineurs non accompagnés (MNA) à voler pour financer une addiction aux psychotropes qu'ils avaient eux-mêmes occasionnée et entretenue. »¹⁴

Nous l'avons mentionné, les MENA dits « en errance » de la gare du Midi souffrent d'une réputation particulière, auteurs présumés de différents faits de délinquance dans le quartier. La majorité des MENA avec lesquels nous avons pu mener des entretiens plus approfondis dans le cadre de cette recherche ont d'ailleurs été rencontrés dans des institutions publiques de protection de la jeunesse (IPPJ), établissement dans lequel ils ont été envoyés par un juge pour des faits, souvent liés au vol et/ou à la vente de stupéfiants.

Les MENA dits « en errance » sont ainsi perçus à travers un double prisme : vu par certains comme auteurs de faits délictueux et par d'autres comme potentielles victimes d'exploitation, mais rarement de manière concomitante.

14 ➔ Source : <https://centre-ressources-teh.horslarue.org/proces-pour-traite-des-etres-humains-au-trocadero-la-precarite-ne-justifie-ni-nexcuse-lexploitation-de-la-vulnerabilite/>

« Ces enfants sont à la fois des victimes et à la fois des auteurs. C'est les deux. Et c'est probablement des victimes de traite plus que probablement, en tout cas des victimes de maltraitance. Mais c'est aussi des auteurs de faits de délinquance hyper chiants. On est dans cette double logique. Et donc il y a des acteurs qui vont les considérer comme des auteurs et des acteurs qui vont les considérer comme des victimes. Mais en fait, il faut les considérer comme les deux à la fois. » (R., professionnel de l'intervention sociale)

Aborder ces faits de délinquance – et la consommation qui y est souvent liée – sous l'angle de la Traite des êtres humains (TEH) permet pourtant d'éclairer sous un jour nouveau le quotidien et parcours de ces jeunes MENA.

« Quand il y a un vol qui s'est passé, il y a un truc qui s'est passé, on met ces enfants comme auteurs, mais on oublie que des fois il y a tout un réseau d'exploitation autour d'eux. Et si on pose les questions différemment, si on s'approche différemment les jeunes, on va avoir d'autres trucs qui sortent des discours classiques. » (E., professionnelle de l'intervention sociale)

La question de la traite des êtres humains est souvent complexe à cerner et identifier (voir encadré théorique). Elle l'est d'autant plus dans le cadre qui nous occupe que ces situations d'exploitation ne semblent pas, à

première vue, être l'objet d'un réseau international organisé, comme c'est le cas pour d'autres publics, par exemple les jeunes Roms (Peyroux, 2012).

Ainsi, les MENA dits « en errance » seraient soumis à des pratiques d'exploitation plus diffuses, moins organisées, mais non moins dévastatrices, parce qu'aussi plus invisibles, notamment pour les forces de l'ordre. Cette exploitation s'enracinerait alors dans une multiplication des relations d'exploitation interpersonnelles et temporaires changeant au gré des opportunités. C'est ce que Lavaud-Legendre nomme « l'ubérisation des formes contemporaines d'exploitation » c'est-à-dire que l'exploitation se caractérise par des faits intermittents et est répétée sur des périodes de temps assez brèves : « les individus interviennent par intermittence, en étant payés à l'activité, sans être nécessairement impliqués dans l'activité criminelle de manière stable et continue » (2020, 154).

Le plus souvent, ces MENA vont être embri-gadés pour commettre de petits faits, notamment des vols, mais aussi, pour participer au trafic de stupéfiants sur le territoire. Accostés par des personnes majeures, l'absence d'autres moyens de répondre à leurs besoins primaires les pousse à accepter ces « jobs », qu'ils redoutent pourtant de faire. Alors, pour se sentir à la hauteur, à l'image de Ibrahim,

ENCADRÉ THÉORIQUE

Mieux comprendre le phénomène de la traite des êtres humains

La traite des êtres humains est définie comme étant « le fait de recruter, transporter, héberger ou accueillir une personne, de passer ou de transférer le contrôle exercé sur elle dans un but d'exploitation ». Les secteurs d'exploitation sont énumérés limitativement. Il s'agit de l'exploitation de la prostitution ou de la pornographie infantile ; de l'exploitation de la mendicité; de la mise au travail dans des conditions contraires à la dignité humaine; du prélèvement d'organes; de faire commettre à une personne un crime ou un délit contre son gré.

Lorsque les services de police ou d'inspection disposent d'indices qu'un mineur étranger est une victime, ils l'identifient comme telle et en informent immédiatement l'Office des étrangers. Le mineur

étranger est informé de la possibilité d'obtenir un titre de séjour en tant que victime, à condition de coopérer avec les autorités compétentes chargées de l'enquête. Une procédure en trois phases est alors enclenchée.

Source : <https://www.mineursenxil.be/fr/dossiers-thematiques/mena/traite-des-etres-humains/>

De son côté, l'asbl Hors la rue a développé une approche spécifique en la matière et mis en ligne une série d'outils à destination des professionnels, pour identifier des situations de TEH, et en accompagner les victimes.

Source : <https://centre-ressources-teh.horslarue.org/>

ils se mettent à consommer eux-mêmes. Les modes d'emprise reposent d'ailleurs « sur leur poly-dépendance (ecstasy, benzodiazépines, haschich et autres), qui est encouragée et s'en trouve renforcée » (Trajectoire, 2018, 46).

« Les deux [personnes] qui m'ont abordé étaient majeures. Ils sont venus m'accoster en me disant : viens avec nous, tu vas vendre de la cocaïne et du hashish pour nous et, moi, je ne m'en sortais pas très bien pour faire ça, je ne me voyais pas parler avec les gens, alors, j'ai refusé et j'ai dit : non, non, je ne sais pas comment faire. J'ai insisté et j'ai demandé de me proposer de faire un autre boulot mais pas ça et ils ont dit : non, on a rien d'autre pour toi, c'est ça ou rien et, tout de suite, ils deviennent plus agressifs avec moi. Voilà. Ça ne me laissait pas beaucoup le choix pour survivre, donc, j'ai beaucoup ... pour avoir le courage, j'ai beaucoup consommé et, puis, j'ai volé et me voilà ici (en IPPJ). (...) Je n'ai eu le temps de croiser personne qui m'a proposé de l'aide, rien du tout. Je n'ai pas eu le temps. Ceux qui ont [proposé de] m'aider, c'est ceux qui m'ont donné la drogue pour me rendre accro comme ça je leur rachète et je leur dois de l'argent du coup. C'est la seule proposition d'aide que j'ai eu, j'ai eu rien d'autre. » (Ibrahim)

« [Les médicaments] C'est aussi une monnaie d'échange pour pouvoir rester dans un squat X avec des adultes qui les obligent des fois à aller voler ou aller faire des trucs pour eux. » (V., professionnelle spécialisée dans la prise

en charge des assuétudes)

Se présentant au départ comme des « sauveurs », ces adultes sont ceux qui permettront l'accès à un squat, à de la nourriture. Lorsque ces « dons » ne suffisent pas, ils n'hésiteraient pas à devenir rapidement agressifs si le jeune tente de résister, comme l'explique Ali.

« Je me retrouve dans la rue, et c'est une vie très difficile. Je suis resté dans la rue, c'était très difficile, et puis, j'ai fait des connaissances. Des personnes m'ont abordé. Au début, ils sont gentils. Ah, tu es nouveau ici, et tout. Ils te donnent quelque chose à manger, quelque chose à boire. Ils sont gentils avec toi, comme ça. (...) Au début, très gentils, ils m'ont donné à boire, à manger. Ils sont gentils avec moi, puis, après, ils ont commencé à me dire, tu vas venir avec nous, tu vas voler avec nous. On était dans la rue, on n'avait pas de squat. Et je suis resté avec cette bande-là. » (Ali)

A l'heure actuelle, il n'y a pas encore de dossier d'instruction ouvert sur la problématique en Belgique, même si une commission spéciale sur la traite des êtres humains est mise en place à la Chambre depuis mars 2022.



Prendre Soin

OUSSAM, 16 ANS,
COMPTER SUR
LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Lorsque nous rencontrons Oussam, cela fait plus de trois semaines qu'il est incarcéré. Il vient d'avoir seize ans. Contrairement à d'autres jeunes rencontrés, il n'a jamais été scolarisé – que ce soit dans son pays d'origine ou dans les pays d'Europe traversés. Il a parfois un peu plus de mal à s'exprimer et à comprendre nos questions. Il est né dans une petite communauté rurale en périphérie de Fès, au Maroc. Cela fait près de quatre ans qu'il arpente les routes européennes ; un parcours ponctué de nombreux va-et-vient entre plusieurs pays tels que l'Allemagne, l'Espagne,

l'Italie, la Suisse, la France, la Belgique et le Luxembourg.

Le plus souvent, Oussam se déplace en groupe, aux côtés d'autres mineurs étrangers en situation d'errance, et il mentionne à maintes reprises la nécessité d'être accompagné pour survivre à la vie en rue : « *Ici en Belgique, si tu es tout seul, tu ne pourras pas le faire. Par rapport à tous les gens qui te veulent du mal, les hagggra, les rolotos... Si tu es seul, ça ne va pas aller* ».

Être en groupe pour se protéger, car leur présence indésirée dans l'espace public entraîne, entre autres, des violences policières à leur égard et des altercations récurrentes avec les jeunes du quartier – ceux qu'il nomme « les rolotos » – des jeunes d'origine maghrébine qui, eux, possèdent un titre de séjour régulier en Belgique. Oussam évoque les nombreuses

"POUR MOI LES SQUATS,
C'EST LA RUE.
LA PORTE RESTE OUVERTE..."

tensions entre leur groupe de MENA en situation d'errance et ces jeunes immigrés de première, deuxième, voire même troisième génération : « *C'est eux [les rolotos] le problème. Ils viennent à trente ou quarante juste pour tabasser un, lui prendre ses affaires, lui arracher son téléphone, etc. Ça, c'est vraiment le pire, le problème pour moi* ».

C'est là tout le paradoxe de sa relation avec la communauté arabophone en Belgique, oscillant entre violence et entraide. Car dans un même temps, il estime que cette communauté est un soutien indispensable sur le territoire bruxellois : « *Je trouve que Bruxelles est bien parce qu'il y a une grosse communauté arabe où tu peux trouver de la nourriture, comme ça tu n'es pas trop dépeuplé, il y a des gens que tu peux rencontrer, des trucs comme ça* ».

Lors de son premier séjour en Belgique, pendant la période du Covid, des travailleurs sociaux l'ont pris en charge, après deux mois passés à la rue, pour le placer dans un hôtel.

C'est sa seule expérience dans un centre collectif en Belgique. Pour s'abriter temporairement, il se repose principalement sur les squats du quartier Lemonnier, près de la gare du Midi, même si, pour lui, ces squats ne sont pas très éloignés des conditions de vie en rue : « *Pour moi les squats, c'est la rue. La porte reste ouverte, n'importe qui peut rentrer... Donc oui, j'ai toujours vécu entre la rue et les squats* ».

À Bruxelles, Oussam fréquente plusieurs services d'aide et de soin, notamment pour prendre des douches, se soigner ou simplement passer du temps avec ses amis au chaud. Il privilégie les services réservés aux mineurs, qu'il associe à un plus grand sentiment de sécurité : « *Parce que dans le service X, il y a des gens plus âgés qui veulent juste ennuyer tout le monde et qui veulent juste du mal aux gens. Alors que dans le service Y, c'est juste pour les mineurs* ». Il connaît les noms de certains travailleurs, sans savoir nécessairement à quel service ils sont rattachés. La qualité de la relation avec l'équipe est d'ailleurs un critère déterminant

dans son recours, ou non, à un service déterminé. *« C'est très bien comme service parce qu'ils s'occupent vraiment des gens. Ils sont super (...) je m'entendais avec tous. Ils m'aidaient beaucoup et je discutais avec eux. »*

De sa famille, l'on ne sait pas grand-chose, si ce n'est qu'il a un oncle qui habite en France, chez qui il retourne parfois pour les fêtes religieuses telles que l'Aïd.

Bien que le groupe soit perçu comme une source de protection dans la rue, Oussam reconnaît leur influence néfaste, notamment en matière de consommation de médicaments tels que le Lyrica et le Rivotril. Depuis son placement en IPPJ, il a totalement arrêté sa consommation et il espère qu'il ne reprendra pas à sa libération. *« C'est juste que ça te fait faire des choses que tu ne ferais pas consciemment. Je veux reprendre le contrôle de ce que je fais. Tu pourrais vraiment faire n'importe quoi avec ça, quand tu es sous conso. No good. Donc quand je sors de là, je ne veux plus jamais toucher à ça. »*

Tout au long de l'entretien, Oussam ne cesse de demander notre aide pour contacter un travailleur du centre de jour qu'il fréquentait avant son arrestation. Son procès est dans huit jours et il craint pour la suite : *« Surtout que dans le futur, j'ai un endroit où je sois safe, ou que j'ai des gens autour de moi pour m'aider genre un*

médecin parce que là je n'en ai pas, ou un tuteur parce que je n'en ai pas. Je veux juste plus rester ici parce que je n'arrive plus à supporter l'endroit. Je veux sortir, trouver un travail, prendre des cours. (...) J'ai vraiment envie de partir, c'est l'enfer ici. Vous pourrez voir avec [le travailleur du centre de jour] s'il peut m'aider et trouver une place dans un hôtel ? »

Ce récit met en lumière le rôle crucial de divers acteurs qui gravitent autour d'Oussam tout au long de son parcours. Il souligne l'importance vitale des services d'aide et de soin bruxellois, notamment pour assurer la satisfaction de besoins fondamentaux tels que manger, dormir et se laver. De plus, il démontre aussi la nécessité de pouvoir s'appuyer sur un réseau informel fort, que ce soit à travers le soutien des autres « compagnons de route » pour assurer leur protection mutuelle, ou grâce à la générosité de certains membres de la communauté arabophone qui proposent notamment des opportunités de travail au noir.

Bien que leurs parcours soient souvent marqués par un lourd sentiment de solitude, les MENA dits « en errance » ne cheminent que rarement en solitaire. Les rencontres fortuites,

BIEN QUE LEURS PARCOURS SOIENT SOUVENT MARQUÉS PAR UN LOURD SENTIMENT DE SOLITUDE, LES MENA DITS « EN ERRANCE » NE CHEMINENT QUE RAREMENT EN SOLITAIRE.

avec des travailleurs sociaux, d'autres jeunes en situation d'errance, ou encore la communauté arabophone présente sur le territoire européen, façonnent les trajectoires, laissant des empreintes positives et/ou, parfois, négatives, allant de l'exploitation aux violences. Ces interactions complexes et parfois ambiguës sont le fil rouge du présent chapitre.

L'OFFRE SOCIAL-SANTÉ À BRUXELLES

UN SCHMILBLICK À LA BELGE

La prise en charge des MENA dits « en errance » en Belgique est une question complexe. Cette complexité tient tout d'abord à l'organisation institutionnelle belge, particulièrement alambiquée, qui lui vaut la métaphore de « l'asagne institutionnelle » (cf. encadré théorique) – une représentation des multiples couches de pouvoir qui se superposent et se partagent les compétences et les responsabilités sur un territoire unique.

Or, la double identité du public MENA, mineurs mais aussi en situation de migration, renvoie à des niveaux de pouvoir différents – le pouvoir fédéral est seul compétent pour gérer les questions de migration, tandis que les Communautés sont compétentes pour tout ce qui concerne l'Aide à la jeunesse. Les différents services qui prennent en charge les MENA dits « en errance » ne dépendent donc pas forcément du même pouvoir subsidiant et peuvent être soumis à des lignes directrices et principes d'action très différents. Les professionnels sont alors pris dans une complexité institutionnelle dans laquelle il leur paraît difficile de naviguer.

« Il y a le fédéral et les communautés qui n'arrivent pas à dire qui est compétent pour quoi. Ce n'est pas super clair et ça, c'est notre problème de base (...) ça bloque à la base, sur le qui fait quoi, en fait. Et c'est dingue que ces enfants soient victimes d'une discussion communautaire. »
I., professionnelle de l'intervention sociale)

« Institutionnellement, il y a de la concurrence dans le dispositif. Il y a la communauté française, la communauté flamande, des communes, le fédéral. Tous ces acteurs-là sont impliqués à

ENCADRÉ THÉORIQUE

La lasagne institutionnelle belge

La Belgique est un État fédéral, qui comprend plusieurs entités fédérées, c'est-à-dire que la prise de décision ne relève pas uniquement du Gouvernement fédéral et du Parlement fédéral. La gestion du pays est désormais déléguée à divers organes autonomes qui exercent indépendamment leurs compétences dans les domaines qui leur sont attribués. Ces entités fédérées sont les Communautés (en charge des matières dites personnalisables - culture, enseignement, sport, enfance et jeunesse) et des

Régions (en charge des matières liées au territoire - économie, emploi, environnement). Chaque entité peut disposer d'un parlement et d'un gouvernement. La Belgique se compose donc de trois Régions : flamande, wallonne et bruxelloise et de trois Communautés : flamande, francophone et germanophone. Le pays est également subdivisé en 10 provinces et 581 communes à un échelon local.

Source : belgium.be

un moment ou un autre. » (R., professionnel de l'intervention sociale)

La complexité de la prise en charge des MENA dits « en errance » découle également de la singularité de leur situation : c'est un public qui se caractérise par une imbrication de mul-

tiples besoins en matière d'accompagnement (assuétudes, santé mentale, etc.). Il n'est pas possible de travailler de manière isolée sur l'un de ces aspects sans prendre en compte toutes les autres problématiques qui se jouent autour. C'est un public pour lequel une approche intersectorielle est indispensable.

Cependant, actuellement, la norme du réseau social-santé à Bruxelles reste encore trop souvent celle du travail en silo, par secteurs : l'offre social-santé est toujours plus segmentée par une hyperspécialisation des différents services et une distribution des publics. Chaque service acquiert une expertise bien précise autour d'une thématique du champ social, au détriment d'une approche holistique sur les problèmes sociaux.

« Avec la spécialisation, on risque toujours de perdre la totalité. Pour beaucoup de personnes, ce n'est pas grave. Quelqu'un, par exemple, qui habite dans la classe moyenne belge et qui a une dépression, bah voilà, il va chez un psychologue et sa dépression est prise en charge. Et en dehors de ça, cette personne d'habitude fonctionne bien, elle a un travail, une situation stable, etc. Ce modèle fonctionne bien pour la classe moyenne. Mais pour beaucoup de personnes dans la société, surtout dans les grandes villes de plus en plus, dans la pauvreté, mais aussi le groupe des MENA en errance, c'est très compliqué parce que là, il faut une approche beaucoup plus intégrée. Et c'est ça qui manque. » (T., professionnel de l'intervention en santé mentale)

C'est d'ailleurs pour contrevenir à cette ultra-segmentation de l'offre et dans une visée de déssectorialisation de la prise en charge social-santé que le Plan Social Santé Intégré¹⁵

est progressivement en train de se mettre en place à Bruxelles. Cette nouvelle politique publique vise à réorganiser l'offre de services par territoire et à coordonner davantage tous les acteurs concernés autour de l'utilisateur.

UNE COOPÉRATION NÉCESSAIRE, MAIS COMPLIQUÉE

La coexistence de secteurs très diversifiés dans la prise en charge des MENA dits « en errance » implique donc une diversité de cadres de fonctionnement. Cette diversité de cadres peut parfois être bénéfique, car elle multiplie les possibilités d'accueil et d'accompagnement en fonction des limites plus ou moins modulables de chacun ; elle rend possible le « bricolage » qui, certes, place les professionnels et les jeunes dans l'inconfort mais qui apparaît souvent comme le seul moyen de faire entrer ce public dans des cases qui ne lui étaient initialement pas réservées.

15 ➔ Voir à ce sujet, le PAUVÉRITÉ n°40 « Territorialisation et intégration des politiques social-santé : quelle place pour la question sociale ? » co-écrit par Jacques Moriau et Marion Bottero. Accessible à l'adresse suivante : <https://www.le-forum.org/news/142/7/Territorialisation-et-int%C3%A9gration-des-politiques-social-sant%C3%A9>

"SI ON VEUT ÊTRE PLUS FORTS QUE LES RÉSEAUX
QUI EXPLOITENT CES JEUNES,
IL FAUT QU'ON ÉCHANGE DE L'INFORMATION."

« Si on connaît le cadre et les possibilités, les limites de chacun, il y a moyen de tourner ça dans l'avantage du jeune. C'est-à-dire le service prévention a peut-être un meilleur accès à l'aide médicale urgente et des choses comme ça. Tel service va plutôt avoir un lien direct avec telle organisation, etc. » (S., professionnelle de l'intervention sociale)

Mais cette diversité vient aussi complexifier le dialogue entre les partenaires, car elle implique l'obligation de faire se rencontrer des cadres de travail extrêmement variés. Face à cette réalité, les professionnels insistent sur la nécessité de pouvoir mieux connaître ces différents cadres afin de favoriser les collaborations au sein du réseau.

Un exemple concret de frein à la collaboration, directement lié à ces divergences de cadre de travail, est la mise en œuvre du concept de « secret professionnel partagé ». Pourtant, cette notion est essentielle pour garantir l'efficacité de la prise en charge des MENA dits « en errance », surtout compte tenu de la complexité de leurs parcours transnationaux.

« Comment travailler avec des jeunes qui sont entre plusieurs pays tout en respectant le secret

professionnel ? Le secret professionnel est très strict et parfois peut empêcher de travailler. (...) Si on veut être plus forts que les réseaux qui exploitent ces jeunes, il faut qu'on échange de l'information. Après ça, c'est la mise en balance avec le secret professionnel et aussi le respect du jeune qui fait la trajectoire qu'il a envie. Mais c'est vrai que si on savait par où il est passé et tout ce qu'il a déjà fait, parfois, j'ai l'impression qu'on recommence toujours le travail. Mais bon, ça, c'est avec tous les jeunes en errance où ils ont déjà fait plein de trucs. Et puis toi, tu le rencontres, du coup, tu repars sur les mêmes trucs. Connaître un peu le parcours du jeune et tout ce qui a déjà été essayé et qui n'a pas marché, ça permet de se focaliser sur d'autres choses, tester d'autres choses. » (D., professionnelle de l'intervention juridique)

Divers blocages sont associés à cette question du « secret professionnel partagé ». Tout d'abord, il s'agit de s'accorder sur la définition et les contours mêmes de la notion. Chaque service possède sa propre notion du secret professionnel et sur ce qui peut/doit ou non être partagé et dans quelles conditions. Il s'agirait de pouvoir construire un référentiel commun pour que les services impliqués dans la prise en charge des MENA dits « en

errance » puissent disposer de balises admises et respectées par tous.

« Il n'y a pas d'informations qui sont centralisées entre les acteurs, surtout entre les ONG elles-mêmes. Tout ça, ce n'est pas du tout coordonné. Et du coup, moi, dès qu'on me parle, dès qu'on me donne le nom, je dis : ah, je le connais, OK, ça va, je sais qu'il y a un truc qui est en cours. Et enfin, sans trop rentrer dans le détail, je débrieife un peu la personne qui m'appelle. » (M., professionnelle de l'intervention sociale)

Sur le terrain, plusieurs exemples soulignent l'importance cruciale du partage d'informations entre services. Un après-midi, l'équipe de maraudes rencontre Naël, un jeune MENA en forte demande de Rivotril, qui leur présente une prescription datant de trois jours. Comme les travailleurs questionnent son contenu, ils décident de contacter un autre service, qu'ils savent suivre de près Naël. Au téléphone, ils apprennent que la prescription est valide, mais que Naël a déjà reçu sa dose de Rivotril pour la semaine la veille. Interrogé à ce sujet, Naël explique qu'il s'est fait voler tous ses médicaments dans la nuit. Le service tiers mentionne également que Naël avait rendez-vous avec eux ce matin, en vue d'une potentielle intégration dans un service d'hébergement, mais qu'il ne s'est jamais présenté. L'équipe de rue décide alors d'accompagner directement Naël à son nouveau rendez-vous.

En l'espèce, de tels échanges d'informations ont été essentiels pour permettre un accompagnement adéquat.

Les craintes qui entourent cette notion de secret professionnel partagé concernent également l'ampleur potentielle d'un tel partage, lorsqu'une information partagée entre deux services est ensuite partagée à d'autres. Il est à noter qu'il existe chez certains acteurs une méfiance, en raison de principes déontologiques et éthiques différents, notamment par rapport à des services plus en lien direct avec l'État, ou le système judiciaire.

« Moi, ça dépend du rapport du partenaire avec les autorités (...) j'ai eu le cas où, sans même en parler au jeune, [ce service] avait décidé d'aller en toucher un mot à la police, ce qui du coup avait amené évidemment des tensions. On ne fonctionne pas comme ça. » (S., professionnelle de l'intervention sociale)

Cette difficulté supplémentaire tient à l'implication d'acteurs non spécialisés dans une approche sociale dans la prise en charge des MENA dits « en errance ». Comme évoqué précédemment (cf. Chapitre 3), les pratiques de consommation de certains MENA, tout comme les phénomènes d'exploitation qui sont en partie liés à ces consommations, peuvent amener ces jeunes à commettre des faits qualifiés infractions. Par ailleurs, leur

"LA PROCHAINE FOIS QUE JE TE TROUVE ICI,
JE TE DÉMONTE LA GUEULE,
JE TE CASSE LES DENTS."

simple présence sur l'espace public les expose également régulièrement aux services de police.

« Une fois j'étais juste assis à la Bourse et un policier vient me fouiller pour du hashish ou quoi. Il n'a rien trouvé sur moi, mais il m'a quand même dit : la prochaine fois que je te trouve ici, je te démonte la gueule, je te casse les dents. » (Youness)

Ces contacts ne se déroulent pas toujours dans les meilleures conditions et les interactions entre services de police et professionnels de l'intervention sociale peuvent parfois être tendues, ces corps de métier fonctionnant selon des principes et avec des missions qui se rencontrent difficilement. Or, il semble que chacun de ces deux acteurs souhaite pouvoir développer des collaborations plus apaisées au profit des jeunes, notamment lorsqu'il s'agit de réagir aux situations de traite des êtres humains (TEH) dont ces MENA peuvent être les victimes (cf. Chapitre 3).

« On a aussi parlé de la police. (...) Ce n'est pas seulement un pôle de répression. Mais en fait, la police devrait aussi prendre l'autre rôle parce

qu'ils ont beaucoup joué sur le répressif. Et il y a un vol qui s'est passé, il y a un truc qui s'est passé, ils sont là et ils vont voir les enfants. On les met là comme auteurs, mais on oublie que des fois, il y a tout un réseau d'exploitation autour d'eux. Et s'ils posent des questions différemment, s'ils s'approchent différemment des jeunes, on va avoir d'autres trucs qui sortent. » (E., professionnelle de l'intervention sociale)

Le partage de ces informations est aussi à comprendre par rapport à la difficulté pour les services de les obtenir. Les jeunes MENA sont souvent avares de détails sur leur parcours, ils craignent que ces informations soient utilisées contre eux. Seule une relation de confiance, sur le long terme, permet d'apaiser ces craintes. Parmi les balises à poser quant au secret professionnel partagé, la plupart des professionnels souhaitent alors que l'accord du jeune soit l'un des critères principaux pour décider du partage d'une information.

EXCLUSIONS INSTITUTIONNELLES

Dresser l'état des lieux de la prise en charge des MENA dits « en errance » sur le territoire bruxellois permet de constater qu'elle dépend d'un réseau d'acteurs dense et complexe, qui mobilise de nombreux secteurs aux cadres de fonctionnement disparates et qui relèvent de pouvoirs subsidiaires différents.

Cependant, une analyse plus approfondie des différents services compétents pour la prise en charge de ce public signale qu'à Bruxelles, aucun service n'a été créé spécifiquement pour prendre en charge le public des MENA dits « en errance ». Lorsque ces jeunes deviennent le public cible de ces services, ils le sont le plus souvent dans le cadre de cellules, organisées a posteriori au sein de services déjà existants. Ce constat impacte directement la prise en charge déployée ; celle-ci n'a pas été pensée pour cadrer avec les spécificités de ce public. Cette inadaptation d'une majorité des structures – initialement conçues pour un public différent de celui des MENA dits « en errance » – se traduit d'une double manière.

D'un côté, elle se marque par des conditions d'admission restrictives qui bloquent ces jeunes aux portes de nos institutions. La plupart des services conditionnent en effet l'accès à leurs structures : interdiction à un public consommateur et/ou non-accueil en

cas de problématiques de santé mentale trop importantes, services réservés aux mineurs et d'autres aux majeurs... Si tout MENA présent sur le territoire belge a, en théorie, accès aux mêmes droits et aux mêmes services, les multiples problématiques imbriquées des MENA dits « en errance » ont pour effet de restreindre le panel de prise en charge auquel ils ont effectivement accès.

« Leur cadre ne permettait pas de vraiment accompagner ces jeunes-là. (...) C'est des jeunes qui cumulent plein de problématiques. Donc souvent, ils sont trop jeunes ou trop consommateurs ou trop de problèmes de santé mentale et donc ils ne rentrent jamais dans les bonnes cases. »
(E., professionnelle de l'intervention sociale)

Les conditions d'admission restrictives peuvent également prendre la forme de barrières administratives, difficilement franchissables pour les MENA dits « en errance ». Pour accéder à la plupart des services de santé à Bruxelles, il leur est par exemple obligatoire d'être en possession d'une aide médicale urgente (AMU), une aide sociale délivrée par les CPAS qui permet aux personnes qui ne sont pas en ordre de séjour d'accéder aux soins médicaux. La procédure pour obtenir cette AMU est longue – elle s'étale sur plusieurs mois – et varie selon les CPAS.

Certains services résidentiels en santé mentale sont encore plus difficilement accessibles, car ils requièrent en plus une affiliation à une mutuelle. Or, pour disposer d'une mutuelle, il faut avoir un numéro de registre national, être domicilié auprès d'une commune et donc résider au sein d'un hébergement reconnu depuis un certain temps ou être engagé dans une procédure administrative visant à régulariser le droit de séjour... Tant d'étapes administratives qui viennent freiner l'accès aux droits et aux services.

D'un autre côté, cette inadaptation se traduit également par des processus d'exclusion a posteriori, lorsque les MENA dits « en errance » sont exclus des structures en raison de comportements qui dérogent aux normes établies et ne rentrent pas dans le cadre prévu. C'est le cas de certaines conduites à risque ou de comportements violents adoptés par les MENA dits « en errance » pour garantir leur survie en rue et parfois intériorisés à la suite d'un parcours migratoire impitoyable. En effet, ces jeunes, ayant été exposés à des épisodes fréquents de violence tout au long de leur parcours migratoire, ont intégré cette violence à leur quotidien au point de, parfois, la percevoir comme « normale ». Certains ne mesurent plus la gravité des actes violents qu'ils font subir ou subissent. Lors de l'un des entretiens, l'un de ces jeunes nous explique n'avoir jamais subi de violences en rue. Plus

loin, il relate toutefois un passage à l'hôpital, car « quelqu'un est venu avec une bouteille de vodka et elle s'est cassée sur mon bras ». Cette banalisation de la violence soulève alors des inquiétudes quant à ses effets sur ces jeunes, notamment en termes de risque de reproduction de comportements violents au sein des structures qu'ils fréquentent.

De plus, trop souvent, ces institutions attendent de leurs bénéficiaires qu'ils s'inscrivent dans un cadre préétabli, avec des logiques de planification à moyen et long terme, alors que les jeunes privilégient l'ultra-liberté, l'ultra-mobilité et l'immédiateté.

« Si tu as un jeune qui fait une demande, il faudrait y répondre dans la seconde. Et puis tel service dit oui, oui, on a un rendez-vous dans trois mois. Tu fais ça, ça ne va pas marcher. (...) Ces jeunes, ils sont hyper mobiles et ce qu'ils vont exprimer à un moment donné. Tu reviens trois mois après, en vain. Tiens, voilà, finalement, on peut se voir. Et c'est fini. »
(F., professionnelle de l'intervention sociale)

C'est pour cette raison qu'il est par exemple plus aisé de réaliser un travail de « petits soins », du registre de l'immédiateté, avec ces MENA que de pouvoir engager des soins somatiques lourds qui requièrent une projection active dans l'avenir.

De même, il est attendu – dans certains centres d'accueil – que les jeunes rentrent dans un parcours classique de scolarité (école/étude/formation) qui ne leur est pourtant pas adapté :

« *Le gamin dort dans la rue depuis trois ans et prend de la colle tous les jours. Tu crois que la prochaine étape de son parcours, ça va être d'apprendre à l'école, d'aller à l'école ?* »
(R., professionnel de l'intervention sociale)

Donc, même dans les (rares) cas où l'offre leur est ouverte, les portes des institutions peuvent rapidement se refermer. De tels cas d'exclusion nous ont été rapportés de manière répétée sur le terrain. Un matin, deux jeunes arrivent tôt au centre de jour, car ils ont été exclus dans la nuit d'un nouvel hôtel pour MENA à Bruxelles. Les jeunes expriment leur incompréhension et tentent de s'expliquer avec la travailleuse sociale intermédiaire qui leur avait permis de rentrer dans le dispositif d'hébergement. Selon elle, la décision d'exclusion de l'institution d'accueil s'est basée sur des problèmes de consommation.

Pour prévenir de telles situations, les travailleurs sociaux en viennent parfois à opérer un tri au préalable, même s'il n'y a, formellement, aucune condition d'admission qui empêche l'entrée du MENA dans le dispositif. À l'instar de cette équipe de rue qui hésite à amener

MÊME DANS LES (RARES) CAS
OÙ L'OFFRE LEUR EST OUVERTE,
LES PORTES DES INSTITUTIONS
PEUVENT RAPIDEMENT
SE REFERMER.

un jeune à la maison médicale la plus proche parce qu'il est beaucoup trop sous consommation et qu'il risque de détériorer les relations que l'équipe a réussi à tisser avec ce lieu de soin : « *si on le fait rentrer et qu'il casse tout, s'il pète un plomb, ça va empêcher les autres jeunes d'y retourner alors qu'on a un bon contact* ».

Ces processus sélectifs ont une nécessité fonctionnelle à l'heure du travail social empêché. Ils servent à contenir la demande que l'offre bruxelloise n'arrive pas à suivre : turn-over et nombreux burn-out au sein du personnel, manque de moyens financiers pour étendre leur offre... Il n'existe pas d'aide suffisante pour tous ceux qui le demandent, ce qui se traduit par des listes d'attente interminables et des jeunes qui s'estiment parfois complètement délaissés.

"C'EST DU BRICOLAGE,
ON EST TOUJOURS
DANS L'INSTANT PRÉSENT."

« En Espagne c'est mieux, ils ne te laissent pas à la rue. Si la police voit que tu es mineur, ils t'envoient directement dans un centre. Ici, si la police voit que tu es mineur, ils te laissent dans ta merde dans la rue, avec la drogue, le vol, etc. (...) Non je n'ai pas assez d'aides. Ici, on te laisse crever dans la rue. J'ai eu un accident avec le tram récemment et j'étais blessé dans la rue et personne ne venait m'aider. Juste pour les médicaments c'est ok, je viens ici et ils me les donnent. L'aide, c'est juste pour les médicaments, mais le reste c'est insuffisant. Il y a beaucoup d'attente pour accéder aux services et aux aides. Et tout ce temps d'attente, ça te donne mal à la tête, ça te fait devenir fou. Et c'est limite quand tu deviens fou que tu as enfin de l'aide. Mais tu ne reçois pas d'aide au moment où t'en as le plus besoin. » (Youssef)

En l'occurrence, par exemple, tous les MENA dits « en errance » qui le souhaitent n'ont pas accès à un hébergement d'urgence – qui correspond davantage à leurs principes et valeurs (entre autres, sur la question de la localisation géographique du service) que l'hébergement classique mis à leur disposition par Fedasil. Cette saturation des services de soin et d'accueil à Bruxelles les amène à renforcer pro-

gressivement leurs conditions d'accès et crée une différenciation de l'offre en fonction des publics et de leurs caractéristiques.

« Aujourd'hui, on est dans la non-possibilité. En fait, on n'arrive pas à stabiliser les jeunes parce qu'on n'a pas de possibilités d'hébergement. » (S., professionnelle de l'intervention sociale)

À cet égard, appréhender l'offre social-santé à destination des MENA dits « en errance » nécessite de pouvoir lancer une réflexion sur l'accessibilité réelle des services présents sur le territoire bruxellois et d'aller vers des services bas seuil, avec des conditions d'accès plus souples et un cadre adapté, et adaptable, à la situation individuelle de chaque jeune.

Les paragraphes précédents permettent d'affiner la compréhension du parcours d'aide et de soin des MENA dits « en errance ». Trop souvent, ces jeunes sont décrits comme « non demandeurs » d'aide par certains acteurs parce qu'ils se caractérisent par une attitude de méfiance généralisée envers la plupart des services et que, bien souvent, ils fuient des centres de soin ou d'hébergement dans les-

quels ils sont placés. Or, il semble que leur fuite de certains services d'aide et de soin tient plutôt à une non-adaptation de la majorité de ces structures à leur situation individuelle.

Ces enseignements mettent en exergue l'obligation pour la majorité des services de faire bouger leur cadre pour permettre l'accueil et la prise en charge adaptés de ce public spécifique. En plus du manque de moyens – humains et financiers – qui touche ces services, cette obligation de faire bouger les lignes, faute de solution adaptée, par exemple, en termes d'hébergement, donne l'impression aux professionnels de « bricoler ». Par exemple, certains services d'assuétudes qui étaient normalement réservés aux majeurs ouvrent les portes de leurs institutions aux mineurs, ce qui nécessite une redéfinition de leur rôle et de leurs fonctions – passant d'un rôle d'accompagnateur social à un véritable rôle d'éducateur.

« C'est du bricolage, donc c'est pour ça que... Euh, oui, c'est du bricolage, on n'est pas assez. On est toujours dans l'instant présent. » (F., professionnelle de l'intervention sociale)

Un bricolage auquel les MENA dits « en errance » doivent parfois eux-mêmes participer, lorsqu'ils doivent « ruser » pour accéder à certains services et se présenter comme

majeurs pour pouvoir intégrer des structures d'hébergement pour personnes sans-abri majeures (cf. Chapitre 1).

Et un bricolage qui, parfois, ne porte pas ses fruits, quand il ne semble exister aucun cadre qui permette de répondre aux besoins de certains jeunes, jugés trop complexes, lorsque les limites de ces différents cadres ne peuvent plus être repoussées plus loin.

LE LIEN QUI FAIT SOIN

Quand il est impossible d'assurer les besoins primaires des MENA dits « en errance », cela vient fragiliser et complexifier le travail social, sans toutefois l'empêcher complètement. Il doit, dans ces cas-là, se recentrer sur la mission au cœur même de sa définition à savoir de produire du lien social en « incluant le lien de l'individu avec lui-même et ses liens avec ceux qui l'entourent dans son réseau de proximité et plus largement avec la société instituée » (Fontaine, 2012, 84). Construire un lien de confiance avec les MENA en situation d'errance c'est, d'une certaine manière, lutter activement contre leur exclusion sociale et sociétale.

« Je sais que dès le moment où on atteint ce truc de : oui, j'ai réussi à créer un lien. Et bien, ils vont

faire appel à nous. Sinon, ils disparaissent. » (M., professionnelle de l'intervention sociale)

Ce travail de lien, de construction d'une relation de confiance entre professionnels et MENA dits « en errance » revêt également une importance primordiale dans la compréhension des mécanismes de recours, ou non, à l'offre du réseau social-santé. En effet, la qualité de la relation nouée entre ces jeunes et l'équipe des services qu'ils ont fréquentés ressort dans les discours, soit comme l'un des éléments déclencheurs du départ du jeune, lorsque la relation n'est pas suffisamment investie de part et d'autre, soit comme un aspect qui permet au jeune de rester accroché au dispositif pendant une période plus longue et de se conformer plus aisément au projet et au cadre dudit service.

« Si on ne m'écoute pas. Parce que je suis très nerveux et je peux me mettre en colère assez facilement. Si on ne m'écoute pas, je vais partir. Si on ne m'écoute pas, je peux vite m'énerver et sous le coup de l'énervement, je peux prendre mes affaires et me casser quoi. » (Youssef)

« D'abord le personnel doit être bien. Ça doit être des gens polis, respectueux, dynamiques, à programmer beaucoup d'activités pour nous. » (Hamza)

De nombreux jeunes présentent un « trouble de l'attachement », notamment en raison d'un départ précoce de leur milieu familial et différents traumatismes qu'ils ont subis à un âge où leur construction identitaire est en cours de développement. Si ces jeunes éprouvent des difficultés à faire confiance aux adultes qui les entourent, ils s'avèrent en demande de pouvoir développer des relations de qualité avec ces derniers. Dans leurs propos ressort alors le besoin d'être écoutés, respectés, pris en considération.

« Le plus important, c'est qu'ils nous disent les choses d'une manière polie et respectueuse, pas en nous criant dessus, pas en imposant des choses. Le plus important, c'est leur manière d'être avec nous. » (Nadem)

Lors de nos présences en maraude, de nombreux jeunes se présentent spontanément à l'équipe de rue, pour les saluer, donner et prendre des nouvelles, sans autre demande que de maintenir et entretenir un contact. L'attitude de ces jeunes laisse supposer l'importance qu'ils accordent au fait de pouvoir compter pour quelqu'un et l'importance d'entretenir ce sentiment.

En effet, si la plupart des jeunes rencontrés déclarent rester en contact avec leur famille demeurée au pays, surtout avec leur mère, leurs propos renvoient à une envie de pouvoir déve-

"LES ÉDUCATEURS
ILS NOUS CONSIDÉRAIENT
COMME LEURS PROPRES ENFANTS"

lopper de nouveaux liens protecteurs dans le pays d'accueil, notamment par rapport à leur statut d'enfants. Ainsi, certains jeunes qui ont connu d'autres modèles de prise en charge, notamment les familles d'accueil, particulièrement aux Pays-Bas et en Suède, soulignent l'importance de ce sentiment, depuis longtemps oublié, d'être un enfant, l'enfant de quelqu'un. Sentiment d'appartenance que l'un des jeunes dit avoir également ressenti dans l'un des centres qu'il a fréquentés.

« Ce qui était bien, c'est qu'on était bien traités. Les éducateurs franchement ils nous considéraient comme leurs propres enfants (...) En Espagne ça n'a rien à voir (...) le traitement, l'attitude des éducateurs n'est pas correcte. » (Youness)

De plus, dans les entretiens, ils se rappellent davantage des prénoms des travailleurs que du service auquel ils sont rattachés – élément révélateur d'une relation individuelle qui se crée, entre jeunes et travailleurs. Connaître le nom du service et ses missions importe

peu pour ces jeunes, dont l'importance réside plutôt dans le fait de savoir qu'il peut véritablement compter, ou non, sur un travailleur spécifique en cas de besoin. À l'exemple d'Oussam, dans le récit présenté au début de ce chapitre, qui cherche à joindre un travailleur bien précis qui, il l'espère, pourrait l'aider à quitter sa situation d'enfermement. L'on assiste donc à une personnification de la relation d'aide et de soin qui peut s'expliquer par une méfiance généralisée envers les institutions et par conséquent, une confiance plus facile à accorder à un travailleur individuel qu'au service qu'il représente.

« Alors, le projet, le nom, ils ne connaissent pas. Par contre, ils connaissent nos visages. Ils connaissent très, très bien nos visages et ils savent quand et pourquoi venir chez nous. » (M., professionnelle de l'intervention sociale)

LE RÉSEAU INFORMEL

En l'absence d'un réseau social-santé fort et structurant sur lequel se reposer, les MENA dits « en errance » s'appuient sur le réseau informel qu'ils se constituent. Un tissu dense où trois pôles s'entremêlent : le groupe de pairs, la famille restée au pays et la communauté arabophone déjà présente sur le territoire européen. Ce réseau informel est une ressource essentielle pour le jeune quand le réseau d'aide et de soin s'avère déficitaire, car il leur ouvre un large panel d'opportunités ; travail au noir, logements temporaires... Mais il peut aussi, a contrario, desservir le jeune et s'avérer être une source de violence et d'exploitation.

UN COLLECTIF QUI PROTÈGE ET ENFERME D'UN MÊME TEMPS

Le parcours de vie des MENA dits « en errance » ainsi que leurs logiques réflexives ne peuvent se comprendre sans analyser la place occupée par le groupe de pairs. Quand ils errent dans l'espace public, c'est à plusieurs. Quand ils ont recours à des services présents sur le territoire de la gare du Midi, c'est à plusieurs également. Dans leur vie quotidienne, l'autre est présent à tout instant. Le groupe de pairs occupe donc une place centrale dans leur vie d'errance.

Sur le terrain, plusieurs jeunes évoquent une subdivision du groupe des MENA dits « en errance » en plusieurs sous-groupes, en fonction de leur ville au pays d'origine. À l'exemple d'Anas qui estime que les « tangerino » issus de Tanger – dont il fait partie – sont parfois désavantagés par rapport aux « Casaoui » issus de Casablanca. Les professionnels observent d'ailleurs que certains jeunes sont partis par vague d'un même quartier et se retrouvent alors, à un moment ou l'autre, au cours du parcours migratoire.

« Ils sont très fortement interconnectés. Et mais je te disais à mon avis lié au parcours, à savoir qu'ils ont fréquenté différents centres dans différents pays. Et si pas centres, des structures. Voilà [Service X], c'est à Bruxelles. Ils vont y croiser une dizaine de jeunes chaque jour. Et dans ces jeunes, il y a peut-être des copains qu'ils ont vus par le passé en Espagne, à Paris, à Bordeaux, (...), une grande partie se sont connus au pays d'origine, sont issus du même quartier. On se rend compte qu'il y a beaucoup de jeunes qui sont partis par vagues du quartier et qui se retrouvent à un moment ou l'autre. » (F., professionnel de l'intervention juridique)

« Je suis toujours resté avec le même ami. Ça nous est arrivé de nous séparer un peu, mais la

majorité du temps, non. Juste quand on était en Hollande lui n'a pas voulu aller au Danemark donc j'ai été au Danemark tout seul. Et puis, je l'ai retrouvé plus tard à Bruxelles. Et ça, c'est le seul que je considère vraiment comme un ami. Parce que je le connais de Tanger, depuis que je suis tout petit, tout enfant et les autres, je les ai connus ici en Europe, c'est autre chose. » (Mohammed)

Les groupes de pairs semblent être le plus souvent des groupes mouvants, se modifiant au gré des parcours individuels et des opportunités. Ils forment des réseaux toujours en (dé) construction et en mouvement, faits de liens discontinus (Duvivier, 2014). La taille de ces groupes est également très variable : les professionnels parlent de groupe de MENA dits « en errance » dès qu'ils sont deux ou trois, mais ils peuvent aussi se retrouver à plus d'une dizaine à sociabiliser dans l'espace public.

« Ce n'est pas toujours avec les mêmes. Parce que quand tu sors du centre, tu vas sur une place, c'est le lieu de rencontre et ça dépend de qui vient, parce que ce n'est jamais les mêmes qui viennent, jamais les mêmes qui sont dispos, jamais les mêmes heures. Donc le groupe changeait tout le temps, mais on se voit comme ça, il y a un point de rencontre. » (Ibrahim)

« La dynamique de groupe peut varier très vite, d'un jour à l'autre. (...) Ils vont être très solidaires et en même temps, ils peuvent se voler entre

eux, se battre, se faire des coups de putes, (...) se montrer très solidaires à certains moments et à d'autres bien, le lien n'est plus, il y a plus de lien. Et puis le lendemain, ils vont à nouveau être les meilleurs amis du monde. » (F., professionnelle de l'intervention sociale)

Les liens entre les jeunes en situation d'errance revêtent souvent une utilité pratique, indispensables notamment pour faire face aux dangers de la vie en rue. Faire partie d'un groupe, d'une bande, c'est avant tout faire partie d'un collectif protecteur, comme nous l'explique Oussam dans son récit de vie. Ce collectif agit également comme un point de référence, face au déracinement et aux multiples ruptures de leur parcours d'errance. Il permet la construction d'une nouvelle identité, de se sentir appartenir à un ensemble plus grand que soi. Les MENA dits « en errance » s'inscrivent alors dans une logique identitaire forte qui les sépare du reste de la société. Cette logique du « eux vs. nous » renforce l'exclusion sociale et les mécanismes de défiance.

Cette identité commune se manifeste par des signes vestimentaires distinctifs tels que des survêtements de marque, ainsi que par le partage de référents communs dont, notamment, une valorisation de la liberté totale. En témoignent les tags « Living the High Life » présents dans certains de leurs lieux de squat ou encore la phrase « Liberté jusqu'à la mort »

SI LE GROUPE DE PAIRS S'AVÈRE BÉNÉFIQUE PARCE QU'IL PROTÈGE ET CONTRIBUE À LA CRÉATION D'UNE IDENTITÉ COMMUNE, IL EST UN FACTEUR QUI EMPÊCHE DE SORTIR DE L'ERRANCE.

écrite en espagnol sur les tables du centre de jour que nous avons fréquenté. Faire de la liberté un réel principe de vie rend difficile, pour ces jeunes en errance, toute transition vers un dispositif social cadré, avec un règlement interne, etc.

« Ils ont une liberté qu'ils n'auront pas ailleurs. Et ça, c'est la même chose pour tout jeune en errance et qui est à la rue malgré tous les problèmes qu'il peut y avoir. C'est aussi synonyme de liberté totale. Et donc, pour certains, c'est passer de la rue donc à une liberté totale, à des structures qui ont souvent un cadre bien serré et la transition est compliquée. » (F., professionnelle de l'intervention sociale)

« [Dans ce centre], tu n'avais pas la liberté totale, donc, tu devais tout le temps contrôler, il n'y avait pas cette insouciance, tu devais tout le temps contrôler pour rentrer à l'heure, ça, je n'aimais pas du tout, moi, je voulais la liberté totale. (...) Ce qui est important, c'est qu'il ait beaucoup de liberté, je ne peux pas dire 100% de liberté, parce que ça, ce n'est pas possible, mais je veux dire quand même qu'ils tiennent compte de ça, de notre besoin de liberté. » (Hakim)

C'est à partir de ce constat que de nombreux professionnels plaident pour des structures à « haut seuil de tolérance » avec un cadre souple qui s'adapte aux problématiques spécifiques des jeunes et à leur avancement dans le parcours d'accompagnement (cf. Chapitre 5). Cette liberté valorisée n'est cependant qu'une façade face à des conditions matérielles ultra-précaires. Ils se fabriquent en fait un ethos de la débrouillardise (Grell, 2004) dont survie et liberté sont les maîtres mots. Certains professionnels parlent d'une « glamourisation de leur mode de vie ». Elle peut en fait être interprétée comme une stratégie pour parvenir à se maintenir dans ces conditions d'extrême précarité, pour limiter, avec les moyens à leur disposition, les éventuels dégâts psychiques et physiques. Travailler à déconstruire ce mythe de la liberté absolue est primordial dans le travail social auprès de ce public.

« Il faudrait déconstruire ce sentiment de living the high life parce que living the high life quand tu te brûles au 3^e degré et que t'as des mains de travailleur de quarante-cinq ans alors que t'en as douze... » (R., professionnel de l'intervention sociale)

Si le groupe de pairs s'avère bénéfique parce qu'il protège et contribue à la création d'une identité commune, il est toutefois un facteur qui empêche de sortir de l'errance, ramenant sans cesse le jeune qui souhaite s'en sortir aux logiques de la rue. S'affranchir de cet environnement laisse souvent les jeunes en proie à un malaise identitaire. De plus, le groupe ne protège pas des dynamiques de violence interne. Au cours de nos observations dans le centre de jour, les travailleurs ont dû – à de nombreuses reprises – séparer des jeunes qui en venaient aux mains entre eux, le plus souvent suite à des accusations de vols d'affaires ou de médicaments.

Lors de nos échanges, la plupart des jeunes argumentent dans ce sens et rapportent que dans la rue, malgré l'importance primordiale du groupe, l'amitié et la confiance envers autrui n'existe pas réellement. Face à leurs difficultés, ils se sentent, en réalité, profondément isolés.

« Je ne peux pas dire que ce sont des amis. Je peux dire que ce sont des connaissances mais je ne peux pas dire que ce sont des amis. (...) M., c'est peut-être le seul sur lequel je pourrais compter. »
(Hakim)

Le groupe impacte également négativement les pratiques de consommation de substances psychoactives des MENA dits « en errance »,

qui ne relèvent pas seulement de processus individuels, mais doivent se comprendre dans des dynamiques de groupe (cf. Chapitre 3). Oussam par exemple, nous rapporte que c'est parce que ses amis consommaient du Lyrica et du Rivotril qu'il a voulu essayer à son tour et qu'il est tombé dans l'engrenage de la consommation.

« La notion de partage du produit, des substances est vraiment importante à prendre en considération parce qu'ils vont démarcher ensemble pour trouver quelques molécules et pour se la partager. Donc ce n'est pas des consommations strictement individuelles comme quand il y a un besoin personnel, c'est vraiment une quête collective. »
(V., professionnelle spécialisée dans la prise en charge des assuétudes)

Le groupe de pairs occupe ainsi une place très ambivalente pour les MENA dits « en errance ». Les « entre-soi » dans lesquels ils vivent participent d'un même temps à les enfermer et à les protéger.

« Je trouve que le lien, ce n'est pas forcément la gare du Midi, c'est plus le groupe parce qu'au final, ils pourraient être n'importe où, c'est le groupe. Mais c'est vrai que moi ce lien au groupe, c'est très difficile parce que, parfois, il n'est pas du tout positif et parfois, il y a des jeunes qui sont vraiment les souffre-douleurs du groupe et c'est eux qui veulent le moins partir. Mais je pense

que voilà, ça fait vraiment béquille et c'est comme tout le monde, quand tu pars à l'étranger et que tu vois quelqu'un qui parle ta langue, t'es content. Et alors à quinze ans, quand t'es tout seul et que tu es parti il y a longtemps, je pense que ça fait encore plus béquille ce groupe. » (J., professionnelle de l'intervention sociale)

MAINTENIR LES LIENS FAMILIAUX MALGRÉ LA DISTANCE

En dépit de l'éloignement physique, la famille des MENA dits « en errance » conserve une place de choix dans leur quotidien. Plusieurs jeunes témoignent de l'importance de trouver une connexion, dans la rue ou dans les dispositifs d'accueil, pour maintenir la communication – et les liens – avec leurs proches restés au pays.

« Le plus important quand tu es réveillé, c'est de chercher un endroit avec une connexion pour ton téléphone, pour être en contact avec ta famille, tes amis. » (Hakim)

Les liens se maintiennent également à travers l'envoi d'argent et de nombreux cadeaux. Ces dons matériels et financiers reflètent non seulement leur nouveau rôle de pourvoyeur dans leur cercle familial (cf. Chapitre 1), mais aussi leur volonté de préserver l'illusion d'une réus-

site sociale en Europe : lors des appels vidéo, ils donnent le change en se mettant en scène.

« La plupart sont très en lien avec leur famille. Moi, je me suis retrouvé plein de fois à dire bonjour à des papas et mamans que je ne connais pas, (...) « Voilà, c'est la dame qui m'aide ici, en Belgique », j'étais là : oui fin t'es à la rue, tu viens de te faire tabasser par la police, je ne sais pas si je t'aide vraiment là. (...) Ils envoient des sommes assez impressionnantes au pays. Ils arrivent à envoyer parfois 300/400 € 1 à 2 fois par mois, ce qui est l'équivalent d'un salaire mensuel au pays. » (F., professionnelle de l'intervention sociale)

RAPPORTS AMBIVALENTS AVEC LA COMMUNAUTÉ ARABOPHONE : ENTRE SOUTIEN ET REJET

Comme Oussam dans son portrait, la majorité des jeunes rencontrés estiment que la présence d'une importante communauté arabophone est un atout majeur du territoire bruxellois. Elle facilite l'intégration, en offrant – entre autres – des opportunités de travail au noir et en créant un environnement familial, ce qui leur permet d'évoluer dans le quartier avec des repères culturels.

« [Bruxelles], c'était bien. Comme il y a beaucoup d'Arabes, je trouvais toujours des petits boulots.

On me donnait un petit peu de travail, un petit peu à manger, donc c'était pratique. » (Hakim)

Toutefois, leurs liens avec les riverains apparaissent beaucoup plus complexes et il y a parfois une volonté de les repousser, car leur présence dans l'espace public crée de nombreux problèmes sécuritaires (vols à l'arrachée, bagarres entre groupes...) et de vivre-ensemble. Les MENA dits « en errance » sont donc à la fois traités comme des familiers, membres d'une même communauté, et à la fois comme des étrangers indésirables sur le territoire (cf. Chapitre 2).

« On a quand même eu un jour un voisin qui a menacé une de mes collègues (...) ils ont des rapports avec le voisinage très compliqué, ça c'est clair (...) il y a des milices du quartier qui sont descendues pour faire des passages à tabac. Pour envoyer des messages, en leur disant : bah voilà, on ne vous accepte pas ici. Et en même temps, sur certains trucs, ils peuvent trouver du soutien dans la communauté marocaine. De la bouffe ou du travail dans la mosquée ou ailleurs. » (F., professionnelle de l'intervention sociale)

"BRUXELLES, C'ÉTAIT BIEN.
COMME IL Y A BEAUCOUP D'ARABES,
JE TROUVAIS TOUJOURS
DES PETITS BOULOTS."



ENCADRÉ THÉORIQUE

Le marché informel

Trouver un travail, « gagner de l'argent » pour « gagner sa vie », percevoir un meilleur salaire... Le champ lexical du travail est omniprésent dans le discours des jeunes rencontrés et il est fréquemment évoqué comme un facteur explicatif central de leur ultra-mobilité européenne. Les opportunités de travail au noir ne manquent pas sur le territoire bruxellois : peintre dans le bâtiment, métiers de la construction, aide sur les marchés...

« Si tu cherches du travail ici, tu en trouves. Si tu ne cherches pas, ça ne va pas te tomber dans les mains. Mais oui il y a pas mal d'opportunités. Moi j'ai surtout travaillé dans le bâtiment. (...) Je parle avec des gens dans la rue, quand je vois des gens qui travaillent ou des gens qui sont habillés comme s'ils allaient travailler dans le monde du bâtiment, alors je leur demande des infos sur le travail et comment je

peux moi aussi travailler. Et alors ils me donnent un numéro comme ça et donc c'est vraiment en allant vers les gens qui travaillent. Il faut se bouger et aller leur parler. » (Youssef)

Pour les MENA dits « en errance », qui sont mineurs et dépourvus de titre de séjour, cette économie informelle est une ressource essentielle pour gagner de l'argent en évitant de devoir commettre d'autres délits. Cependant, les conditions dans lesquelles s'exerce leur job sont souvent précaires, caractéristiques du travail au noir non reconnu légalement et dont la frontière est parfois ténue avec des situations d'exploitation et d'esclavage moderne.

Une exception notable concerne les jeunes engagés dans une formation en alternance (dite « CEFA ») qui comprend des cours généraux en classe ainsi que des périodes d'ap-

POUR LES MENAS QUI SONT MINEURS
ET DÉPOURVUS DE TITRE DE SÉJOUR,
CETTE ÉCONOMIE INFORMELLE
EST UNE RESSOURCE ESSENTIELLE.

prentissage pratique en entreprise, rémunérés une centaine d'euros par mois. Ces formations sont à destination des MENA hébergés durablement dans des dispositifs d'accueil. Cependant pour les quelques jeunes, à l'image d'Anas dont le portrait est présenté aux - pp. 14-16 qui ont pu entamer ce parcours de formation, l'arrêt brutal de celui-ci à leur majorité est d'une grande violence.

Le marché informel bruxellois comprend également une offre de squats assez foisonnante, notamment dans le quartier de Lemonnier connu pour ses marchands de sommeil ainsi que les nombreux bâtiments abandonnés aux alentours de la gare du Midi.



Ouvrir LES PORTES

HAMZA, VINGT-SIX ANS, MARQUÉ PAR LE DÉCOURAGEMENT

Nous rencontrons Hamza au cours de son deuxième mois de placement en IPPJ. Durant l'entretien, son visage fermé et ses bras croisés témoignent d'une certaine attitude de défiance. Hamza a menti sur son nom et son âge lors de son arrestation – parce que ses pairs le lui avaient conseillé – mais il s'est ravisé une fois placé en IPPJ. Il affirme désormais être âgé de 26 ans. « C'est le conseil qui m'a été donné quand je suis arrivé ici en Belgique : que je devais dire que j'étais mineur pour éviter une déportation, une expulsion. Et puis je ne suis pas le seul dans cette situation-là. Beaucoup de gens se font passer pour des mineurs. »

Il vient d'Agadir, une ville côtière du Maroc et cela fait près de quatre ans qu'il est en Europe. Un an en Belgique, après l'Espagne et la France. Il est parti du Maroc avec son frère, majeur également, qu'il a perdu de vue depuis l'incarcération de ce dernier dans une prison française.

Comme tant d'autres jeunes, ce qui semble avoir motivé son parcours migratoire, c'est cet ailleurs mythique, véhiculé par les exemples d'immigration réussie : « Je suis venu en Europe pour aider mes parents. Et puis, d'un autre côté, c'est pour faire comme les autres, aller voir comment c'est la vie ailleurs en Europe. Et puis, tu ne peux pas ne pas penser à l'exil quand tu vois tous ces émigrés qui rentrent au bled en été (...) on en parlait comme le paradis quoi. (...) Ceux qui disaient que l'Europe c'était bien, ils étaient déjà

"RAPPELEZ-MOI,
C'EST QUOI DÉJÀ L'AVENIR ?
ON N'A PAS DE FUTUR."

installés dans leur famille, ils étaient stables et bien. »

Ses conditions de vie actuelles contrastent grandement avec ses rêves d'antan. Quand on lui demande à quelle image il associe l'Europe¹⁶, il choisit d'ailleurs – sans hésiter – la photo d'un pantin : « *On contrôle tout ici, on est contrôlés. (...) Pas juste en Belgique, partout. On est libres nulle part. »*

Hamza vit essentiellement dans la rue et en squat, ce qui le pousse à commettre des actes de petite délinquance pour survivre : « *Lorsque je suis arrivé ici, je suis arrivé directement dans la rue. Et si tu ne voles pas, tu ne peux pas manger. Si tu ne vends pas, si tu ne fais pas ce que les gens qui te donnent de la marchandise à vendre demandent, tu ne peux pas vivre. »*

Il reconnaît avoir eu recours à de nombreuses substances pour faire face à ces conditions extrêmement précaires. Selon lui, ces substances lui permettaient non seulement de se

divertir, mais aussi de parvenir à dormir : « *J'ai tout pris. (...) Rivotril, Lyrica, cocaïne, cannabis. (...) J'en prenais vraiment beaucoup. »* Depuis son sevrage forcé à l'IPPJ, il éprouve d'ailleurs des difficultés à trouver le sommeil.

Les seuls moments de répit qu'il connaît, par rapport à la vie en rue, sont liés à ses périodes d'incarcération et à une hospitalisation prolongée, suite à un diagnostic de tuberculose. Cette prise en charge médicale lui permet de se familiariser avec les services d'aide et de soin bruxellois et de bénéficier, pour la première fois, d'un suivi de son dossier par une assistante sociale. Cette dernière introduit par ailleurs une demande de régularisation médicale en son nom, mais il n'a depuis lors aucune nouvelle sur l'avancement de la procédure : « *J'ai fait les documents, mais je ne sais pas où ça en est. »*

16 ➔ Un exercice de photolangage réalisé lors des entretiens lors duquel le jeune pouvait choisir entre 28 cartes du jeu Dixit pour exprimer la carte qui illustrait le mieux son ressenti ou son vécu personnel.

Malgré cette démarche en cours, Hamza ne nourrit plus d'espoir pour l'avenir. Il considère que toutes les perspectives sont fermées et il estime ne plus avoir aucune issue : « *Rappelez-moi, c'est quoi déjà l'avenir ? On n'a pas de futur.* » Il envisage même de rentrer au Maroc, complètement épuisé par son parcours d'errance de ces dernières années.

De par son âge, Hamza ne rentre pas réellement dans la catégorie des mineurs étrangers dits « en errance ». Il est bien plus âgé que la majorité des jeunes que nous avons rencontrés. Cependant, son parcours met en lumière l'absence de perspectives, à l'échelle belge et européenne, pour les jeunes migrants d'origine maghrébine. Il incarne toute la désillusion de ces ex-MENA, qui comprennent que plus aucune porte, si ce n'est celles des prisons, n'est ouverte pour eux. Tout au long de l'entretien, Hamza manifeste un découragement intense face à l'avenir, caractéristique d'une forte souffrance psychique. Comment prévenir de telles situations d'errance aggravée ? Comment empêcher les jeunes d'être abimés à ce point, de manière quasi irréversible, par leurs conditions de vie ultra-précaires ?

Dans ce chapitre conclusif, nous formulons toute une série de pistes d'action visant à repenser la prise en charge du public des MENA dits « en errance », sur le territoire bruxellois certes, mais également à plus large échelle. Réfléchir collectivement pour offrir des portes de sortie (en)viabiles à ces jeunes semble plus que nécessaire au vu de la situation sociale qui se dégrade à Bruxelles.

UNE NÉCESSAIRE MODIFICATION DU CADRE LÉGISLATIF

En Europe, le contexte migratoire actuel est marqué par des évolutions législatives au niveau (supra)-national, telles que la nouvelle « loi immigration » en France¹⁷, reflétant une tendance générale à durcir les conditions d'entrée et de séjour légal sur le territoire européen. Le phénomène migratoire est dorénavant envisagé comme un véritable problème public (de Brücker et al., 2019) et la notion de contrôle est au cœur des politiques migratoires actuelles. Cette hostilité croissante envers les étrangers se traduit également par le renforcement des pouvoirs de l'agence Frontex depuis 2016 et la volonté affichée, dans les discours de certains hauts dignitaires européens, de faire de l'Europe une forteresse infranchissable.

En Belgique, une révision du code de la migration datant de 1980 est également en cours. Par cet outil, il s'agirait de renforcer le contrôle sur la migration et simplifier la législation qui s'est fortement complexifiée avec les années et les amendements au texte originel de 1980. Si le contenu de ce nouveau code n'a pas encore été rendu public, les quelques mesures clés déjà annoncées¹⁸ témoignent d'une volonté de restreindre encore davantage les conditions d'accueil des personnes en situation de migration.

Les autorités belges cherchent à faire adopter ce code avant les élections de juin 2024 et la prochaine législature fédérale.

Il est toutefois indéniable que les dynamiques migratoires ont fortement évolué depuis les années 1980 et que les statuts doivent pouvoir s'adapter aux nouvelles réalités, car les catégories officielles ne rendent plus suffisamment compte des réalités de terrain. De nouveaux types de migration, tels que la migration de jeunes mineurs non accompagnés, viennent bousculer les catégories préexistantes, floutent les frontières entre migration économique et politique, définitive et temporaire, etc. (Frigoli, 2010).

Les recommandations que nous formulons ici vont à contre-courant de l'orientation prise par les institutions politiques nationales et européennes en matière d'immigration. Elles mettent en lumière l'absence de perspectives pour certains publics migrants, dont les MENA dits « en errance » en raison de leur

17 → Loi n°2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (1). Journal officiel de la République française, n°0022 du 27 janvier 2024, pp. 1-105

18 → https://www.nicoledm.be/nieuw_wetboek_gecontroleerde_migratie

origine maghrébine (cf. Chapitre 1), et postulent la nécessaire ouverture de nouvelles voies de séjour légal en Belgique.

L'absence de perspectives administratives pour ce public impacte autant les MENA dits « en errance » que les services responsables de leur prise en charge, en poussant ces deux pôles vers la démotivation. Du côté des MENA, cette fragilité administrative les empêche de se projeter dans le futur et de rentrer dans les logiques de prise en charge à moyen et à long terme des institutions. L'investissement dans des démarches incertaines peut en effet leur causer plus de préjudices qu'autre chose, et notamment engendrer des répercussions sur leur santé mentale. À force de voir toutes les portes leur être claquées au nez et se refermer à double tour, les MENA dits « en errance » en viennent à se concevoir comme de véritables indésirables, à faire de leur condition d'exclus un marqueur de leur identité.

Quant aux professionnels, les conditions actuelles du travail social – marquées par un manque cruel de moyens financiers et humains – les contraignent à faire une sélection parmi les dossiers des jeunes qui se présentent à eux, privilégiant ceux qui ont le plus de chances d'aboutir à un avancement concret. Certains travailleurs décident alors de ne pas entamer certaines démarches qui les rapprocheraient de l'impasse, du mur dressé par

l'obtention presque impossible d'un statut légal sur le territoire belge.

« Il y a quelques jeunes qui ont entrepris un parcours scolaire, une formation, ce genre de chose. Mais ça tient un temps et ça tient jusqu'à ce qu'ils réalisent que quoi qu'ils fassent, ils n'auront jamais de statut, donc ils vont se retrouver quand même coincés. Avancer dans des démarches à chaque fois qu'on fait un pas, c'est un pas de plus vers le mur, c'est tout parce que c'est un mur qui nous attend. Donc parfois, on recule en disant : on ne va pas faire ce pas-là, comme ça on n'approche pas trop près du mur quoi. » (F., professionnelle de l'intervention sociale)

Il convient alors de remettre l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des politiques migratoires visant les mineurs en situation de migration, qu'ils soient seuls ou accompagnés sur notre territoire. Un enfant migrant est avant tout un enfant, comme le plaident de nombreuses associations. En excluant presque automatiquement certaines catégories de mineurs du statut de réfugié et de l'accès à la procédure MENA de solution durable (cf. p. 35), l'État belge invisibilise ces jeunes et ne répond pas à ses obligations légales de protection de l'enfance.

Comment alors, envisager cette ouverture administrative vis-à-vis des MENA d'origine maghrébine ? Deux pistes de solutions, ins-

NOTRE GESTION MIGRATOIRE DÉMONTRE UNE FOIS DE PLUS L'ENTREPRISE DE FABRIQUE D'INDÉSIRABLES À L'ŒUVRE.

pirées de réflexions politiques qui ont également lieu dans nos pays voisins, peuvent être envisagées.

Une première alternative est d'opter pour une systématisation de l'accès à un titre de séjour temporaire pour tout mineur étranger présent sur le territoire. Un système semblable existe déjà en Espagne, il permet aux MENA d'obtenir un titre de séjour d'un an, renouvelable jusqu'à la majorité et facilitant l'accès à un titre de séjour à dix-huit ans sous certaines conditions. Une discussion concomitante devra être lancée quant à la teneur de ces conditions, pour éviter que l'exclusion systématique des MENA dits « en errance » ait lieu, comme cela se produit avec la « procédure MENA de solution durable » actuellement en vigueur.

Une autre alternative réside dans une régularisation par le biais du travail une fois que les MENA atteignent leur majorité. Pour l'instant, un titre de séjour est lié à la condition de réaliser un travail déclaré en Belgique, il s'agit du permis unique. Seulement, la demande d'un tel titre de séjour ne peut se faire que depuis l'étranger, avant toute arrivée sur le territoire belge. Une réforme de la procédure de

permis unique en Belgique devrait permettre aux ex-MENA présents sur le territoire européen depuis plusieurs années, d'obtenir un titre de séjour en cas d'opportunité concrète de travail.

Cette réforme serait cruciale pour faciliter l'intégration des ex-MENA dans la société belge et reconnaître leur contribution potentielle dans des secteurs essentiels de l'économie, où le manque de personnel est notable, tels que l'Horeca ou la construction. Une telle mesure permettrait également de lutter contre les conditions trop souvent déplorables de travail au noir et les potentielles situations d'exploitation dans lesquelles peuvent se retrouver ces jeunes en errance. De telles réflexions sont notamment en cours en France et au sein de plusieurs associations belges.

Si l'on élargit la perspective au-delà des MENA d'origine maghrébine, on constate un refus global de nos sociétés de reconnaître

19 → Lire à ce propos : Ciré (2021). Permis unique. Un dispositif qui ne rencontre ni les intérêts économiques, ni l'emploi des travailleur.euse.s étranger.e.s.

une quelconque place aux autres types de migrants que les réfugiés, considérés comme illégitimes à participer à la vie sociétale belge. C'est nier l'existence de centaines de milliers de personnes en Belgique. Notre gestion migratoire démontre une fois de plus l'entreprise de fabrique d'indésirables à l'œuvre. Modifier le cadre structurel et législatif, c'est alors changer les (mé-)conceptions de toute une société pour parvenir, enfin, à faire coïncider le principe d'État de droit avec la pratique des politiques publiques.

COLLABORER POUR MIEUX PRENDRE EN CHARGE

La reconnaissance administrative des MENA dits « en errance » n'est pas une solution miracle ; elle ne résout pas toutes les problématiques inhérentes à la prise en charge de ce public. Cette réflexion législative doit s'accompagner de changements organisationnels, tenant au fonctionnement du réseau socialisant impliqué directement ou indirectement dans la prise en charge des MENA dits « en errance ». Le tout devant permettre de déployer une approche plus efficace, efficiente, et surtout, adaptée aux besoins complexes et imbriqués des différents publics de MENA.

FAIRE RÉSEAU

L'ultra-mobilité européenne qui caractérise le public des MENA dits « en errance » entraîne une discontinuité préjudiciable dans leur accompagnement. À chaque départ d'un jeune vers un autre pays ou une autre ville, c'est tout le réseau de prise en charge qui s'était tissé autour de lui qui est détricoté, désassemblé. Cette situation engendre une perte quasi totale d'informations, obligeant souvent, au retour du jeune, à recommencer le processus d'accompagnement à partir de

À CHAQUE DÉPART D'UN JEUNE VERS UN AUTRE PAYS OU UNE AUTRE VILLE, C'EST TOUT LE RÉSEAU DE PRISE EN CHARGE QUI S'ÉTAIT TISSÉ AUTOUR DE LUI QUI EST DÉTRICOTÉ, DÉSAMBLÉ.

zéro. Cette perte d'informations découle de divers facteurs, tels que le renouvellement fréquent du personnel dans le domaine social (phénomène de turnover important) et le changement d'identité des jeunes par l'utilisation de nombreux alias.

« Parfois on ne sait pas que les informations qu'on a, personne d'autre ne les a. Donc clairement, il faut pouvoir échanger plus souvent entre nous. (...) Sans concertation, on refait parfois le travail pour rien. (...) Parfois, ils doivent tout reprendre à zéro alors qu'on a déjà fait tout un travail avec nos jeunes. »
(D., professionnelle de l'intervention sociale)

Afin d'adresser cette problématique, les professionnels de terrain plaident en faveur de la mise en réseau entre acteurs, non seulement sur le plan national, mais aussi à une échelle européenne pour « aller au-delà d'une forme d'impuissance » (Peyroux, 2020). Cette mise en réseau peut favoriser la réalisation d'anamnèses historiques sur le parcours d'un jeune

par exemple, pour éviter une redite dans le travail déjà réalisé.

De plus, s'inspirer des pratiques de prise en charge des pays voisins – telles qu'une implication plus importante de l'Aide à la jeunesse (cf. Fiche technique) – peut nous amener à reconsidérer les points forts et les points faibles des pratiques actuelles, ouvrir de nouvelles perspectives. En ce sens, la mise en réseau va plus loin qu'un simple partage d'expériences et d'informations : elle permet une plus grande autoréflexivité et invite chaque service à mener une auto-évaluation de ses pratiques.

FICHE TECHNIQUE

Quelle place pour l'aide à la jeunesse ?

En matière de prise en charge des MENA, la position de l'Aide à la jeunesse belge détonne de la plupart des pays européens tels que l'Espagne, la France et la Suède. En effet, en Belgique, elle intervient uniquement à titre supplétif en la matière, laissant la responsabilité de l'accueil de ces jeunes à l'autorité fédérale et, par extension, à Fedasil.

Son intervention « humanitaire et solidaire (...) en dehors de tout mandat d'une autorité de l'aide à la jeunesse », se traduit par le Plan MENA. Mis en place en 2015, il se compose de deux volets. Le volet résidentiel propose aux MENA 130 places, co-financées par Fedasil, dans des hébergements de l'Aide à la jeunesse, des structures de taille réduite avec un suivi individualisé. Le volet non-résidentiel comprend notamment des placements en famille d'accueil (43 places) et un accompagnement socio-éducatif dispensé par les services d'aide

en milieu ouvert (AMO). A côté de ce plan MENA, l'Aide à la jeunesse s'occupe également des placements en IPPJ pour les mineurs ayant commis un fait qualifié infraction.

Source : Portail officiel de l'Aide à la jeunesse en Fédération Wallonie-Bruxelles

L'administration de l'Aide à la jeunesse justifie son intervention limitée en soulignant qu'elle n'est compétente pour intervenir que « si l'enfant est en difficulté ou en danger ». Cette justification est questionnable : ne peut-on pas considérer que tout mineur étranger non accompagné sur le territoire est, de facto, en danger ? Ces jeunes en situation d'exil, séparés de leurs parents, doivent s'adapter à une société dont ils ignorent bien souvent les codes et la langue, ce qui suscite le besoin d'une attention et d'une prise en charge particulière.

Par ailleurs, la distinction opérée par l'Aide à la jeunesse entre les mineurs, selon qu'ils soient MENA ou non, participe à discriminer les MENA. Ils n'accèdent pas à une prise en charge équivalente : hébergement dans les structures collectives de Fedasil pour les premiers et hébergement dans des plus petits foyers avec un suivi individualisé pour les autres. Cette distinction va à l'encontre des principes de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), qui insiste sur l'égalité de traitement pour tous les enfants.

Un débat doit pouvoir s'ouvrir, invitant à questionner cette distinction et à remettre en question la part de responsabilité actuelle de l'Aide à la jeunesse. Considérant la vulnérabilité inhérente au statut de MENA, ne serait-il pas temps qu'elle joue un rôle plus prépondérant dans l'accompagnement de ces jeunes ?

La complexité du réseau de prise en charge des MENA dits « en errance » crée une difficulté à déployer une approche globale sur la problématique ainsi qu'un manque d'interconnaissance entre les différents acteurs – autant entre acteurs issus de différents pays qu'entre acteurs d'une même ville, voire d'un même quartier, car relevant de secteurs ou d'autorités subsidiaires différents. Améliorer l'interconnaissance entre les acteurs, c'est parvenir à une meilleure définition des rôles, possibilités et limites de chacun. Cette connaissance soutenue des cadres de fonctionnement des autres services permet au jeune d'être redirigé vers un service dont le cadre lui convient davantage.

« Je ne suis pas convaincue qu'on doive aller vers une harmonisation des cadres de fonctionnement et des conditions d'accès de chaque service. Parce qu'avoir tout plein de cadres différents, ça permet de pouvoir jouer avec les cadres à l'avantage du jeune parce que ce qui est bon pour X n'est pas nécessairement bon pour Y. Si on lisse trop les services, on risque de toujours mettre de côté une partie des jeunes. » (P., professionnelle de l'intervention sociale)

Cette interconnaissance se joue également à un niveau plus informel, puisqu'il s'agit aussi de pouvoir se faire confiance, notamment si l'on souhaite appliquer le secret professionnel partagé. Une confiance réciproque qui peut

permettre au jeune de se sentir – à son tour – dans un climat de confiance.

« Est-ce qu'on ne serait pas plus prompts à aller vers les autres si on savait déjà qui ils sont et ce qu'ils font exactement ? » (K., professionnel de l'intervention sociale)

Par ces pratiques réflexives et cet échange d'informations plus systématisé, la mise en réseau participe à un moindre épuisement du système car les différents services se sentent moins isolés, davantage soutenus dans leurs problèmes au quotidien. Ces partenariats renforcent par ailleurs la force d'interpellation du réseau – dans le cadre de la réalisation d'un potentiel plaidoyer politique par exemple.

Dans cet ordre d'idée, un lieu de concertation et de travail en collectif tel que le groupe de recherche intersectoriel mis en place dans le cadre de cette recherche a permis d'amorcer un premier pas vers la création d'un collectif d'acteurs autour de la problématique des MENA dits « en errance » à Bruxelles. Une initiative qu'il faut renforcer et étendre désormais à une échelle plus large.

SENSIBILISER LES ACTEURS DE SECONDE LIGNE

Nous avons souligné à quel point la problématique des MENA dits « en errance » est une problématique complexe qui fait intervenir une multitude d'acteurs provenant de secteurs divers (cf. Chapitre 4), y compris des acteurs non spécialisés dans une approche sociale tels que des acteurs du monde juridique, les services de police, les hôpitaux, etc. Ces acteurs sont moins directement impliqués dans leur prise en charge mais pourtant en contact régulier avec ces MENA, notamment en raison de leur présence importante dans l'espace public.

Parallèlement, nous avons soulevé les nombreux préjugés dont font l'objet les MENA dits « en errance » notamment en raison de pratiques de consommation de certains produits psychoactifs, souvent associées à des faits de délinquance, et du mal-être mental qui peut les toucher et les rendre parfois agressifs (cf. Chapitre 3). Cette stigmatisation a des conséquences réelles sur leur prise en charge. Sur le plan pénal par exemple, il est important d'appréhender la casquette « auteurs de faits délictueux » en parallèle d'une casquette « victime de potentielle exploitation ». Par le biais de modules de sensibilisation, le lien entre ces deux casquettes auteur/victime se-

rait alors travaillé afin de concevoir chaque fait délictueux commis par un de ces jeunes comme la face visible d'une potentielle situation d'exploitation (cf. Chapitre 3).

Il importe ainsi de déconstruire certains clichés et de permettre aux professionnels qui les côtoient moins régulièrement d'être mieux informés pour favoriser une meilleure compréhension des réalités vécues par ce public. C'est d'ailleurs un des objectifs que nous visons, en essence, dans cet ouvrage.

De tels modules de sensibilisation pourraient être dispensés par les professionnels les mieux outillés en termes de connaissance de la réalité de vie de ces jeunes, à savoir les professionnels de l'intervention sociale qui travaillent directement et quotidiennement avec les MENA dits « en errance ». Faire appel à de tels professionnels permettrait également d'augmenter l'interconnaissance entre services qui travaillent parfois de manière isolée et, in fine, de favoriser la mise en réseau plébiscitée par ailleurs.

À cet égard, ces modules de sensibilisation doivent pouvoir se dérouler dans un cadre qui favorise l'échange plutôt que la confrontation entre les différents secteurs. Chaque partie prenante doit pouvoir opérer un décentrement pour prendre en considération le cadre

"POUR QUE TOUS
CES SERVICES S'EMBOIENT,
IL FAUT D'ABORD UN POINT
DE CHUTE."

de travail et les missions de chacun. Sans prétendre répondre à toutes les questions sur la complexité des réalités vécues par les MENA dits « en errance », de tels modules permettraient d'amorcer un rapprochement entre les services et éventuellement, l'ébauche d'un référentiel commun autour de cette thématique. Une étape indispensable, donc, pour collaborer et mieux prendre en charge ces jeunes.

POUVOIR S'APPUYER SUR UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE

Maintenir une accroche avec les mineurs en situation d'errance peut s'avérer compliqué : méfiance envers les adultes, tendance à fuir les services et mobilité internationale... Une mobilité qui n'est pas seulement le résultat de circonstances individuelles, mais également une conséquence de la prise en charge discontinuée qui leur est actuellement offerte dans les villes qu'ils traversent, en particulier ici, à Bruxelles. Pouvoir créer et maintenir une accroche devient alors essentiel pour contrer l'errance institutionnelle à laquelle le réseau social-santé bruxellois contribue malgré lui.

Actuellement, même quand une accroche est possible, les travailleurs de certains services de première ligne expriment leur sentiment d'être bloqués dans l'accompagnement du jeune. Ils n'ont que peu de possibilités d'orientation car la plupart des services de seconde ligne sont inadaptés, non outillés, voire complètement saturés.

Afin de désengorger ce parcours d'accompagnement des MENA dits « en errance », la proposition des professionnels de terrain est de mettre en place un nouvel acteur de référence sur la thématique – un acteur qui puisse faire le lien entre la première et la seconde ligne et faciliter la construction d'un parcours d'accompagnement pour les jeunes avec ce profil.

« *Tout le monde est désarmé. Plein de services les rencontrent, les voient, mais rien n'est emboité et là il y a quelque chose à faire je pense. Et à mon avis, pour que tous ces services s'emboient, il faut d'abord un point de chute. D'où l'intérêt de les réunir autour de la table et d'avoir une dimension et un espace avec des acteurs spécialisés qui travaillent avec ce public.* » (R., professionnel de l'intervention sociale)

Le rôle de cet acteur de référence serait triple. Tout d'abord, il permettrait d'assurer une fonction de lieu tampon entre la rue et le réseau de prise en charge au sens large, y compris par rapport aux services plus spécialisés. Il permettrait de faire lien entre les différents acteurs de terrain pour instaurer une continuité dans l'accompagnement du jeune, garantir que le réseau reste présent à toutes les étapes du suivi de celui-ci. Ce lieu tampon évoque ici le principe de la fonction 0.5 mise en place à Bruxelles pour parvenir à une offre de soin et d'accompagnement la plus inclusive possible et favoriser l'accès à l'aide et aux soins pour les personnes les plus vulnérables et les plus éloignées des services d'aide²⁰. De tels lieux tampons sont nécessaires au vu de la non-accessibilité réelle de certains services à l'heure actuelle. Ils permettraient également un premier temps de stabilisation, du point de vue de la consommation notamment, avant de pouvoir envisager l'accès à d'autres structures telles que les centres d'hébergement collectifs.

Ensuite, cet acteur de référence pourrait remplir une fonction de lieu d'accroche pour le MENA dit « en errance », c'est-à-dire de participer à la création d'un lien de confiance avec le jeune pour qu'il ait ensuite recours à d'autres dispositifs de prise en charge dans le réseau bruxellois.

Enfin, il assurerait une fonction de lieu d'information pour les MENA et pour les professionnels. Cette proposition émane du constat qu'il n'existe aucune structure spécifiquement dédiée à ces jeunes sur le territoire bruxellois – bien qu'il existe des cellules spécifiques créées a posteriori au sein de services préexistants – et qu'il manque donc cruellement d'un acteur de référence connu et reconnu pour la prise en charge de ce public. Pour les professionnels, cela leur permettrait d'avoir un lieu vers lequel rediriger les MENA nécessitant un accompagnement plus rapproché et où poser leurs questions sur des cas spécifiques par exemple.

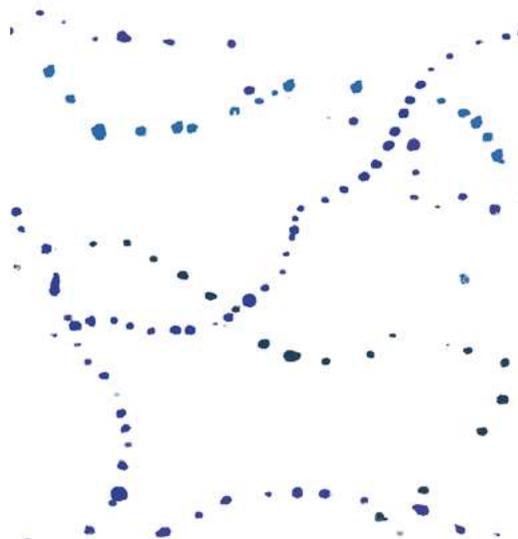
Pour mener à bien ces missions, cet acteur de référence pourrait revêtir diverses formes. La forme la plus souvent envisagée, à la fois dans les discours des responsables politiques et dans ceux des professionnels, est celle d'un centre d'hébergement bas seuil dédié au public spécifique des MENA dits « en errance », qui, à côté de ses fonctions d'hébergement et de réponse aux besoins primaires des jeunes,

20 ➤ Pour davantage d'informations sur la Fonction 0.5 à Bruxelles, nous vous renvoyons au rapport rédigé par Brusano : https://www.brusano.brussels/wp-content/uploads/2022/06/2022.02_Analyse_0.5-fr.pdf

IL EST ESSENTIEL QUE CET ACTEUR NE DEVIENNE PAS
UN UNIQUE RÉFÉRENT, MAIS QU'IL PUISSE S'INSCRIRE
AU SEIN D'UN RÉSEAU PLUS LARGE.

permettrait d'assurer la triple fonction évoquée ci-dessus.

La mise en place d'un acteur de référence ne doit pas pour autant faire reposer l'entièreté de l'accompagnement des MENA dits « en errance » sur un service unique, notamment lorsque la prise en charge d'un jeune doit être interrompue pour l'une ou l'autre raison. Une porte fermée ne doit pas mettre fin à toute possibilité de prise en charge à Bruxelles, au risque de renforcer encore une mobilité européenne contrainte. À cet égard, il est essentiel que cet acteur ne devienne pas un unique référent, mais qu'il puisse s'inscrire au sein d'un réseau plus large.



FICHE TECHNIQUE

Quel centre adapté pour les MENA dits « en errance » ?

Les derniers mois de la recherche-action ont été dédiés à la conceptualisation d'un futur centre d'hébergement dédié aux MENA dits « en errance ». Que ce soit avec les professionnels, lors des rencontres du groupe de recherche, ou avec les MENA lors des entretiens, nous avons collectivement tenté d'imaginer les formes que pourrait prendre cette future structure d'hébergement.

Quatre scénarios principaux ont émergé des discussions :

- 1. Un hébergement uniquement de nuit et inconditionnel, c'est-à-dire que la jauge d'entrée est large, visant à permettre l'accueil du plus grand nombre. Cet accueil concentre ses missions sur une réponse aux besoins primaires (un lit, une douche, un repas).
- 2. Un dispositif bimodal (jour/nuit) mais dans une structure délocalisée la nuit, ce qui permet de coupler un accueil inconditionnel en journée mais un hébergement conditionnel la nuit ainsi que d'éloigner, la nuit, le jeune de son lieu d'ancrage.
- 3. Un dispositif bimodal au sein d'une même structure, avec une jauge d'accueil réduite (maximum 15 jeunes), mais un accompagnement socio-médical rapproché.
- 4. Un hébergement de nuit étendu (de 18h à 10h du matin le lendemain) soutenu par une équipe de maraudes afin de faire le lien avec la rue et de créer, préalablement à toute entrée dans le dispositif, un lien de confiance avec les jeunes.

Aux termes des échanges, le scénario n°1 fut jugé le moins adéquat

L'HÉBERGEMENT SEUL NE SUFFIT PAS À STABILISER CES JEUNES, NI AU NIVEAU DES ASSUÉTUDES NI AU NIVEAU DE LA SANTÉ MENTALE. IL DOIT S'ACCOMPAGNER D'UN VÉRITABLE SUIVI SUR CES PROBLÉMATIQUES.

pour la prise en charge des MENA dits « en errance ». En effet, l'hébergement seul ne suffit pas à stabiliser ces jeunes, ni au niveau des assuétudes ni au niveau de la santé mentale. Il doit s'accompagner d'un véritable suivi du jeune sur ces problématiques.

Le scénario privilégié semble être un scénario hybride entre les scénarios n°3 et n°4. Cette hybridation conjugue une démarche d'aller-vers, portée par l'équipe de maraude rattachée au centre avec un cadre institutionnel. C'est le scénario d'un centre ouvert de jour comme de nuit, avec un accueil conditionnel au vu de sa jauge d'accueil réduite, mais une volonté de créer les conditions d'un accueil bas seuil au sein

de l'institution, par la création d'un cadre souple, adapté et adaptable. Ce cadre serait porté par une équipe multidisciplinaire, formée aux réalités de l'errance chez les MENA. En d'autres termes, les professionnels argumentent en faveur d'un cadre et d'un encadrement fort, mais dont les contours se colorent différemment et s'adaptent en fonction de chaque situation individuelle propre aux MENA hébergés en son sein.

Pour en savoir plus, se référer à GRAAS, C. et LELUBRE, M. (2024). Envisager de nouveaux scénarios d'hébergement pour les MENA dits « en errance » sur le territoire bruxellois.

"CAR CE N'EST PAS
EN RÉPRIMANT LA MISÈRE
QUE NOUS LA FERONS
DISPARAITRE."

Conclusion

DES ENFANTS, EN DANGER, AVANT TOUT

La problématique des MENA dits « en errance » à Bruxelles est le reflet d'une réalité complexe, profondément ancrée dans les enjeux cruciaux du vivre-ensemble au sein d'une capitale en constante expansion. La croissance démographique, conjuguée aux indicateurs alarmants de pauvreté et aux chiffres grandissants du sans-abrisme²¹, révèle une urgence sociale pressante. En 2023, la Région bruxelloise, qui compte plus de 1 240 000 habitants, voit près de 40% de sa population exposée au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale (STATBEL, 2023), soulignant la nécessité d'une action concertée.

Les actualités récentes, notamment à la gare du Midi durant l'été 2023, témoignent de cette situation sociale sous tension et mettent en lumière une réponse principalement sécuritaire des autorités, marquée par des interventions policières récurrentes et des arrestations massives de personnes en situation de séjour irrégulier. Or, de nombreux acteurs du monde associatif plaident pour que la réponse politique se joue également sur le plan social, car

21 → Voir à ce propos le dénombrement annuel de Bruss'help qui fait état de 7134 personnes sans-abris à Bruxelles en 2022, contre 4160 en 2018 - pour ordre de comparaison.

L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR DE L'ENFANT DOIT ALORS GUIDER L'ACTION PUBLIQUE, POUR SORTIR D'UNE INTERVENTION ESSENTIELLEMENT RÉPRESSIVE.

ce n'est pas en réprimant la misère que nous la ferons disparaître (Peltier, 2023). Les actions « coup de poing » policières démontrent leur inefficacité, en déplaçant simplement le problème vers d'autres quartiers. À l'instar des MENA dits « en errance », qui avaient fait de la gare du Midi un de leur lieu d'ancrage et semblent se retrouver désormais dans les quartiers alentours.

Ces jeunes doivent être perçus, avant tout, comme un public particulièrement vulnérable et potentiellement soumis à des situations d'exploitation : des adolescents, en situation de migration, et caractérisés par une errance aggravée. L'intérêt supérieur de l'enfant doit alors guider l'action publique, pour sortir d'une intervention essentiellement répressive et déployer un accompagnement psycho-médico-social global et adapté.

Dans ce contexte, changer la focale de l'intervention à l'égard des MENA dits « en errance » et se départir d'une vision uniquement comme auteurs de faits délictueux apparaît plus que nécessaire. Pour complexifier notre compréhension de leur situation sociale, le concept d'errance a servi de fil rouge tout au long de

l'ouvrage. Une notion qui, à notre sens, traduit au mieux l'enchevêtrement de multiples problématiques complexes, qu'il convient de garder à l'esprit lorsque l'on souhaite repenser le parcours de prise en charge de ces MENA.

Appliqué aux MENA d'origine maghrébine, le concept d'errance revêt une triple dimension. Une errance administrative tout d'abord, au vu des faibles perspectives de droit de séjour qui s'offrent à eux en raison de leur origine nationale. Le Maroc et l'Algérie n'étant pas considérés comme des pays en guerre, ces jeunes n'entrent pas dans les critères pour une demande de protection internationale, principale porte d'entrée pour un droit de séjour en Belgique.

Une errance physique ensuite, marquée par une extrême mobilité à l'échelle européenne. Pour ces MENA, la mobilité dépasse ici la notion de simple déplacement et doit se concevoir comme une stratégie de survie, motivée par l'idée d'atteindre un « ailleurs mythique » (Duvivier, 2014) à partir d'une conception de l'Europe comme d'un vaste territoire unique offrant différentes opportunités. Ce qui tient de l'errance, c'est que ce déplacement dans

l'espace n'est pas toujours déterminé par un but précis, pensé objectivement. Parfois, il s'agit avant tout de fuir une situation devenue trop dangereuse. De plus, nous avons vu que cette errance physique doit se comprendre comme une alternance de temps d'enracinement, à l'échelle locale, et de déracinement, à l'échelle internationale – ce que nous avons traduit par le concept de mobilité ancrée et qui permet d'induire une nouvelle complexité dans la compréhension du parcours migratoire de ces jeunes.

Une errance psychique enfin, révélée à travers des marqueurs de détresse mentale. Nous avons notamment examiné la problématique des assuétudes parmi ces jeunes, mettant en lumière une consommation détournée de médicaments et de solvants, souvent liée à une précarité croissante – d'où la nécessité de mettre ces jeunes à l'abri et de prendre en compte leurs besoins primaires, comme base essentielle pour traiter ces questions de consommation. Par ailleurs, la santé mentale des MENA dits « en errance » est également affectée, marquée par une perte de repères socio-culturels et des traumas liés au parcours migratoire – des traumas qui impactent considérablement leur développement social et psychologique. Dans cette optique, la qualité de la relation qui se tisse entre les professionnels de l'action sociale et les jeunes se révèle centrale : créer un lien de confiance stable

pour sécuriser ces jeunes. La santé mentale et la consommation émergent ainsi comme deux facettes interconnectées de l'errance psychique des MENA dits « en errance », qu'il importe de travailler de manière concomitante. Cette approche globale semble actuellement peu envisageable au sein du réseau d'aide et de soin bruxellois.

L'errance dont font l'expérience ces jeunes est doublement contrainte, engendrée à la fois par nos politiques migratoires restrictives et par une organisation fragmentée de l'offre social-santé, caractérisée par des cases rigides qui excluent souvent les plus vulnérables. Les MENA dits « en errance » sont alors baladés de service en service, pris en charge pour des périodes souvent limitées dans le temps : une discontinuité qui participe à leur errance et à leur exclusion institutionnelle.

Changer de focale sur ce public, c'est aussi pouvoir se départir d'une vision de ces jeunes comme non demandeurs d'aide et ne souhaitant pas être accueillis. Chaque jour, des MENA dits « en errance » sollicitent des services de première ligne, notamment pour demander une place d'accueil. Mais ces services ne sont souvent pas en capacité de répondre favorablement, la demande excède l'offre bruxelloise. Le même constat peut être dressé par rapport à l'aide médicale, à la santé mentale, etc.

CONSTRUIRE UN AVENIR PLUS ÉGALITAIRE IMPLIQUE DE REPENSER NOS POLITIQUES ET NOS ACTIONS, EN ENVISAGEANT LA VILLE ET LA SOCIÉTÉ AVEC TOUTES LEURS PARTIES PRENANTES.

Sensibiliser les professionnels de seconde ligne, faire réseau, lancer une réflexion sur l'accessibilité réelle des services... Autant de pistes d'actions sur lesquelles travailler au niveau local, mais qui devront nécessairement s'accompagner d'une réflexion plus structurelle, sur la reconnaissance légale d'un statut pour ces jeunes. Car pour l'instant cette absence de perspectives en raison de leur origine nationale crée des inégalités entre les groupes de MENA. Ces obstacles légaux supplémentaires ainsi que cet accompagnement restreint renforcent la stigmatisation et le sentiment d'exclusion sociale.

Ces jeunes se retrouvent à l'intersection de multiples inégalités liées à l'âge, à l'origine nationale, au genre, à la classe sociale, ainsi qu'à leur statut et à leur situation migratoire. Ils illustrent de manière saillante comment ces diverses formes de discrimination s'entrelacent pour façonner leurs parcours et renforcer les inégalités auxquelles ils sont confrontés. Lutter contre l'exclusion sociale nécessite une approche globale, permettant aux MENA dits « en errance » d'occuper pleinement leur

place dans la société. Il faut sortir des politiques actuelles qui consistent à « *leur proposer uniquement un parking jusqu'à leurs dix-huit ans et les remettre ensuite à la rue* » (D., professionnelle de l'intervention juridique). Construire un avenir plus égalitaire implique de repenser nos politiques et nos actions, en envisageant la ville et la société avec toutes leurs parties prenantes.



BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Bivort, C., et Valentin, C. (2019) *Les ressources mobilisées par les MENA en cas de souffrance psychique*. Centre de référence en santé mentale.
- Bolzman, C. (2014). Exil et errance. *Pensée plurielle*, 35(1), 43-52.
- Bricaud, J. (2006). Les mineurs isolés face au soupçon. *Plein droit*, (3), 23-27.
- Brücker, P., Veron, D., et Lou Vertongen, Y. (2019). Du mouvement des sans-papiers à la « crise » des réfugiés : évolution des catégories d'action et enjeux théoriques. *Critique internationale*, (3), 9-21.
- Collectif Trajectoires (2018). *Recherche-action sur la situation des mineurs non accompagnés marocains*.
- Colombo, A., et Larouche, A. (2007). Comment sortir de la rue lorsqu'on n'est « bienvenu nulle part » ? *Nouvelles pratiques sociales*, 20(1), 108-127.
- Duez, D., et Simonneau, D. (2018). Repenser la notion de frontière aujourd'hui. Du droit à la sociologie. *Droit et société*, (1), 37-52.
- Dumont, J. et Stitou, M. (2019). Chapitre 40. La santé mentale et l'adolescence. Dans : Jacques Dumont éd., *Entretien motivationnel en soins infirmiers : En 48 notions* (pp. 381-389). Paris: Dunod.
- Duvivier, É. (2010). Entre installation et poursuite de la mobilité : Analyse des trajectoires postinstitutionnelles de jeunes isolés étrangers accueillis à l'Aide sociale à l'enfance. *Migration Société*, (3), 243-256.
- Duvivier, É. (2014). Habiter la rue et se « débrouiller ». Parcours de mineurs étrangers non accompagnés à Bruxelles. *Pensée plurielle*, 35(1), 69-81.
- Flye Sainte-Marie G. (2021), Prise en charge pour les mineurs non accompagnés, retour d'expérience. *Swaps*, n° 98-99, 12-15.
- Fontaine, A. (2012). La recherche ethnographique en travail social : l'exemple d'une étude de cas sur le travail de rue. *Pensée plurielle*, 30-31, 83-96.
- Frigoli, G. (2010). D'ici et d'ailleurs, entre aide et contrôle : les mineurs isolés étrangers. *Migration Société*, (3), 91-98.
- Frigoli, G. (2010). Les usages locaux des catégories de l'action publique face aux situations migratoires. *Migration Société*, (2), 81-93.
- Grell, P. (2004). Mouvement et sentiment de l'existence chez les jeunes précaires. *Cahiers internationaux de sociologie*, (2), 239-259.
- Jamoulle, P., et Mazzocchetti, J., (2011). *Adolescences en exil*. Editions Academia. Larousse. (2023). Errance. Dans *Dictionnaire*.
- Lavaud-Legendre, B. (2020) Exploitation et traite des êtres humains : la place du tiers. *Droit. Université de Bordeaux*.
- Les chercheurs ignorants. (2015). *Les recherches-actions collaboratives : Une révolution de la connaissance*. Presses de l'EHESP.
- Namian, D. (2014). L'errance à l'heure de la « cinétique politique » : du nomadisme à l'immobilisme des corps. *Pensée plurielle*, (1), 33-42.
- Nathan, T. (1986). Trauma et mémoire. *Nouvelle revue d'ethnopsychiatrie*, 6, 7-18.
- Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) (2022). Usages de drogue et conditions de vie des mineurs non accompagnés. Notes.
- Peltier, B. (2023). Crise à la gare du Midi : la répression de la misère ne l'a jamais fait disparaître. *La Revue Nouvelle*, (8), 6-10.

Peyroux, O. (2012). Traite des mineurs roumains migrants : processus d'exclusion, types d'exploitation et stratégies d'adaptation. *Journal du droit des jeunes*, 313, 9-16.

Peyroux, O. (2020). Adolescents en migration ou les multiples facettes de la mondialisation. *Administration & Éducation*, 166, 25-28.

Peyroux, O. (2020). Mineurs migrants et traite des êtres humains. Les oubliés de la protection de l'enfance. *Hommes & migrations. Revue française de référence sur les dynamiques migratoires*, (1328), 35-42.

Quiminal, C., et Blum Le Coat, J. Y. (2013). Politiques migratoires et représentations de l'Europe chez les migrants: violences et ambivalences. *L'Espace Politique. Revue en ligne de géographie politique et de géopolitique*, (19).

Radjack, R., De Coignac, A. B., Sturm, G., Baubet, T., et Moro, M. R. (2012). Accueillir et soigner les mineurs isolés étrangers ? Une approche transculturelle. *Adolescence*, (2), 421-432.

Sordes-Ader, F., Esparbes-Pistre, S., et Tap, P. (1997). Adaptation et stratégies de coping à l'adolescence. Étude différentielle selon l'âge et le sexe. *Spirale-Revue de recherches en éducation*, 20(1), 123-145.

Soulet, M. H. (2003). Faire face et s'en sortir. Vers une théorie de l'agir faible. *Agir en situation de vulnérabilité*, 167-214.

Torracinta, M. (2019). *Réflexions autour de la santé mentale des mineurs non accompagnés arrivés en Europe depuis 2000 : prévalences, déterminants et enjeux des troubles psychiatriques dans cette population*. Médecine humaine et pathologie.

Von Bredow, M. (2019). *They will always find me. A study of trafficking and the living conditions of vulnerable children*.

Zeneidi-Henry, D. (2002). *Les SDF et la ville : géographie du savoir-survivre*. Éditions Bréal.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ

Hors la rue (2020). *Mieux accompagner les mineurs contraints à commettre des délits guide d'intervention auprès des mineurs victimes de traite des êtres humains*.

Myria. (2022). La migration en chiffres et en droits. *Cahier du rapport annuel*.

Service des Tutelles. (2022). *Statistiques du service des Tutelles – éléments mensuels pour 2022 et annuels*.

SOS Jeunes. (2022). *Rapport d'activité 2021*.

STATBEL. (2023). 2023, *Programme statistique*.

Office des étrangers. (2022). *Demandeurs de protection internationale. Statistiques annuelles, 2013-2022*.

NORMES JURIDIQUES CITÉES

Convention de Genève relative au statut des réfugiés, adoptée le 28 juillet 1951, ratifiée par la loi belge du 26 juin 1953, *M.B.*, 4 octobre 1953.

Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989, ratifiée par la loi belge du 25 novembre 1991, *M.B.*, 29 novembre 1991.

Loi du 15 décembre 1980 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers, *M.B.*, 31 décembre 1980.

Loi-programme du 24 décembre 2002 sur la tutelle des mineurs étrangers non accompagnés, *M.B.*, 31 décembre 2002.

VARIA

Le Clève, A. (2020). La goutte d'Or face aux mineurs isolés. *LSD, La série documentaire*. Radio France (Audio).

LEXIQUE DES ABRÉVIATIONS

AMO : Aide en milieu ouvert

AMU : Aide médicale urgente

CEFA : Centre d'éducation et de formation en alternance

CIDE : Convention internationale des droits de l'enfant

COO : Centre d'observation et d'orientation

CPAS : Centre public d'action sociale

DPI : Demandeur de protection internationale

FEDASIL : Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile

FRONTEX : Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures

GR : Groupe de recherche

IPPJ : Institution publique de protection de la jeunesse

MENA : Mineur étranger non accompagné

NDPI : Non-demandeur de protection internationale

OE : Office des Etrangers

OQT : Ordre de quitter le territoire

SPF : Service public fédéral

SSM : Services de santé mentale

ST : Service des tutelles

TEH : Traite des êtres humains



COLOPHON

Éditeur responsable :

Nicolas De Kuysche,

Le Forum – Bruxelles contre les inégalités,
rue Fernand Bernier 40, 1060 Saint-Gilles

Autrices :

Céline Graas et Marjorie Lelubre, Centre de recherche de
Bruxelles sur les inégalités sociales



En partenariat avec le Service de prévention d'Anderlecht
et le projet Lama



Avec le soutien financier du Centre Public d'Action Sociale
de la Ville de Bruxelles, du Centre Public d'Action Sociale
d'Anderlecht, du Centre Public d'Action Sociale de Saint-
Gilles et de Vivalis.brussels



Conception graphique : Gaëlle Grisard

Membres du groupe de recherche : Bonkasa Patricia, Service de prévention d'Anderlecht - Derekx Evelien, Fedasil - D'hondt Sarah, Direction des MENA, Administration générale de l'aide à la jeunesse, CFWB - Guillam Mathilde, New samusocial - Herman Juliette, Service de prévention d'Anderlecht – Maddalena, SOS Jeunes/Quartier Libre ASBL – Mahdieh Aden Moudane, Projet Artha - Moens Kevin, Projet Lama - Quaghebeur Saartje, Service de prévention d'Anderlecht - Reyniers Valentine, DoucheFLUX - Roekaerts Camille, CPAS Anderlecht - Roisin Christine, SOS Jeunes/Quartier Libre ASBL - Ruiz Galan Pilar, Xtra MENA, Caritas international – Soueidan Lama, Projet Artha - Vandendriessche Hanne, Fedasil - Vangenechten Johan, Minor Ndako - Vanmeerbeeck Françoise, Projet Lama - Verhaegen Mathieu, CPAS Bruxelles - Vincent Samuël, tuteur MENA agréé par le SPF Justice - Zekhnini Hanane, Service des tutelles, SPF Justice - CPAS Saint-Gilles - GI De Grubbe – Macadam ASBL – Médecins du monde – Plateforme citoyenne

Comité de pilotage :

Husson Eric et Moens Kevin, Projet Lama – Meurant Gregory et Tricot François, Centre Public d'Action Sociale de la Ville de Bruxelles - Roelant Kaatje et Marage Vital, Service de prévention d'Anderlecht - Genten Sabine, Centre Public d'Action Sociale d'Anderlecht

Chaque jour, en Belgique, en moyenne dix-neuf mineurs étrangers non accompagnés (MENA) sont signalés au Service des Tutelles. Pour certains, cela marque le début d'un parcours « classique », avec une demande de protection internationale, un hébergement en centre collectif et l'inscription scolaire. Pour d'autres, le parcours est bien plus sinueux, et l'arrivée en Belgique ne signifie pas, loin s'en faut, la fin de leur périple migratoire. C'est le cas des MENA dits « en errance » à Bruxelles : de jeunes garçons originaires du Maghreb, âgés pour la plupart de quinze à dix-sept ans. Leur prise en charge est souvent discontinuée et erratique, notamment car ils n'ont pas de possibilité de droit de séjour sur le territoire belge. Dans quelle mesure ces situations d'errance sont-elles contraintes, induites par nos politiques migratoires et les modalités d'accompagnement que nous déployons ?

حرية

+